HAL
open science

Proposition d'une stratégie territoriale en lien avec les milieux aquatiques sur le bassin versant de la Cère (Cantal, Corrèze, Lot)

Amandine Prévost

To cite this version:

Amandine Prévost. Proposition d'une stratégie territoriale en lien avec les milieux aquatiques sur le bassin versant de la Cère (Cantal, Corrèze, Lot). Géographie. 2016. dumas-01524161

HAL Id: dumas-01524161

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01524161

Submitted on 17 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Master II « ***S**ystèmes **T**erritoriaux, **A**ide à la **D**écision, **E**nvironnement* »
Institut de Géographie Alpine - Université Grenoble Alpes
Organisme d'accueil : EPIDOR – Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Proposition d'une stratégie territoriale en lien avec les milieux aquatiques Sur le bassin versant de la Cère (Cantal, Corrèze, Lot)

Mémoire de stage soutenu le 06 septembre 2016

Prévost Amandine

Tuteur de stage
Sylvain Bigot (Professeur à l'Institut de Géographie Alpine de l'Université Grenoble-Alpes et responsable pédagogique du Master II STADE)

Encadrants professionnels
Guillaume Laloge (Animateur du SAGE Dordogne-Amont à EPIDOR)
Frédéric Moinot (Responsable de l'antenne Haute-Dordogne et chargé de mission « Natura2000 » à EPIDOR)

Jury
Sylvain Bigot (Professeur, IGA - UGA)
Frank Giazzi (Maître de Conférences, IGA – UGA)

Remerciements

Dans le cadre de ma formation je remercie bien sûr toute l'équipe enseignante du Master STADE qui m'a apporté beaucoup lors de ces deux dernières années. Je remercie mon tuteur pédagogique Sylvain Bigot pour ses conseils qui ont permis d'améliorer ce mémoire.

Pour la réalisation de cette étude, mes remerciements s'adressent en premier lieu à tous les membres de l'équipe d'EPIDOR, qui m'ont accueillie et guidée durant ces six mois de stage. Je remercie particulièrement mes collègues de l'annexe de Mauriac, Frédéric Moinot, Guillaume Laloge, et Sylvie Hurisse pour leur accompagnement et leur relecture.

Je remercie au même titre toutes les personnes (les associatifs, les chargés de missions, les agents territoriaux, les élus, les personnes ressources…) qui ont pris de leur temps pour participer à cette étude, et qui ont fait tout leur possible afin de m'apporter un maximum d'éléments. Je remercie également les techniciens des communautés de communes qui ont répondu présents, ainsi que leurs présidents qui ont apporté leurs points de vue et leur validation.

Sigles et abréviations

AAC : Aire d'Alimentation de Captage

AAPPMA : Association Agrée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

AEAG : Agence de l'Eau Adour-Garonne

AEP : Alimentation en Eau Potable

BD : Base de données

BDERU : Base de Données Eaux Résiduaires Urbaines

CA15 : Chambre d'Agriculture du Cantal

CABA : Communauté d'Agglomération du Bassin d 'Aurillac

CC : Communauté de Communes

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDT : Direction Départementale des Territoires

EDF : Electricité de France

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPIDOR : Etablissement Public Interdépartemental du bassin de la Dordogne

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

FDP15 : Fédération de Pêche du Cantal

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GR : Grande Randonnée

IBD : Indice Biologique Diatomées

IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière

IGA : Institut de Géographique Alpine

IGN-F : Institut National de l'Information Géographique et Forestière

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MAB : Man and Biosphère

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

PAPI : Programme d’Action de Prévention contre des inondations

PNA : Plan National d’Action

PNR : Parc Naturel Régional

PR : Petite Randonnée

Qgis : Quantum GIS (logiciel)

RGA : Recensement Général Agricole

RPG : Registre Parcellaire Graphique

SANDRE : Service d’Administration National des Données et Référentiels sur l’Eau

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux

SIE : Système d’Information sur l’Eau

SIG : Système d’Information Géographique

SMPVD : Syndicat Mixte Pays Vallée Dordogne

SPANC : Service Public d‘Assainissement Non Collectif

STEP : Station d’Epuration

UGA : Université Grenoble-Alpes

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization [Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture]

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Sommaire

Présentation de la structure d'accueil 5

Introduction 6

1. Un projet de territoire en lien avec les milieux aquatiques : contexte et méthodologie .. 8

1.1. Le bassin de la Cère (Cantal, Corrèze, Lot) 8

1.2. L'eau, une ressource nécessaire et une gestion peu structurée 10

1.3. Comment entreprendre un projet territorial sur le bassin de la Cère ? 14

2. Diagnostic territorial du bassin de la Cère 15

2.1. Caractéristiques socio-économiques 15

2.2. Caractéristiques naturelles du bassin de la Cère 20

2.3. La ressource en eau 23

2.4. Les enjeux découlant du diagnostic sur le bassin de la Cère 27

3. Proposition d'une stratégie à l'échelle du bassin de la Cère 34

3.1. Donner du sens au diagnostic 34

3.2. Axe I - Apporter de la cohérence : s'appuyer sur l'existant, fédérer les intérêts des acteurs, structurer et faire vivre des réseaux locaux 38

3.3. Axe II - Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux 39

3.4. Axe III - Faire émerger des pôles de développement en accord avec l'identité du territoire 41

3.5. Mise en œuvre et perspectives 42

Conclusions 43

Remarques personnelles 44

Références bibliographiques 44

Ouvrages, documents, articles 44

Webographie 46

Table des figures 47

Table des tableaux 47

Table des photos 47

Table des matières 48

Table des annexes 50

Présentation de la structure d'accueil

L'Etablissement Public Interdépartemental du bassin de la Dordogne (EPIDOR) a été créé en 1991 entre les six départements riverains de la Dordogne, Puy de Dôme, Cantal, Corrèze, Lot, Dordogne et Gironde, afin de gérer et de protéger la rivière Dordogne (EPIDOR, 1992). La qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin, conformément à l'article L. 213-12 du code de l'Environnement, lui a été attribuée par arrêté préfectoral en 2006 en vue de faciliter et d'assurer la cohérence de la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Dordogne.

EPIDOR mène ainsi de nombreuses études sur le bassin hydrographique de la Dordogne, joue un rôle d'assistance technique et de conseil auprès des différents acteurs, élabore des documents et anime des outils de gestion de l'eau tels que les SAGE, les contrats territoriaux, documents d'objectifs (DOCOB) et autres conventions. EPIDOR est également gestionnaire du Domaine Public Fluvial Dordogne. Il anime aussi le contrat touristique de Destination Vallée Dordogne, et est engagé auprès de l'UNESCO en tant qu'organisme gestionnaire de la réserve de biosphère, titre décerné au bassin de la Dordogne en 2012 (cf. EPIDOR, rapport d'activité, 2015).

L'équipe est composée de 24 agents : chargés de missions techniques spécialisés, chargés de mission territoire, observateurs de terrain et agents administratifs, sous la direction de Guy PUSTELNIK, et Roland THIELEKE (directeur adjoint). Le siège de la structure est situé à Castelnaud-la-Chapelle en Dordogne, et deux antennes ont été installées à l'amont (Mauriac, Cantal) et à l'aval (Libourne, Gironde). La Figure 1 ci-dessous détaille l'organisation d'EPIDOR.

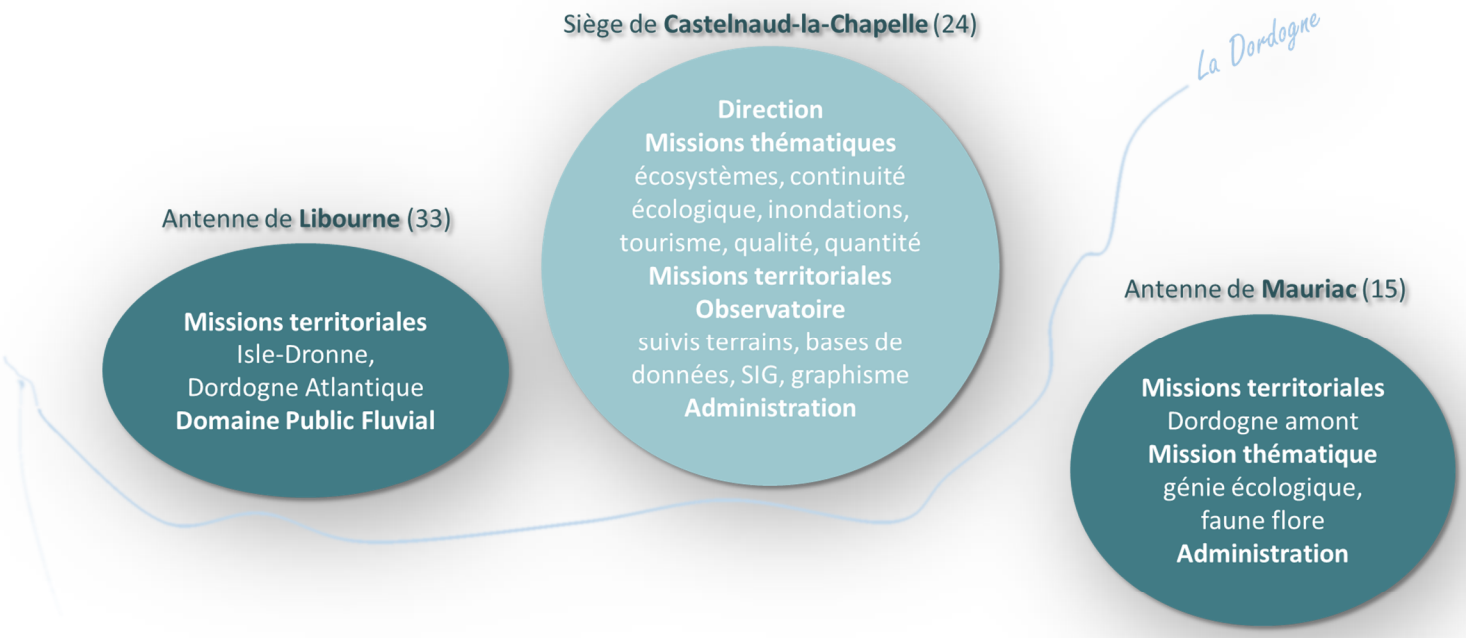

Figure 1 : Organisation d'EPIDOR en 2016. Réalisé par Amandine Prévost.

Photo 1 : Haute vallée de la Cère (cliché : Hervé Santucq, 2015).

Introduction

La rivière Cère forme une des vallées principales du Cantal et poursuit son cours en constituant la limite entre les départements de la Corrèze et du Lot, avant de se jeter dans la Dordogne. Le bassin regorge de paysages très différents (Photo 1 ; Photo 2). Ses principaux affluents sont la Jordanne et l'Authre. Son bassin versant présente une unité hydrologique qui doit être pensée de manière solidaire de l'amont à l'aval. Selon Stéphane Ghiotti (2006), un bassin versant constitue aussi « *une forme hybride au carrefour des influences politiques, administratives, socio-économiques et environnementales* ». Le bassin de la Cère, au croisement de ces influences, requiert donc une gestion complexe.

Aujourd'hui, les usages de l'eau sont nombreux sur le bassin qui inclue notamment la principale agglomération cantalienne (Aurillac – Arpajon). Cependant, les cours d'eau sont relativement dégradés en comparaison de ce que l'on observe sur le reste du département du Cantal (selon le Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques du Cantal, 2013). De multiples pressions y ont été caractérisées par EPIDOR et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG). Cette zone a d'ailleurs été classée prioritaire dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021.

En revanche, aucune synthèse des enjeux et des problématiques n'existe à l'échelle du bassin, et les acteurs locaux n'intègrent que très peu les enjeux « eau » dans leurs politiques territoriales. Dans ce contexte, et à l'heure où les collectivités locales vont obtenir la compétence de GEMAPI, elles ont besoin d'une aide à la décision pour les aiguiller sur les choix à faire afin d'améliorer la gestion des milieux aquatiques et de les valoriser au mieux pour aider au développement territorial. Il est donc nécessaire de réaliser cette étude afin que ces enjeux soient appropriés et mieux compris par les acteurs locaux.

Le but de ce stage est d'élaborer un document guidant les acteurs et les décideurs à une gestion intégrée des milieux aquatiques. Il s'agira ensuite de proposer des pistes pour que l'eau constitue une des bases de développement du territoire.

La problématique étant donc de proposer une stratégie de territoire, le questionnement de ce mémoire de stage repose sur les trois principales questions suivantes : comment aider les acteurs du bassin de la Cère à organiser la gestion intégrée des milieux aquatiques sur ce territoire hydrographique ? Comment identifier une stratégie cohérente et appropriée localement ? Quels sont les outils et les actions permettant de répondre aux problématiques liées à l'eau sur leur territoire ?

Face à l'incertitude dans laquelle se trouve l'action publique aujourd'hui, Bertrand et Wallet (2014) proposent de multiples dimensions d'aide à la décision. Ces dimensions sont par exemple la collecte, l'organisation et la mobilisation d'informations, l'élaboration d'instruments de suivi et d'évaluation des actions menées, ou le recours à des outils adaptés de concertation et de négociation. Le travail préliminaire du projet de territoire que constitue ce mémoire sera guidé par les hypothèses suivantes :

- L'aide à la décision doit être basée sur un état des lieux solides synthétisant les données de différentes thématiques, et un diagnostic permettant d'identifier les forces et les faiblesses du territoire. Il sera effectué grâce à la collecte, la synthèse et le traitement de différentes données, notamment par la réalisation de cartes. La présentation aux décideurs permettra de valider une base commune à partir de laquelle une stratégie pourra se construire.
- L'appropriation des enjeux et de la stratégie est donc importante dans la réussite d'un projet opérationnel. Les enjeux vont donc être identifiés et discutés avec les différents acteurs locaux. Les objectifs seront définis en réunion et validés par les communautés de communes.
- La gestion intégrée des milieux aquatiques doit être guidée par un programme d'actions répondant à la stratégie approuvée localement. Des entretiens avec les différents acteurs et usagers seront donc effectués afin de détailler au mieux les actions.

La première partie de ce mémoire porte donc sur la présentation du territoire et le contexte de l'étude. La deuxième partie expose le diagnostic et les enjeux, et enfin, une troisième partie propose une stratégie territoriale et les pistes d'actions.

Photo 2 : La Cère à Bretenoux (cliché : Amandine Prévost - EPIDOR, 2016).

1. Un projet de territoire en lien avec les milieux aquatiques : contexte et méthodologie

1.1. Le bassin de la Cère (Cantal, Corrèze, Lot)

1.1.1. Localisation et découpage du territoire

Le terrain d'étude de ce mémoire est le bassin versant de la Cère en son sens hydrographique. La Cère est une rivière prenant sa source au lieu-dit du « Font de Cère » sur la commune de Saint-Jacques-des-Blats (15), à 1276 mètres d'altitude. Elle est située en tête du bassin versant de la Dordogne, qui est la rivière dans laquelle la Cère se jette, à Bretenoux, dans le département du Lot (Figure 2). La rivière Cère coule sur 120,4 km, et traverse 29 communes, 3 départements, et 3 régions (SANDRE, fiche cours d'eau « La Cère (P1--0290) »). La Cère possède de nombreux affluents dont l'Authre (42 km), la Jordanne (40,6 km), les ruisseaux de Lentat, de Roannes, du Pontal, d'Orgues, de Branugues et d'Escalmels.

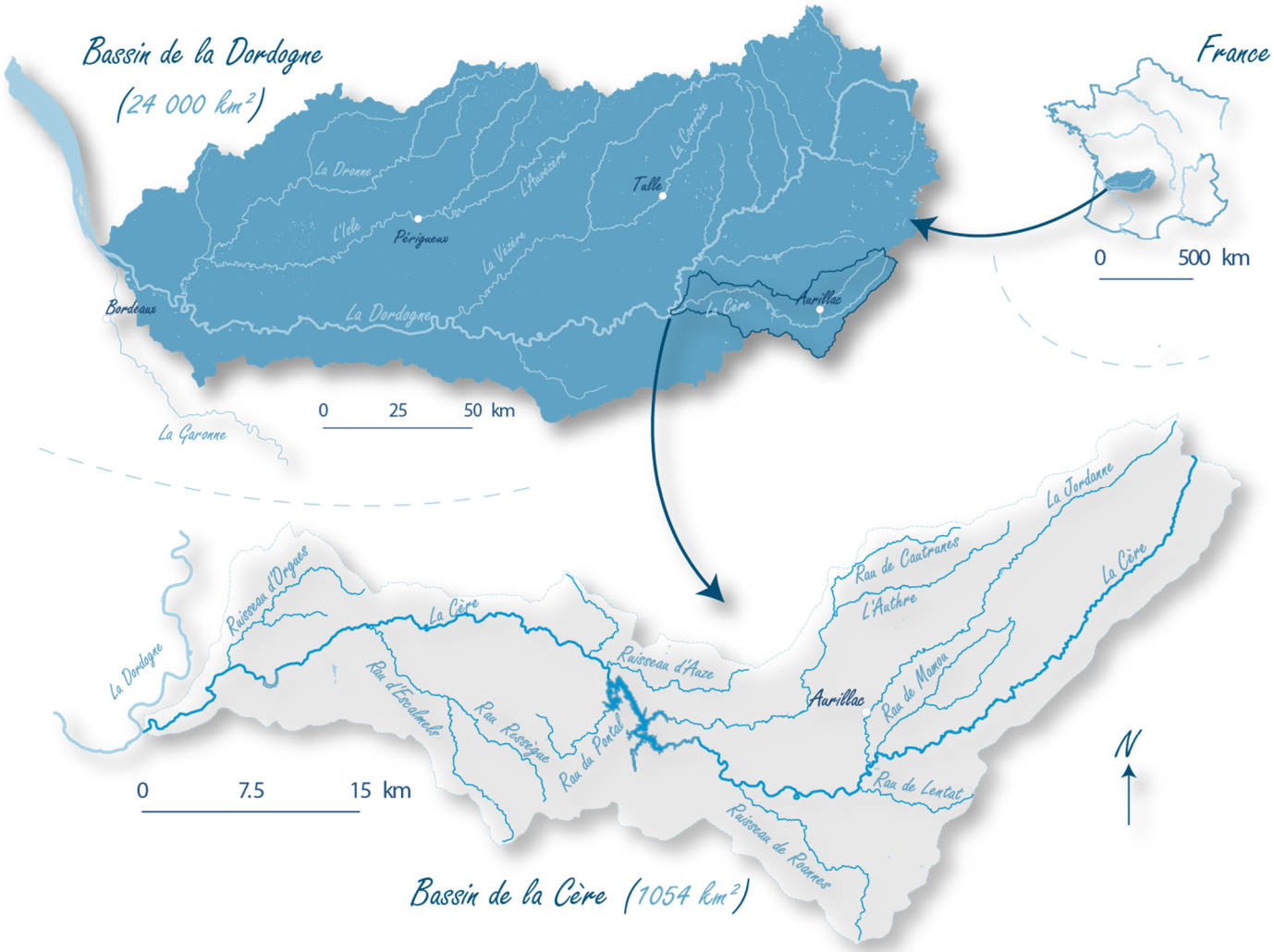

Figure 2 : Carte de localisation du bassin de la Cère. Sources des données : BD Carthage 2011, IGN-F GEOFLA et BD TOPO 2015. Réalisée par Amandine Prévost - EPIDOR, 2016.

Selon l'Atlas de la Cère réalisé en 2000, la surface du bassin versant de la Cère couvre 1054 km^2, soit 4,3% du bassin de la Dordogne. La nature peu perméable des roches (basalte, schistes…) explique d'une part le fait que les eaux souterraines soient très peu présentes, et d'autre part que le réseau hydrographique soit très dense, avec un cumul de cours d'eau parcourant 850 km. Les plans d'eau et les lacs sont également bien présents, avec notamment le lac de Saint-Etienne-Cantalès, plus grand lac de retenue d'Auvergne.

Le bassin versant comprend 66 communes et traverse les départements du Cantal, de la Corrèze et du Lot. Il est donc à la fois interdépartemental et interrégional, faisant partie des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie (Figure 3).

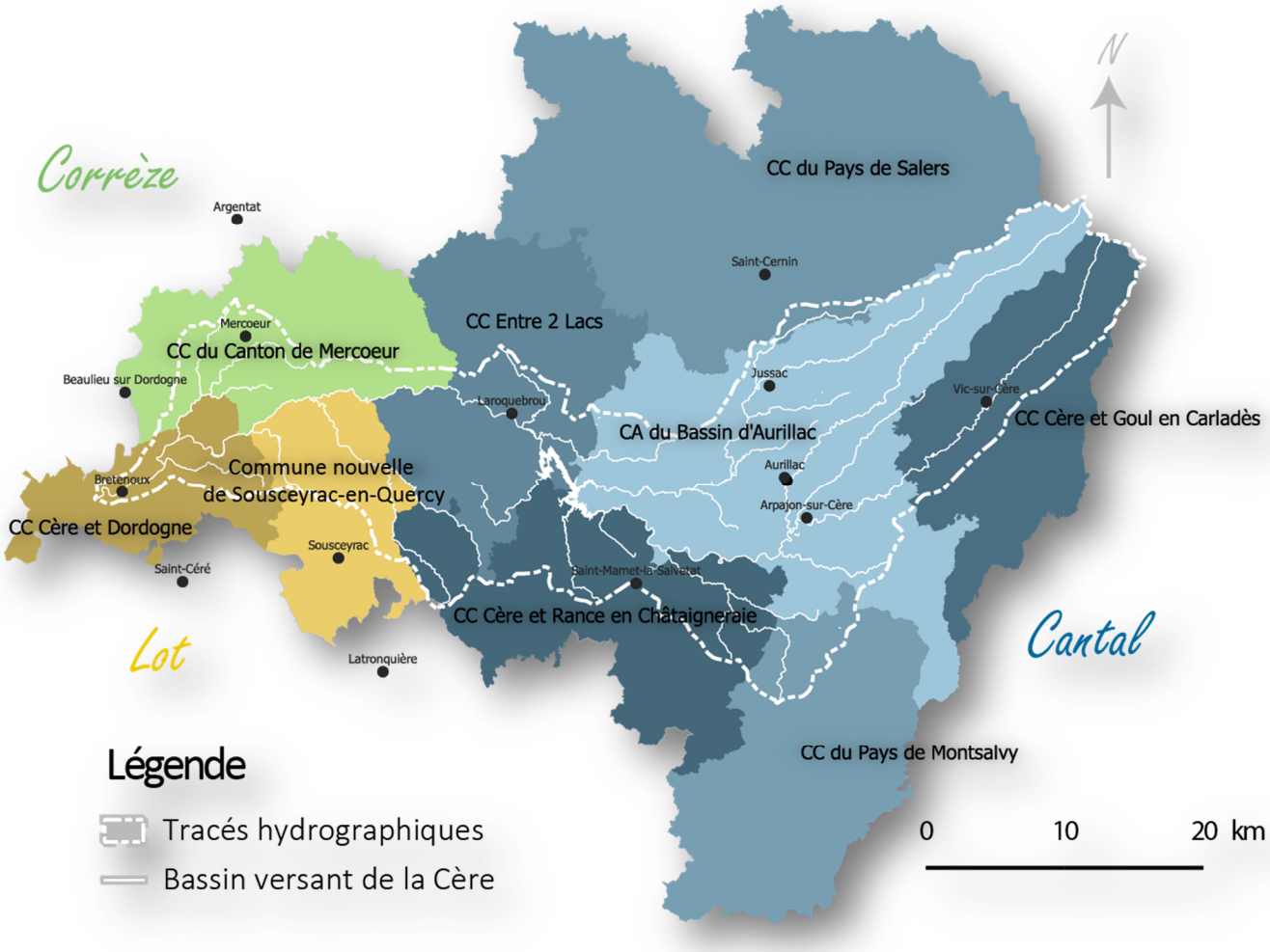

Figure 3 : Carte administrative du bassin de la Cère en 2016. Source des données : BD Carthage 2011, ING-F BD TOPO et GEOFLA 2015 . Réalisée par Amandine Prévost - EPIDOR, avril 2016.

Sur ces trois régions, 7 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) morcèlent le territoire : la communauté de communes (CC) Cère et Goul en Carladès ; la communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) ; la CC Cère et Rance en Châtaigneraie ; la CC Entre 2 Lacs ; la communes nouvelle de Sousceyrac ; la CC du Canton de Mercœur et la CC Cère et Dordogne. Les CC du Pays de Salers et du Pays de Montsalvy sont également concernées pour une surface relativement faible (respectivement 0,9% et 3% de la superficie du bassin de la Cère).

Ce terrain d'étude constitue donc une unité hydrographique qui se doit solidaire, mais qui est morcelé par les limites administratives actuelles.

1.1.2. Une occupation du sol rurale

Afin de caractériser de manière générale la couverture du bassin versant, la base de données Corine Land Cover 2006 a été utilisée, avec les grands types d'occupation du sol sur le territoire (Tableau 1).

Tableau 1 : Occupation du sol (en poucentage) sur le bassin de la Cère. Source des données : BD Corine Land Cover, 2006.

Pourcentage	Occupation du sol sur le bassin de la Cère
56,96 %	Espaces agricoles
38,80 %	Forêts ou milieux semi-naturels
3,62 %	Espaces artificiels
0,56 %	Surfaces en eau
0,06 %	Zones humides

Dans ce bassin versant à dominante rurale, il n'est pas étonnant de remarquer que 56,9 % de la surface sont des territoires agricoles. Ils sont en grande majorité répartis sur le bassin d'Aurillac, dans les fonds des vallées glacières et dans la châtaigneraie. Les milieux semi-naturels et les forêts représentent aussi une grande part de l'occupation du sol : 38,7 %. Plus modestement, 3,6 % de la surface du territoire est occupée par des surfaces artificialisées. L'agglomération d'Aurillac représente la principale concentration urbaine, mais on observe également une concentration à l'aval vers Biars-sur-Cère et Bretenoux, ainsi qu'un mitage dans tout le bassin sédimentaire et les vallées de l'amont. Les eaux de rivière et les lacs composent 0,56 % du territoire, et 0,06 % sont des zones humides (selon la définition Corine Land Cover 2006).

1.2. L'eau, une ressource nécessaire et une gestion peu structurée

1.2.1. Une ressource pour de multiples usages

Les noms hydrographiques revenant régulièrement dans les noms des EPCI montrent *a priori* un attachement à cette ressource. Sur le bassin de la Cère l'eau est indispensable pour de nombreux usages directs, en plus de servir indirectement l'agriculture, les industries, et de faire vivre la biodiversité. Pour cette étude, les données présentées ci-dessous ont été collectées auprès de différents organismes, puis traitées si besoin sous le Système d'Information Géographique (SIG) QuantumGIS (Qgis) afin d'obtenir des données et représentations à l'échelle du bassin de la Cère.

1.2.1.1. « L'eau loisir »

Les usages récréatifs de l'eau sont nombreux sur le bassin. Sans parler de la neige pour les sports d'hiver au Lioran et sur le massif Cantalien, l'eau est vectrice de nombreux loisirs sur le territoire. L'eau vive est pratiquée par les pêcheurs, les baigneurs, et les kayakistes selon les saisons. Le lac de la retenue de Saint-Etienne-Cantalès (annexe 1) cumule aussi ces multiples

usages : trois plages destinées à la baignade, un lac reconnu pour la pêche au carnassier, des activités nautiques telles que le canoé, le pédalo, le catamaran ou la planche à voile.

1.2.1.2. L'alimentation en eau potable (AEP)

La ressource en eau est utilisée pour l'eau potable par des captages sur la Cère et ses affluents. Selon le Système d'Information sur l'Eau (SIE) de l'agence de l'eau Adour-Garonne, il y a 203 prélèvements d'eau utilisés pour l'eau potable sur le bassin de la Cère. Sur ce total, 184 sont des captages dans des nappes (la plupart très superficielles : 1 à 2 m de profondeur), 17 sont des prélèvements en eau de surface et 2 en retenue. Le captage en rivière du Moulin de Jallès, sur la commune de Lacapelle-Viescamp, est classé « Grenelle » en raison notamment de la présence de pesticides. Son Aire d'Alimentation de Captage (AAC) a donc été étudiée et un programme d'actions doit y être mis en place.

1.2.1.3. La pêche et la pisciculture

L'eau est aussi directement liée à l'activité de pêche. Sur le territoire, elle est en grande majorité pratiquée pour le loisir. Sur le bassin de la Cère, plus de 6000 cartes de pêches sont vendues par années dans les Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du bassin (ont été comptées les cartes vendues en 2015 par les AAPPMA de Vic-sur-Cère, Aurillac, Laroquebrou et en 2014 pour Bretenoux). Le lac de Saint-Etienne-Cantalès attire des pêcheurs au carnassier au-delà des frontières françaises, et la rivière Cère et ses affluents sont très appréciés pour les truites farios.

Photo 3 : Pisciculture de la Fialicie, sur le ruisseau d'Orgues, commune d'Altillac en Corrèze (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016).

Le bassin de la Cère compte aussi trois piscicultures, dont deux se trouvent sur la commune de Polminhac, et une troisième sur la commune d'Altillac (Photo 3).

1.2.1.4. L'hydroélectricité

La Cère est utilisée pour produire de l'énergie à la fois par des microcentrales, (dont une seule se trouve à l'amont du Lac Saint-Etienne-Cantalès), et par des usines hydroélectriques.

Sur le bassin versant, il y a 7 barrages gérés par Electricité De France (EDF), mis en service entre 1945 (pour le barrage de Nèpes) et 1967 (Cande 2). Le plus grand est celui de Saint-Etienne-Cantalès (Photo 4), mis en service en 1947 avec 63 mètres de hauteur et une capacité totale de 133,5 millions de mètres cube (SIE AEAG).

Photo 4 : Barrage de Saint-Etienne-Cantalès vu du belvédère (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016).

Le complexe hydroélectrique EDF du bassin de la Dordogne produit environ 1 550 MW, avec 58 barrages et 28 centrales. Sur le bassin de la Cère, l'eau est exploitée par 6 usines hydroélectriques EDF ayant au total une puissance d'environ 280 MW. L'enjeu est principalement la production d'énergie « de pointe », avec un fonctionnement par éclusées.

1.2.2. La gestion de l'eau à différentes échelles

Afin de construire un projet territorial, il est essentiel de recenser les acteurs du territoire, et dans le cas de cette étude, les acteurs de l'eau. Ces acteurs sont répartis sur plusieurs échelles, comme le montre la Figure 4. Selon le Centre d'information sur l'eau (2014), les acteurs de la gestion de l'eau s'échelonnent sur différentes niveaux : européen, national, bassin versant, régional, départemental, local, communal.

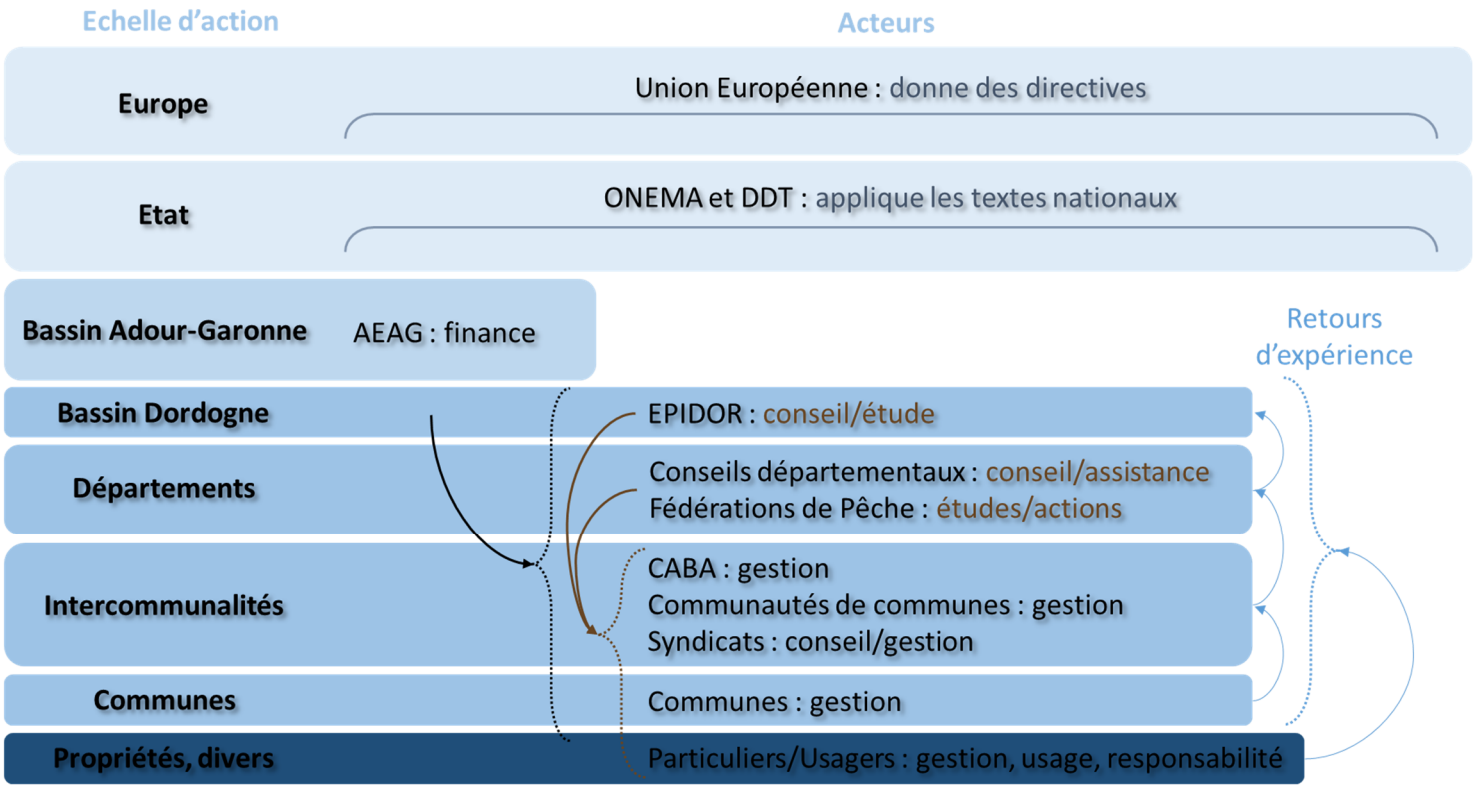

Figure 4 : Schéma des acteurs de la gestion de l'eau sur le bassin de la Cère. Réalisé par Amandine Prévost - EPIDOR, 2016.

Ce schéma représente de manière synthétique l'organisation de la gestion de l'eau appliquée au bassin de la Cère. Comme dans toute l'Europe, la gestion de l'eau est encadrée par les directives de l'Union Européenne qui contraint les états membres à des résultats et des obligations de moyens. Les directives Européennes sont alors retranscrites en droit national par chaque état. En France, les représentants de l'état sont les Ministères, les Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et la Direction Départementale des Territoires (DDT), divisés dans le cas de la Cère en trois selon les départements. L'agence de l'aau du grand bassin Adour-Garonne attribue des financements pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à des organismes privés, aux collectivités ou aux particuliers (Cieau, 2014).

Dans le cas de la Cère, il existe un EPTB qui couvre le bassin de la Dordogne. Il a pour rôle de faciliter la cohésion de la gestion sur cet espace et ainsi de concilier les usages (Pustelnik, 2008). Un syndicat mixte existe également sur la Cère, c'est le Syndicat Mixte Pays Vallée Dordogne (SMPVD). Il ne couvre en revanche que la partie lotoise et porte entre autres des

actions dans le domaine de l'entretien des cours d'eau et de la prévention des inondations. Sur la partie cantalienne, il n'existe pas de structure spécialisée dans la gestion de l'eau. Les communautés de communes ou communes ont quant-à-elles la gestion de l'assainissement domestique et de l'eau potable. Les berges sur le bassin de la Cère sont de statut privé. La responsabilité de leur gestion revient donc largement aux particuliers.

Il ne faut néanmoins pas oublier que la thématique aquatique est aussi intimement liée à d'autres telles que la protection de la nature, le tourisme, l'agriculture, ou l'artisanat-industrie. Une liste plus détaillée des acteurs de l'eau et des thématiques fortement liées est disponible en annexe 2. Cette liste n'est pas exhaustive car il n'a pas été possible de recenser par exemple les particuliers).

1.2.3. Un avenir proche : les fusions des EPCI et la compétence GEMAPI

Cette étude doit prendre en compte les évolutions à venir, comme la fusion des EPCI au 1er janvier 2017. Certains désaccords sont formulés par les EPCI, mais le bassin de la Cère passerait selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale de 7 EPCI à 5 (voir la carte des fusions en annexe 3). En effet, dans le Cantal une fusion entre la CABA et la CC Cère et Goul en Carladès ainsi qu'entre les CC Cère et Rance en Châtaigneraie, Entre 2 Lacs, Pays de Monsalvy et Pays de Maurs est prévue. Dans le Lot, la fusion concernant le bassin est entre le CC Cère et Dordogne, la CC Causse et Vallée Dordogne et la commune nouvelle de Sousceyrac-en-Querçy. Le statut de commune nouvelle donne néanmoins un délai afin de choisir son intercommunalité.

Une autre évolution politique est prévue : la nouvelle compétence de Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations. Elle a été annoncée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM) du 27 janvier 2014. Cette compétence est définie par les alinéas numéros 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement. Ces alinéas sont reportés ci-dessous (Legifrance) :

« 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines »

Les communes et les EPCI auront alors l'obligation d'appliquer ces quatre missions de gestion des milieux aquatiques et inondation au plus tard le 1er janvier 2018.

La présente étude permettra de connaître les problématiques réelles du bassin liées aux missions de la compétence GEMAPI.

1.3. Comment entreprendre un projet territorial sur le bassin de la Cère ?

1.3.1. Rappel historique : Les contrats de rivière Cère 1997-2006

Après avoir étudié le contexte actuel pour cerner l'utilisation et la gestion actuelle de la ressource en eau, il est nécessaire de faire un court retour historique sur les Contrats de Rivière mis en place sur la Cère.

De 1997 à 2006, EPIDOR a animé un contrat de rivière, divisé en deux dossiers : la partie cantalienne, et la partie lotoise et corrézienne. Durant ces Contrats de Rivière Cère, de nombreuses études et actions ont été réalisées avec des financements apportés notamment par l'agence de l'eau. Les actions mises en place concernaient essentiellement la construction ou l'amélioration de stations d'épuration et réseaux d'assainissement, l'alimentation en eau potable, les éclusées, et l'agriculture. La réunion d'un Comité de Rivière permettait de représenter l'ensemble des usagers, de dialoguer et de rendre des comptes sur les propositions et les démarches (EPIDOR, 2007).

Depuis la fin de ce contrat, il n'existe plus de réelle concertation entre les usagers, les élus et les représentants de l'Etat. L'agence de l'eau Adour-Garonne a cependant proposé aux CC des actions pour la gestion des milieux aquatiques, mais un contrat territorial a été refusé localement. La présente étude a pour ambition de proposer une stratégie permettant à nouveau une concertation, en prenant en compte les enjeux locaux du territoire.

1.3.2. Une méthodologie de travail en trois phases

Afin de proposer un projet le plus cohérent possible, cette étude a été réalisée en trois étapes : 1) une phase de collecte de données et d'état des lieux, 2) une phase de diagnostic, et 3) une phase d'élaboration de stratégie.

Afin d'asseoir le raisonnement de l'étude sur une base solide, l'état des lieux a permis de collecter des données brutes ainsi que des études menées sur le territoire. Les données SIG ou numériques ont été collectées dans des bases de données ou grâce à différents organismes tels que l'AEAG, les DREAL, ou les Comités Départementaux de Tourisme (CDT). Notre étude souffre cependant de quelques manques de données qui n'ont pas pu nous être transmises par refus ou par non autorisation, notamment en ce qui concerne les industries et l'assainissement non collectif.

Ces données ont ensuite été analysées, et croisées avec les Schémas de Cohérence territoriale (SCoT). Ce diagnostic a été établi selon trois grandes thématiques qui seront détaillées dans la partie suivante : l'activité socio-économique, les milieux naturels et la ressource en eau. Les traitements cartographiques des données SIG ont été réalisés sous le logiciel Qgis. Des entretiens avec les acteurs des différentes thématiques, notamment les communautés de communes, des associations de protection de la nature, des structures usagères de l'eau sur le bassin, ainsi que des personnes ressources, ont permis d'aboutir à un diagnostic partagé.

Suite à ces entretiens, la proposition de stratégie en lien avec les milieux aquatiques s'est basée sur trois axes qui ont été partagés avec les communautés de communes du bassin.

2. Diagnostic territorial du bassin de la Cère

L'eau est une ressource importante sur le bassin de la Cère. Utilisée pour de nombreux usages, elle est à la fois un élément d'attractivité et une ressource nécessaire (cf. page 10). La gestion de l'eau pourrait donc être sur le bassin de la Cère un vecteur du développement du territoire. Cette seconde partie présente le diagnostic réalisé, qui est la base de réflexion d'une proposition de projet territorial.

2.1. Caractéristiques socio-économiques

2.1.1. Une répartition et une évolution démographique contrastée

Le territoire est composé de 66 communes avec une population totale de 79 033 habitants au 1er janvier 2016, selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). La population est concentrée autour du bassin d'Aurillac, de Biars-sur-Cère et de Bretenoux, puis dans une moindre mesure dans la vallée de l'Authre et de Vic-sur-Cère (Figure 5).

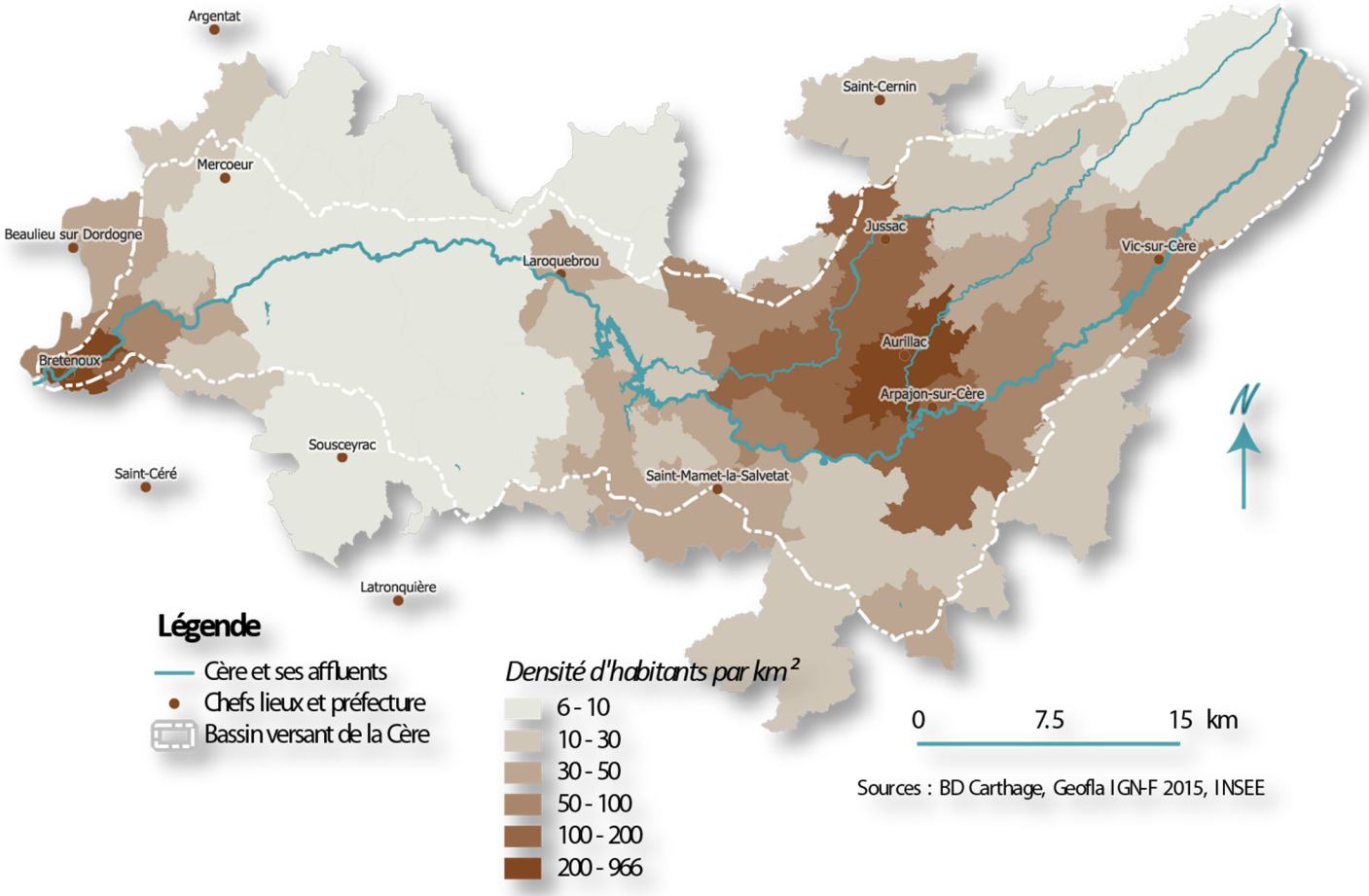

Figure 5 : Carte de la densité de population sur le bassin de la Cère au 1er janvier 2016. Source des données : INSEE, BD Carthage 2011, IGN-F 2015. Réalisé par Amandine Prévost - EPIDOR, 2016.

Selon l'état initial du SAGE Dordogne-Amont (2016), pour la période 1990-2010, la population sur le bassin de la Cère est en diminution dans les zones les plus rurales, c'est-à-dire les têtes de bassins versants, le Ségala et la Xaintrie (autour des gorges de la Cère, de -10 % à -20 %).

Une augmentation de la population (jusqu'à +40 % au Rouget) se remarque en zone périurbaine, notamment au sud du lac de Saint-Etienne-Cantalès et d'Aurillac, dans la Vallée de l'Authre, et à l'aval des gorges de la Cère (voir la carte de l'évolution de la population entre 1990 et 2010 du SAGE Dordogne-Amont en annexe 4). Un étalement urbain altérant le paysage par le mitage urbain/rural est déjà observé, et est à éviter (SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, 2015). Le voies de communication, elles, sont généralement peu rapides (routes très rurales) ce qui implique une accessibilité assez difficile.

2.1.2. L'agriculture : un atout à soutenir et une pollution à maîtriser

L'agriculture représente une activité très importante sur le territoire. Lors du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010, il y avait 1488 exploitations présentes sur les communes du bassin versant de la Cère (les données du RGA ne permettent pas de connaître la localisation précise : certaines exploitations présentes dans les communes limitrophes peuvent ne pas se trouver sur le bassin de la Cère). Le Tableau 2 montre l'évolution des exploitations agricoles de 1988 à 2010, par la somme des données communales. Ces chiffres révèlent des tendances sur lesquelles l'étude pourra se baser.

Tableau 2 : Evolution des exploitations agricoles sur le bassin de la Cère entre 1988 et 2010. Source des données : RGA 2010.

	Valeurs en 2010	Tendances en %		
		1988-2000	2000-2010	Globale 1988-2010
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	27843	-29,9	-23	-46,1
Travail dans les exploitations agricoles *en unité de travail annuel*	2123	-29	-18,4	-42,1
Superficie agricole utilisée *en hectare*	82929	-6,5	-3,4	-9,7
Cheptel *en unité de gros bétail, tous aliments*	113699	3,7	0,5	4,2
Superficie en terres labourables *en hectare*	29948	17,6	13,8	33,8
Superficie en cultures permanentes *en hectare*	270	-17,7	9,8	-9,7
Superficie toujours en herbe *en hectare*	52629	-14,2	-11,1	-23,7

Sur ce tableau, les cases les plus rouges montrent une diminution plus forte et les cases les plus vertes une augmentation plus forte. On observe donc que le nombre d'exploitations tend à diminuer, ce qui induit aussi une baisse d'emplois agricoles. La surface agricole diminue beaucoup plus légèrement : 9,7 % de la surface agricole utilisée a été perdue en 22 ans. La taille des cheptels a peu évolué, avec une faible augmentation surtout dans les années 1988 à 2000 (3,5 %). La superficie des terres labourables a augmenté durant toute la période 1988-2010 tandis que celle des surfaces toujours en herbe a diminué sur cette période. La surface

correspondant aux cultures permanentes a diminué entre 1988 et 2000 puis augmenté entre 2000 et 2010. La surface des cultures permanentes reste néanmoins très réduite par rapport à la surface toujours en herbe ou aux terres labourables. Ces chiffres permettent de remarquer la diminution du nombre d'exploitants et des surfaces toujours en herbe, mais pas nécessairement des cheptels ou des surfaces en culture qui ont une tendance à la hausse.

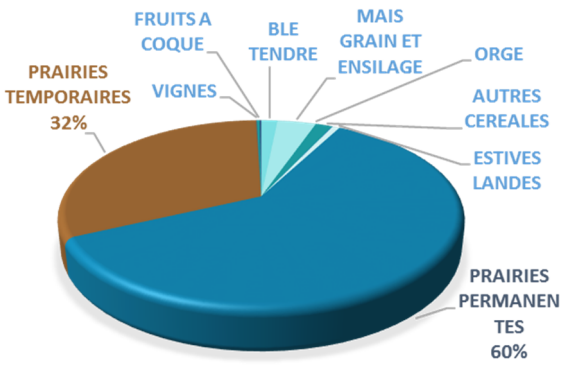

Figure 6 : Graphique des types de surfaces agricoles en pourcentage sur le bassin de la Cère en 2012. Source des données : RPG 2012.

Dans la partie 1.1.2., le Tableau 1 montrait que l'agriculture représente plus de la moitié de la surface du territoire. La Figure 6, réalisée avec les données du Registre Parcellaire Graphique de 2012 (RPG), permet de mieux saisir les types d'agriculture présents sur le bassin. Les prairies représentent 92 % de la surface agricole du bassin versant, l'élevage est donc de loin de type de production majoritaire. L'élevage est surtout un élevage bovin, avec 129 713 têtes selon le RGA 2010, et la concentration des animaux est plus forte en aval d'Aurillac. Les productions céréalières sont dispersées sur le bassin à l'aval d'Aurillac. Des fruits sont aussi cultivés, notamment des vignes présentes sur la commune de Glanes, à l'aval des gorges de la Cère.

Un diagnostic agricole montre que des problématiques de pollution diffuses liées majoritairement aux effluents d'élevage existent sur la Cère à l'amont de la retenue (Chambre d'agriculture 15, 2015).

2.1.3. L'artisanat et l'industrie

Les données qui ont pu être récoltées sur l'industrie proviennent du SIE de l'agence de l'eau, qui recense les établissements industriels prélevant ou rejetant de l'eau. Deux pôles semblent

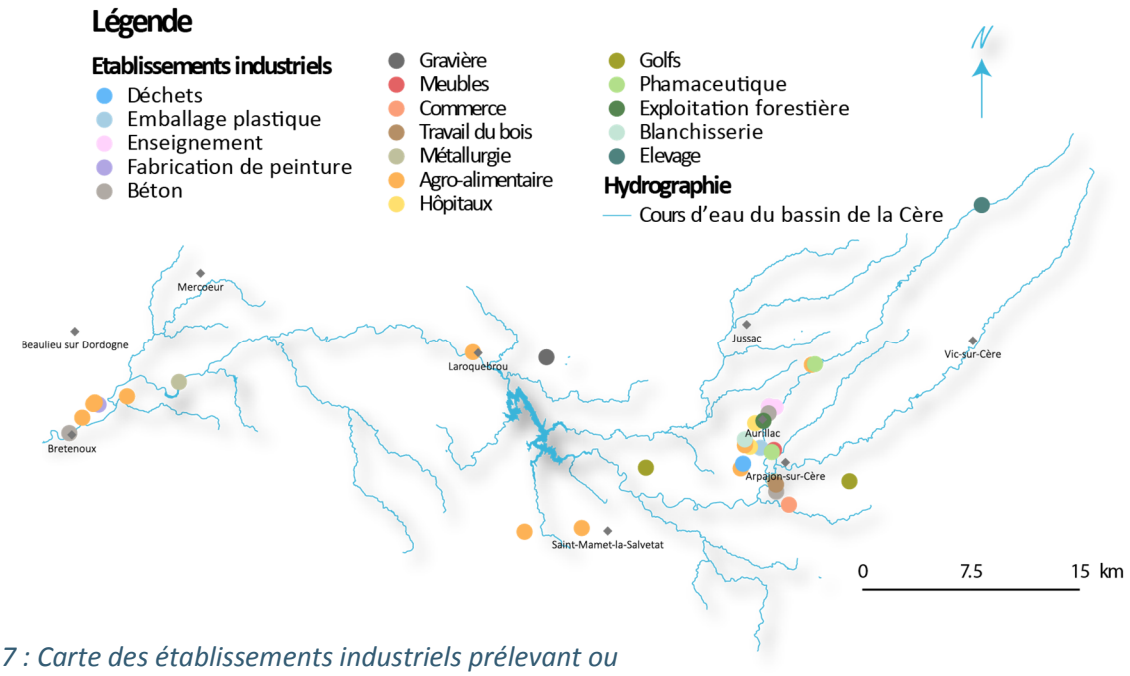

Figure 7 : Carte des établissements industriels prélevant ou rejetant de l'eau sur le bassin de la Cère, par secteurs. Source des données : SIE AEGAG 2015, BD TOPO IGN-F 2015. Réalisée par Amandine Prévost – EPIDOR, 2016.

de dessiner : Aurillac-Arpajon et Biars-Bretenoux (Figure 7). Les industries recensées (en comprenant les secteurs de l'enseignement et du commerce par exemple) sont au nombre de 51 sur le bassin de la Cère. Les secteurs industriels les plus représentés sont l'agroalimentaire (salaisons, confituriers…), des industries pharmaceutiques, mais il y a aussi de la fabrication de meubles, des industries métallurgiques, de béton, ou de peinture.

Le bassin de la Cère n'est pas seulement caractérisé par des activités industrielles, mais aussi par beaucoup d'artisanat qui forge une partie de son patrimoine. Les plus connus sont : les parapluies d'Aurillac, les coutelleries Destannes, la distillerie Couderc… Bien d'autres artisans sont implantés sur le bassin de la Cère, en passant des dinandiers aux potiers, ou par la fabrication de sirops ou de fromages.

2.1.4. Le tourisme : des sites d'intérêts et une destination à créer

Le bassin de la Cère comporte 4 offices de tourisme : l'office du tourisme du Carladès qui a pour territoire d'action la CC Cère et Goul en Carladès, l'office du tourisme d'Aurillac qui a pour territoire d'action la CABA, l'office de tourisme de la châtaigneraie qui traverse les territoires de trois CC, et l'office de tourisme Vallée de la Dordogne-Rocamadour qui est un réseau d'office de tourisme entre le Lot et la Corrèze.

Le nombre de touristes est difficile à comptabiliser, et notre étude peut donner une idée très incertaine du nombre de touristes via le « nombre de visiteurs » pour chacun des offices de tourisme (Tableau 3).

Tableau 3 : Fréquentation des offices de tourisme sur le bassin de la Cère, en 2015. Source des données : Offices de tourisme.

	Vallée Dordogne Rocamadour	Châtaigneraie	Aurillac	Carladès
Total visiteurs 2015	464 590	8 318	43313	22614
Somme des offices cantaliens		74245		

L'office de tourisme Vallée Dordogne-Rocamadour est très visité pour ses grands sites très connus, mais la Cère n'est qu'une partie très peu fréquentée par rapport à son territoire.

Le total des trois autres offices de tourisme est de 74 245 visiteurs (presque autant que la population totale du territoire : 79 033 habitants). Ces visiteurs sont majoritairement français (7 % de visiteurs étrangers pour Aurillac, 8 % pour le Carladès et 21% pour la Vallée Dordogne). A Aurillac, les touristes français proviennent majoritairement d'Auvergne (54 %), Île de France (7 %), Rhône-Alpes (6 %), Pays de Loire (4 %), Midi-Pyrénées (4 %), Languedoc-Roussillon (3 %), Bretagne (3 %), PACA (3 %). Les visiteurs étrangers viennent généralement du Benelux, d'Allemagne, de Grande-Bretagne ou d'Espagne.

Les activités sur le bassin sont très nombreuses, souvent liées à la nature, la découverte ou la gastronomie. Les activités liées à l'eau sont détaillées dans le Tableau 4 avec les principaux sites du bassin de la Cère.

Tableau 4 : Synthèse des activités aquatiques du territoire relayées par les collectivités.
Source des données : Offices de tourisme, CC, eauxvives.org

Thématiques/activités touristiques	Sites relayés par les communautés de communes et offices du tourisme
Baignades	- 3 plages à Saint-Etienne-Cantalès (Puech des Ouilles, Rénac, Espinet) - Les Genévrières - L'Etang du Moulin - Le lac des graves
Pêche	- Lac de Saint-Etienne Cantalès - 3 parcours pêche à la mouche : sur la Cère (à Vic-sur-Cère), sur la Jordanne (à Aurillac) et sur l'Authre (à Jussac). - Etang d'Omps - Etang de Marfon
Sports d'eaux vives	- Gorges de a Jordanne (Canyoning) - Lac des graves (kayak, plongée…)
Bases d'activités nautiques	- Lac de St Etienne Cantalès à Lacapelle Viescamps (Club nautique d'Aurillac), Puech des Ouilles (voies, bateau à moteurs pour handicapés) et Saint-Gérons (Renac Nautic Club) - Club de canoë-kayak d'Arpajon-sur-Cère - Camping de la Bourgnatelle, Bretenoux
Circuits canoé-kayak (sportifs)	- La Cère du Pas du Laurent au pont du Maudour - La Cère de Laroquebrou à Lamativie - La Cère de Lamativie à Laval de Cère - L'Escaumel de Peyratel au barrage de Lamativie
Itinérance	- Via Arvena - Autour du lac de Saint-Etienne Cantalès - GR 652 et GR 400
Circuits pédagogiques en lien avec l'eau	- Gorges de la Jordanne - Pas de Cère - Marais du Cassan Prentagarde - Barrage de Saint-Etienne-Cantalès
Patrimoine (moulins)	- Village de Niervèze

Cette liste n'est pas exhaustive ; ces lieux ont été recensés lors d'entretiens, dans les guides touristiques, dans la basse de données Cantal Destination, et ainsi que sur les sites de la fédération de pêche du Cantal (FDP15) et de eauxvives.org.

L'offre de randonnée pédestre est importante sur le bassin de la Cère. Il existe de nombreuses boucles de Petite Randonnées (PR). Il y a un itinéraire de Grande Randonnée (GR) situé sur l'amont du bassin versant (le GR400), et le GR652 qui débute à Laroquebrou et passe dans les gorges de la Cère. Il n'y a qu'une itinérance pédestre qui parcourt le bassin versant d'amont en aval : la Via Arverna, une voie pour Saint-Jacques de Compostelle annexe à la Via Podiensis.

Pour ce qui est des autres itinérances douces, le bassin est aussi traversé par la Véloroute des Grands Volcans dans la Vallée de la Jordanne (Schéma national des Véloroutes et Voie Vertes).

Le bassin de la Cère a un potentiel attractif très intéressant, dans ses activités et ses différents sites existants, mais le manque de commerces, hébergements et restaurants de qualité est une faiblesse qui a été relevée lors plusieurs entretiens.

2.2. Caractéristiques naturelles du bassin de la Cère

2.2.1. Une diversité de paysages

Les paysages sont une richesse incontestable de ce territoire. Beaucoup étudié, le bassin sur la partie cantalienne est alors souvent divisé en trois entités paysagères : les Monts et les vallées glaciaires, le bassin d'Aurillac et la Châtaigneraie (SCoT d'Aurillac, 2015). Plus à l'aval du bassin se rajoutent la Xaintrie, le Ségala et le début du Querçy (Figure 8). Ces pays sont aussi ponctués d'éléments paysagers reconnus et uniques : le Plomb du Cantal, le Puy-Mary, le Puy Griou et son Griounou, le lac de Saint-Etienne-Cantalès et les gorges de la Cère. Des cascades et châteaux sont également inscrits et classés.

Figure 8 : Carte des entités paysagères du bassin de la Cère. Source des données : IGN-F, BD Carthage 2011. Réalisée par Amandine Prévost – EPIDOR, 2016.

2.2.2. Une biodiversité remarquable

Des espèces protégées au niveau national et européen sont présentes sur le bassin de la Cère.

Les zones humides constituent une grande richesse biologique et fonctionnelle, en participant notamment au soutien d'étiage ou à l'autoépuration de l'eau. Sur le bassin de la Cère, 72km² sont couverts par des zones à dominantes humides (EPIDOR, 2008), c'est-à-dire 6 % du bassin versant. Ces zones à dominantes humides peuvent être des marais, des prairies humides, ou des boisements humides par exemple. Elles abritent des espèces particulières, 30 % des espèces protégées provenant des zones humides, comme par exemple les *Drosera,* inféodées à ces milieux. Bien sûr, il y vit une biodiversité dite « ordinaire », avec une grande diversité d'odonates (par exemple les demoiselles ; Photo 5).

Photo 5 : Calopteryx virgo mâle (A) et femelle (B) au Marais du Cassan et de Prentegarde (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016).

La Cère et la Jordanne sont deux corridors d'importance régionale pour la loutre qui est protégée à l'échelle nationale par un Plan National d'Action (PNA). La moule perlière, présente sur les ruisseaux du Pontal, du Ressègue et du Roannes par exemple, est aussi protégée par un PNA. Au niveau national, il existe aussi un Plan National de restauration du Milan royal, *Milvus milvus*, qui est une espèce très présente sur le bassin.

La biodiversité aquatique comporte également des espèces remarquables : la FDP15 relève les espèces dites « patrimoniales » sur le bassin de la Cère. La loutre, bien sûr, mais aussi le chabot et la lamproie de Planer, ainsi que les écrevisses à pattes blanches sur quelques affluents. On remarque notamment une robe très particulière pour la truite fario de souche de la Cère et de la Jordanne.

Le saumon atlantique et la Lamproie marine, grands migrateurs amphihalins, se reproduisent à l'aval du bassin dans sa partie lotoise et corrézienne.

Selon le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles du Cantal (FDP15, 2012), les espèces invasives présentes sont la renouée du Japon, la perche soleil et l'écrevisse signal (Photo 6).

Photo 6 : Ecrevisse signal, Pacifastacus leniusculus dans la Cère à l'aval de Laroquebrou (cliché : Amandine Prévost - EPIDOR, 2016).

2.2.3. Les mesures de protection

Les espaces naturels apportent des services écologiques très importants pour le territoire. De nombreux sites ont un statut particulier qui permet d'apporter des aides pour leur protection et leur valorisation, notamment des espaces naturels sensibles (ENS), souvent couplés à des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ou des sites Natura 2000 (Figure 9). Le bassin de la Cère fait entièrement partie de la Réserve de Biosphère du bassin de la Dordogne.

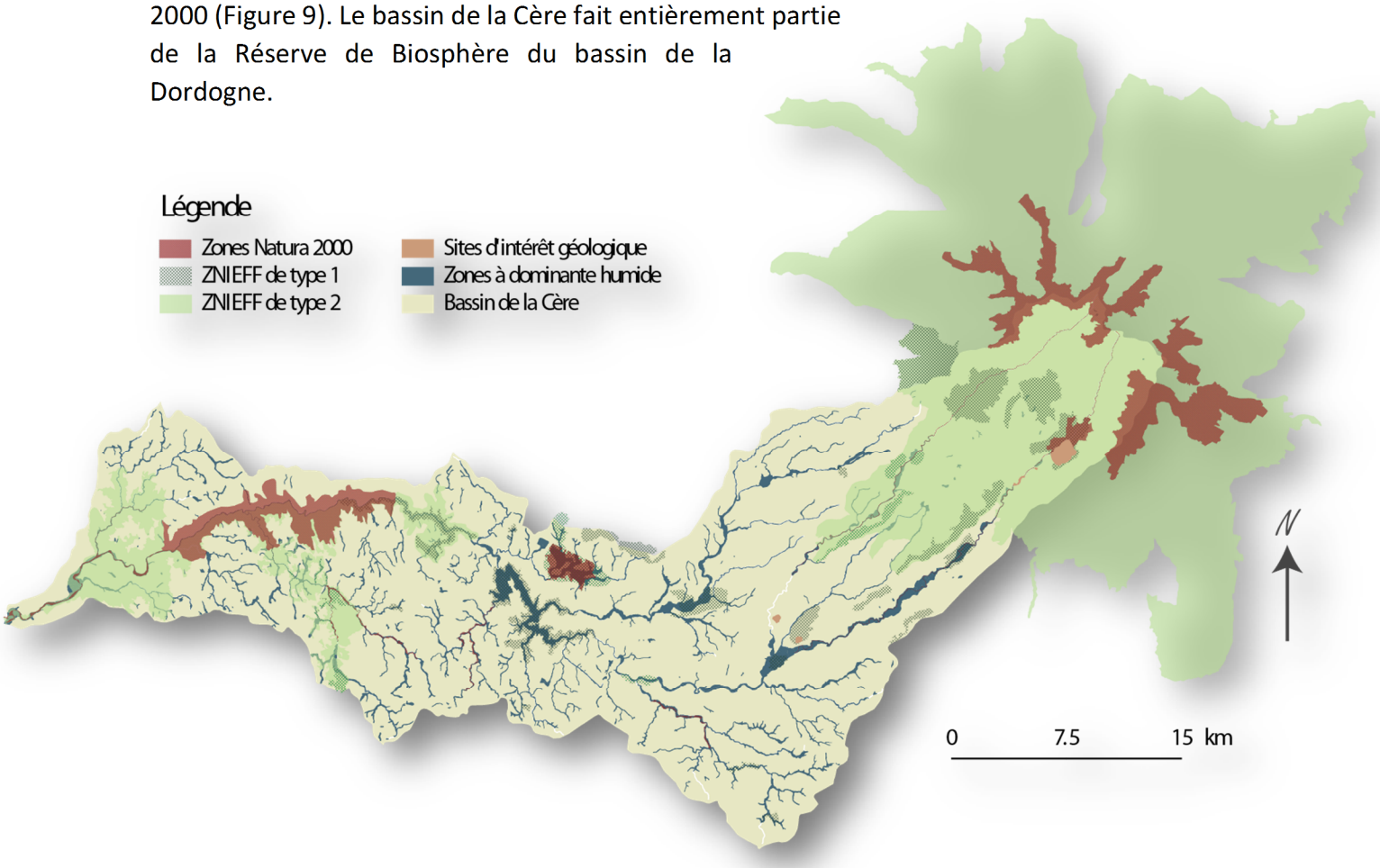

Figure 9 : Carte des espaces naturels sur le bassin de la Cère. Source des données : DREAL Auvergne, Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) Inventaire des zones à dominante humide d'EPIDOR, BD Carthage 2011. Réalisée par Amandine Prévost – EPIDOR, 2016.

Il est également important de noter que la partie amont du territoire (à partir des communes de Vic-sur-Cère, Lascelle et Laroquevielle) fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) des Volcans d'Auvergne. Le Puy Mary est classé Grand Site de France.

Au niveau réglementaire, les arrêtés de classement des cours d'eau en liste 1 et en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement contribuent aussi à la protection des rivières. Sur le bassin, les cours d'eau classés en liste 2 sont la Cère à l'aval du barrage de Brugales, le Négreval, l'Orgues, l'Authre, le Roannes, le Moulès, le Pontal et le Ressègue. Ce classement en liste 2 concerne les cours d'eau qui nécessitent des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). La protection de cette continuité écologique est obligatoire pour le classement des cours d'eau en liste 1 (c'est-à-dire la majorité des cours d'eau du bassin versant).

Pour les espèces du milieu aquatique, la pêche est gérée de manière patrimoniale, c'est-à-dire avec un développement de la pêche amateur et l'amélioration du patrimoine piscicole naturel.

2.3. La ressource en eau

2.3.1. L'état des masses d'eau au sens de la directive « cadre sur l'eau »

Selon le SDAGE (AEAG, 2016), l'état global de l'eau en 2015 est moyen sur la partie à l'amont de Saint-Etienne-Cantalès. Le lac de Saint-Etienne-Cantalès présente une qualité médiocre (le phosphore étant l'un des principaux paramètres déclassants), puis l'aval du bassin est classé en qualité bonne, sauf la Cère entre Laval-de-Cère et Bretenoux (Figure 10).

Figure 10 : Carte de l'état global de l'eau en 2015 sur le bassin de la Cère. Source des données : AEAG 2015, IGN-F BD TOPO. Réalisée par Amandine Prévost – EPIDOR, 2016.

Le lac de Saint-Etienne-Cantalès connaît en effet un risque d'eutrophisation dû à un apport de nutriments trop important. Son bassin versant est d'ailleurs classé en zone sensible à l'eutrophisation par le SDAGE 2016-2021. Les paramètres déclassants des cours d'eau sont majoritairement l'oxygène dissous, le phosphore et les indices biologiques (Eaucéa, 2015 ; annexe 5).

Les indices biologiques déclassants sont majoritairement l'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR) qui représente de peuplement végétal visible et l'Indice Biologique Diatomées (IBD) qui est évalué par les diatomées microscopiques (Observatoire de l'eau de Maine-et-Loire).

En dehors de l'altération hydro-morphologique, puisque le bassin de la Cère comporte un grand nombre de seuils et chaussées anciennes, les pressions significatives relevées par l'état

initial du SDAGE en 2103 sont : une pression diffuse en azote (sur certains affluents de l'Authre notamment), une perturbation des rejets de stations industrielles pour les macro-polluants (sur le ruisseau du Gavanel et sur la Jordanne aval), une perturbation des rejets d'épuration collective (à l'amont du barrage de Saint-Etienne-Cantalès) et une pression ponctuelle de substance (sur la Cère à l'amont d'Arpajon) (AEAG, 2013). Selon une modélisation réalisée lors de l'étude Eaucéa, la pollution sur la masse d'eau de la Cère amont serait due au colmatage des cours d'eau, aux pollutions agricoles, et aux impacts de l'assainissement collectif et non collectif (Eaucéa, 2015).

2.3.2. La qualité des eaux de baignade

L'ARS donne un classement excellent pour les eaux de baignade des trois plages de Saint-Etienne-Cantalès, et une qualité « bonne » pour la baignade de Crandelles. L'étude des données brutes de ces indicateurs pour les trois plages du lac de Saint-Etienne-Cantalès montre notamment une baisse de l'oxygène dissous entre 2000 et 2015, et une augmentation des cyanobactéries depuis 2010 au Puech des Ouilles (Figure 11). Aucun relevé sur les cyanobactéries n'a été effectué avant 2005 par l'ARS. Cette augmentation n'est pas visible sur les deux autres plages qui sont situées plus à l'aval du lac, et donc plus protégées des rejets de phosphore (voir annexe 6).

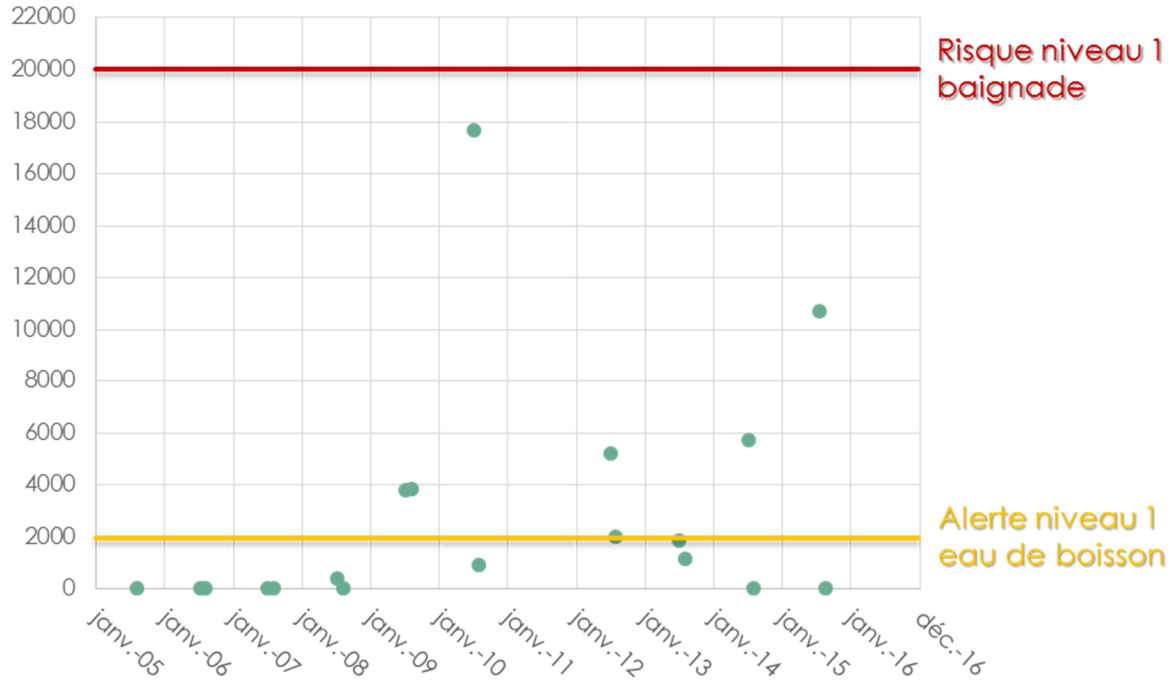

Figure 11 : Graphique du nombre de cellules de Cyanobactéries entre 2005 et 2010 au Puech des Ouilles. Source des données : ARS. Réalisé par Amandine Prévost – EPIDOR, 2016.

On peut ainsi remarquer qu'en 2010 a été une année propice au développement des cyanobactéries pour les trois plages du lac. Cette même année, le seuil de vigilance 1 pour la

baignade (fixé à 20 000 cellules de cyanobactéries) a failli être atteint au Puech des Ouilles puisqu'il s'est élevé à 17 900 cellules de cyanobactéries (ARS ; AFSSA, 2006).

Le développement des cyanobactéries est provoqué par l'apport de nutriments (phosphore et azote) ainsi que par des températures élevées et une forte luminosité. Elles peuvent libérer des toxines néfastes qui sont dangereuses pour l'alimentation ou la baignade.

2.3.3. L'état de l'assainissement

La Base de Données des Eaux Résiduaires Urbaines (BD ERU) visualisable sur le portail d'information sur l'assainissement communal du Ministère de l'Environnement montre seulement deux problèmes de conformité sur les 58 stations d'épuration (STEP) en service : celle d'Aurillac-Souleyrie (non conforme en équipement) et celle d'Ytrac le Bex (conforme en équipement, mais non conforme en performance). La figure 12 synthétise les données recueillies sur l'assainissement domestique. Les stations de Souleyrie, Ytrac et Mandailles sont en cours d'amélioration par la CABA. D'autres stations comme celle de Vic-sur-Cère ont été mises en conformité récemment.

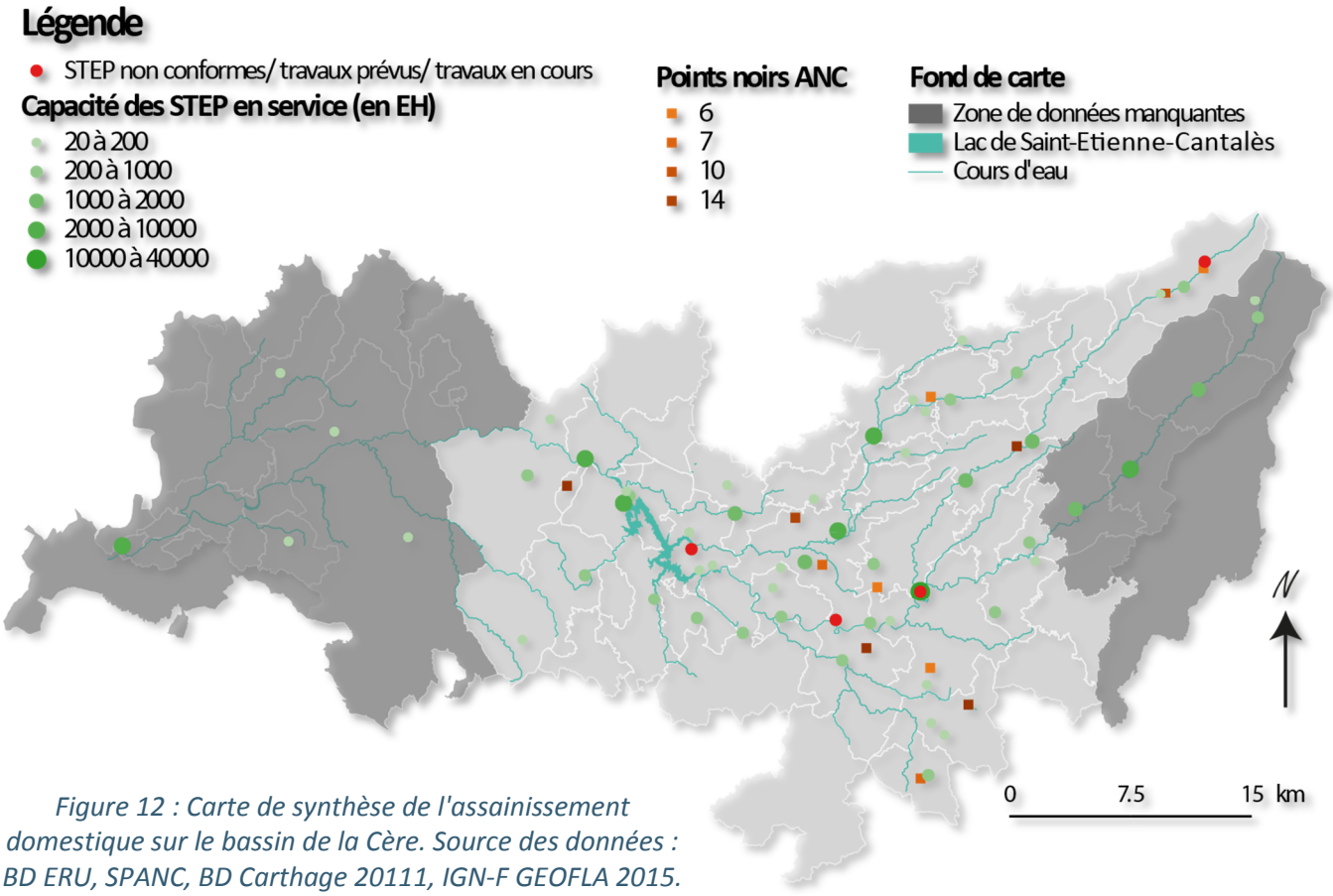

Figure 12 : Carte de synthèse de l'assainissement domestique sur le bassin de la Cère. Source des données : BD ERU, SPANC, BD Carthage 20111, IGN-F GEOFLA 2015. Réalisée par Amandine Prévost – EPIDOR, 2016.

Les données sur l'assainissement non collectif (ANC) n'ont pu être que partiellement étudiées, du fait d'un manque de données transmises par les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sur certaines zones. La Figure 12 révèle les points les plus importants de non-conformité des rejets. Les problèmes d'assainissement non-collectifs qui représentent un enjeu important, sont ceux situés en marge du lac de Saint-Etienne-Cantalès, et ceux situés dans la vallée de la Jordanne.

2.3.4. La gestion quantitative

La quantité de l'eau sur le territoire est essentiellement impactée par les prélèvements d'eau potable ainsi que par la gestion d'EDF. Le réseau de barrage d'EDF est géré à partir de la côte du lac de Saint-Etienne-Cantalès, et du débit minimal de 2,6 m^3/s (ou de 7 m^3/s après le 15 mars jusqu'au 15 juin) qui doit être respecté à l'aval du barrage de Brugales afin de limiter les perturbations sur les milieux et espèces présentes telles que les poissons migrateurs (notamment le saumon) sur l'aval de la Cère. Certains problèmes d'éclusée sont signalés dans le DOCOB Vallée de la Cère et tributaires (EPIDOR – Document d'objectifs, 2015).

D'une manière générale, les cours d'eau les plus touchés par les assecs sont les cours d'eau en tête de bassin versant, et notamment la Jordanne où se trouve des captages importants pour l'eau potable (FDP15, 2003 ; observations de la FDP15 durant les sècheresses de 2003 et 2016). Compte-tenu de l'absence de nappe souterraine, ce sont les zones humides qui assurent la pérennité des écoulements lors de périodes sans précipitations.

Peu de problèmes de quantité ont été appuyés lors des entretiens, et cette problématique ne semble pas être prioritaire pour les acteurs rencontrés. Il peut cependant être noté quelques discordances entre les aménagements effectués sur le lac de Saint-Etienne-Cantalès et la hauteur d'eau, comme sur la photo prise un peu avant la saison estivale 2016, où la hauteur d'eau inonde quelques aménagements (Photo 7).

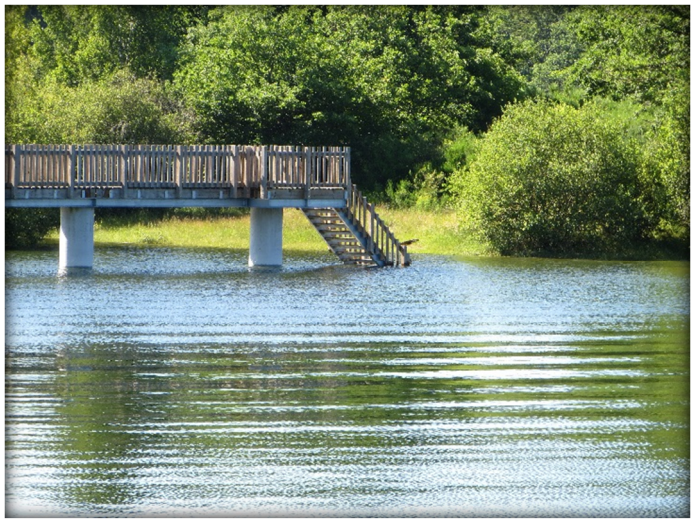

Photo 7 : Escalier de la passerelle du Puech des Ouilles inondé (cliché : Amandine Prévost - EPIDOR, le 23 juin 2016).

Au niveau du risque inondation, le bassin possède un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Jordanne-Cère. Les zones humides ainsi que les champs d'expansion de crue à l'amont d'Aurillac permettent de limiter l'impact sur les forts enjeux économiques situés à Arpajon-sur-Cère. Pour autant, il n'y a pas de système d'alerte aux inondations pour l'agglomération d'Aurillac (EPIDOR, 2014).

2.4. Les enjeux découlant du diagnostic sur le bassin de la Cère

La méthode choisie pour appréhender les enjeux découlant du diagnostic dans cette sous-partie est la cartographie pour mieux visualiser les enjeux identifiés :

- Maintenir et développer les **activités économiques** : agriculture, industrie-artisanat, tourisme
- Garantir la **qualité de l'eau** : baignade, pêche, activités nautiques
- Préserver le cadre de vie et l'**environnement**
- Améliorer **accessibilité et visibilité** : itinérance et valorisation des voies de communication « douces »
- **Fédérer** les acteurs autour de projets ambitieux

2.4.1. Maintenir et développer les activités économiques : agriculture, industrie-artisanat, tourisme

Les enjeux économiques sont bien sûr importants pour apporter un développement durable. L'agriculture doit donc être maintenue, ainsi que l'industrie-artisanat et le tourisme car ils génèrent des activités et une attractivité.

Il existe sur le bassin des **pôles touristiques** structurants déjà en place (Figure 13) : le Lioran, le Puy Mary, les vallées de la haute Cère et de la Jordane et Aurillac. Le lac de Saint-Etienne-Cantalès est sans cesse en développement de nouvelles activités, il attire autant les Aurillacois pour se baigner que des pêcheurs venant d'europe du nord. C'est un pôle départemental en devenir, et le projet de sentier autour du lac permettra une visibilité supplémentaire au territoire. Les gorges de la Cère, allant de Laroquebrou jusqu'à Laval-de-Cère sont mises en valeur par le GR 652 qui passe au travers. Ce GR est malheureusement très difficile d'accès pour les VTT ou les équidés, ce qui le rend peu accessible et peu connu malgré un potentiel énorme de valorisation (historique, géographique, botanique ou paysagère).

Le bassin de la Cère comporte des **industries** importantes comme par exemple Andros, les fromageries Occitanes (agro-alimentaire), ou Lyocentre (pharmaceutique). Leur implantation semble maîtrisée sur deux pôles majeurs sur le territoire. Le rejet en phosphore provenant d'anciennes lagunes des Fromageries Occitanes pose cependant problème dans un affluent du lac de Saint-Etienne-Cantalès (Eaucéa, 2015). L'**artisanat** produit sur le territoire, en plus d'être un élément identitaire, peut également être une source d'attractivité et de qualité, donc à préserver et à encourager.

Malgré des efforts destinés à limiter l'impact de l'**agriculture** sur l'environnement et sur la qualité de l'eau, cela reste l'un des principaux secteurs responsables des apports de nutriments, et notamment de phosphore. Il est nécessaire de poursuivre et de généraliser les actions engagées par certains agriculteurs modèles (voir le diagnostic d'une ferme du bassin annexe 7).

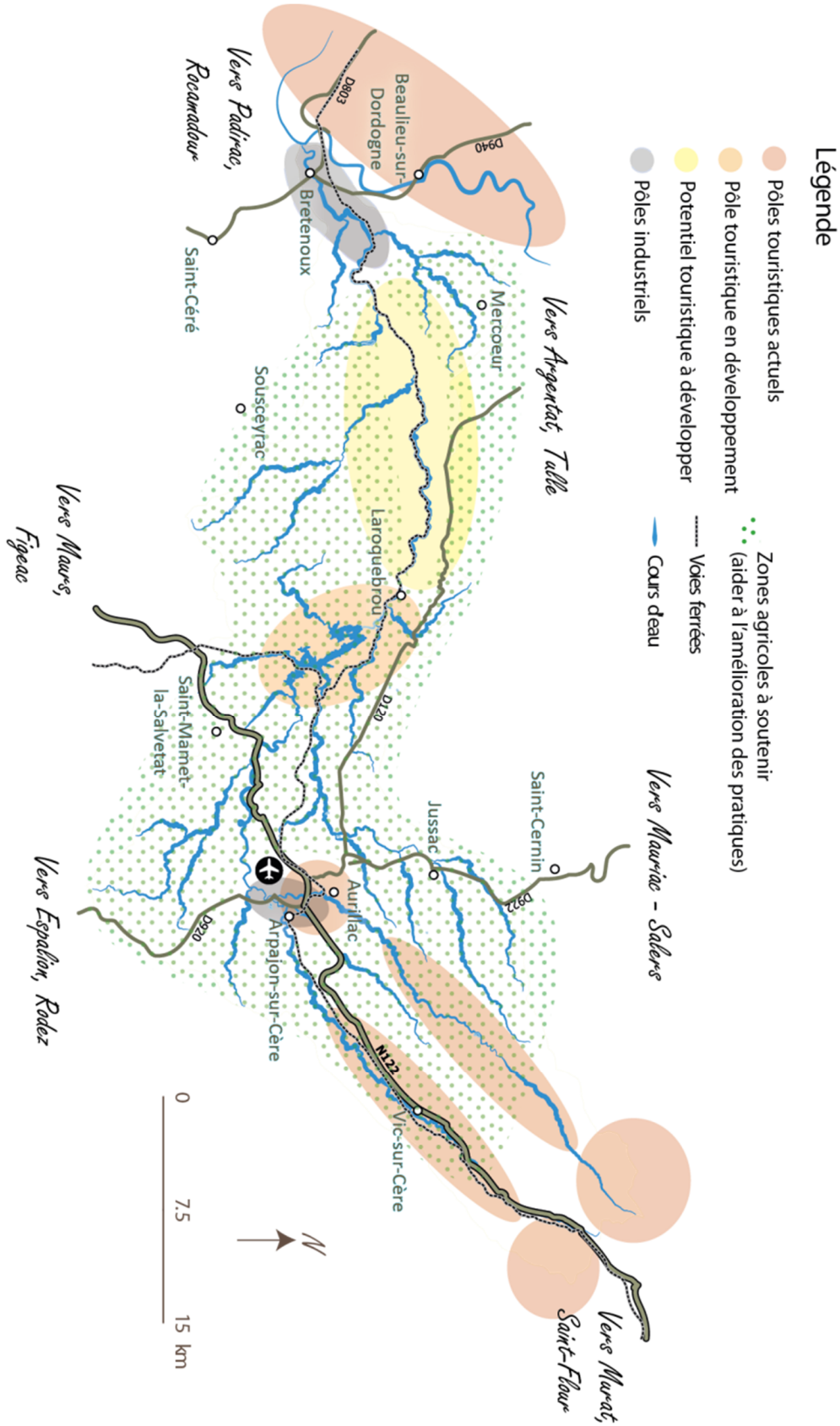

Figure 13 : Carte de synthèse des enjeux économiques sur le bassin de la Cère. Source des données : BD TOPO IGN-F 2015, BD Carthage 2011. Réalisée par Amandine Prévost - EPIDOR, 2016.

2.4.2. Garantir la qualité de l'eau : AEP, baignade, activités nautiques, pêche et biodiversité

La qualité de l'eau est globalement moyenne à l'amont de Saint-Etienne-Cantalès, les principales pressions sont agricoles, domestiques et industrielles. Il est donc nécessaire de préconiser des actions sur ces thématiques afin de préserver la qualité de l'eau.

Les enjeux liés à la qualité de l'eau sont multiples. **L'eau potable** est un enjeu important, de nombreux captages d'eau potable sont exploités sur le bassin (Figure 14). La baignade, qui est très recherchée par les touristes et également un confort de vie pour les locaux, est possible sur plusieurs plages. La qualité de l'eau nécessite donc une bonne qualité pour des raisons sanitaires et économiques. Il en va de même pour **les activités liées à l'eau** telles que le canoé-kayak ou le paddle par exemple.

La pêche est également un enjeu important pour le territoire car elle y est pratiquée partout. La fédération de pêche du Cantal prévoit par ailleurs de réaliser une étude économique afin de chiffrer l'apport de la pêche sur son département. La qualité de l'eau nécessite donc d'être en bon état écologique afin de permettre la vie et la reproduction piscicole.

Les espèces patrimoniales recensées et la **biodiversité** du territoire présentent un enjeu important qui dépend de la qualité de l'eau. Les principaux enjeux de biodiversité sont la remontée et la fraie des migrateurs à l'aval du barrage de Brugales, la préservation de la moule perlière dans les affluents de la Cère et la préservation de la loutre dans la Jordanne et la haute Cère.

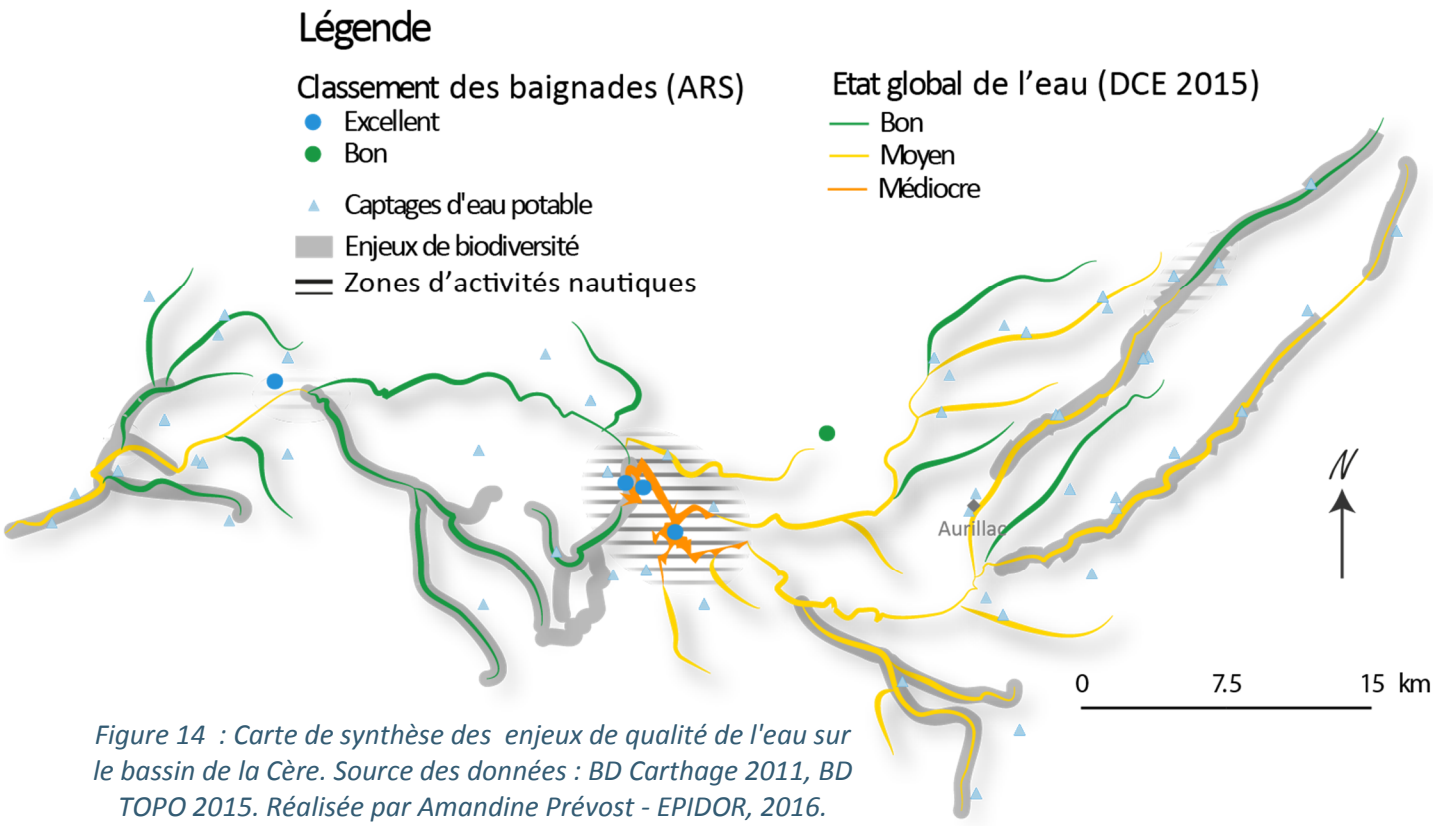

Figure 14 : Carte de synthèse des enjeux de qualité de l'eau sur le bassin de la Cère. Source des données : BD Carthage 2011, BD TOPO 2015. Réalisée par Amandine Prévost - EPIDOR, 2016.

2.4.3. Préserver le cadre de vie et l'environnement

La cadre de vie est un point fort de ce territoire, offert par la sérénité du milieu et de la qualité de son environnement. Ce cadre doit donc être préservé afin de garantir la qualité de vie sur le bassin (Figure 15).

Les **paysages** et l'**environnement** ont été décrits précédemment, et l'existence du PNR des Volcans d'Auvergne, des zones Natura 2000, ou la reconnaissance réserve de biosphère UNESCO sont des témoins de cet environnement remarquable. Le cadre de vie agréable lié à ces paysages ne doit donc pas être entravé par la multiplication du mitage dans les zones périurbaines.

La sécurité vis-à-vis du risque d'**inondation** doit également être prise en compte afin de préserver un cadre de vie serein. La présence des zones humides à fort pouvoir régulateur et des zones d'expansion de crues à l'amont des zones à enjeux permettent de limiter les risques d'inondation sur le territoire : elles sont à préserver. La ville d'Aurillac ne dispose cependant d'aucun système d'alerte face aux inondations.

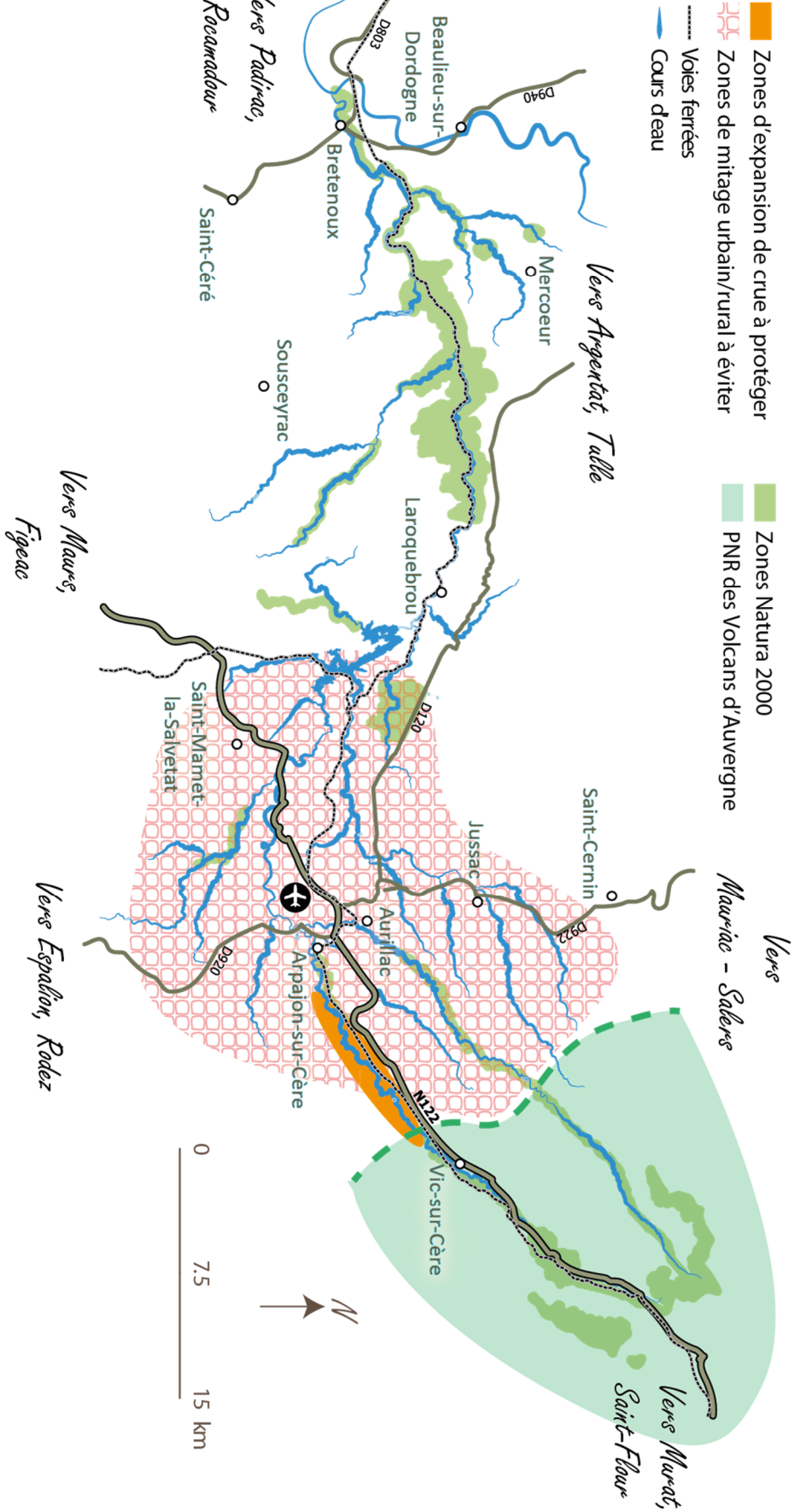

Figure 15 : Carte de synthèse des enjeux liés au cadre de vie sur le bassin de la Cère. Source des données : ABD Carthage 2011, BD TOPO 2015. Réalisée par Amandine Prévost - EPIDOR, 2016.

2.4.4. Améliorer accessibilité et visibilité : itinérance et valorisation des voies de communication « douces »

L'accessibilité du territoire est relativement difficile. Le territoire n'est pas accessible par autoroute à moins d'une heure, et la voie de chemin de fer Brive-Aurillac-Clermont Ferrand fonctionne parfois avec quelques difficultés. La visibilité du bassin nécessite également d'être plus appuyée, et de donner une image correspondant au territoire.

Les communautés de communes ont peu de pouvoir sur la création de voies de communication telles que les voies de chemin de fer et les voies rapides. De plus, la création de ce type de travaux pourrait porter atteintes aux atouts principaux du territoire : le paysage et l'environnement. L'enjeu est donc de structurer des **itinérances douces** sur le bassin versant, qui offrirait ainsi une autre visibilité sur le territoire et inviterait à le découvrir. Les itinérances douces permettraient aussi de se déplacer en profitant des paysages et en les préservant.

Il existe actuellement de nombreuses boucles de **randonnées** pédestres, dont une itinérance traversant tout le bassin (la Via Arverna). Il existe également une véloroute traversant la vallée de la Jordanne. Entre l'amont et l'aval, il existe finalement peu d'itinérances longues, et peu d'itinérances conçues pour l'activité **équestre et VTT**. Il existe pourtant des bases de locations de VTT ainsi que des centres équestres de haute renommée qui auraient la possibilité de se mettre en réseaux (Figure 16). La principale faiblesse ici est le manque d'hébergements et de restaurants sur le bassin.

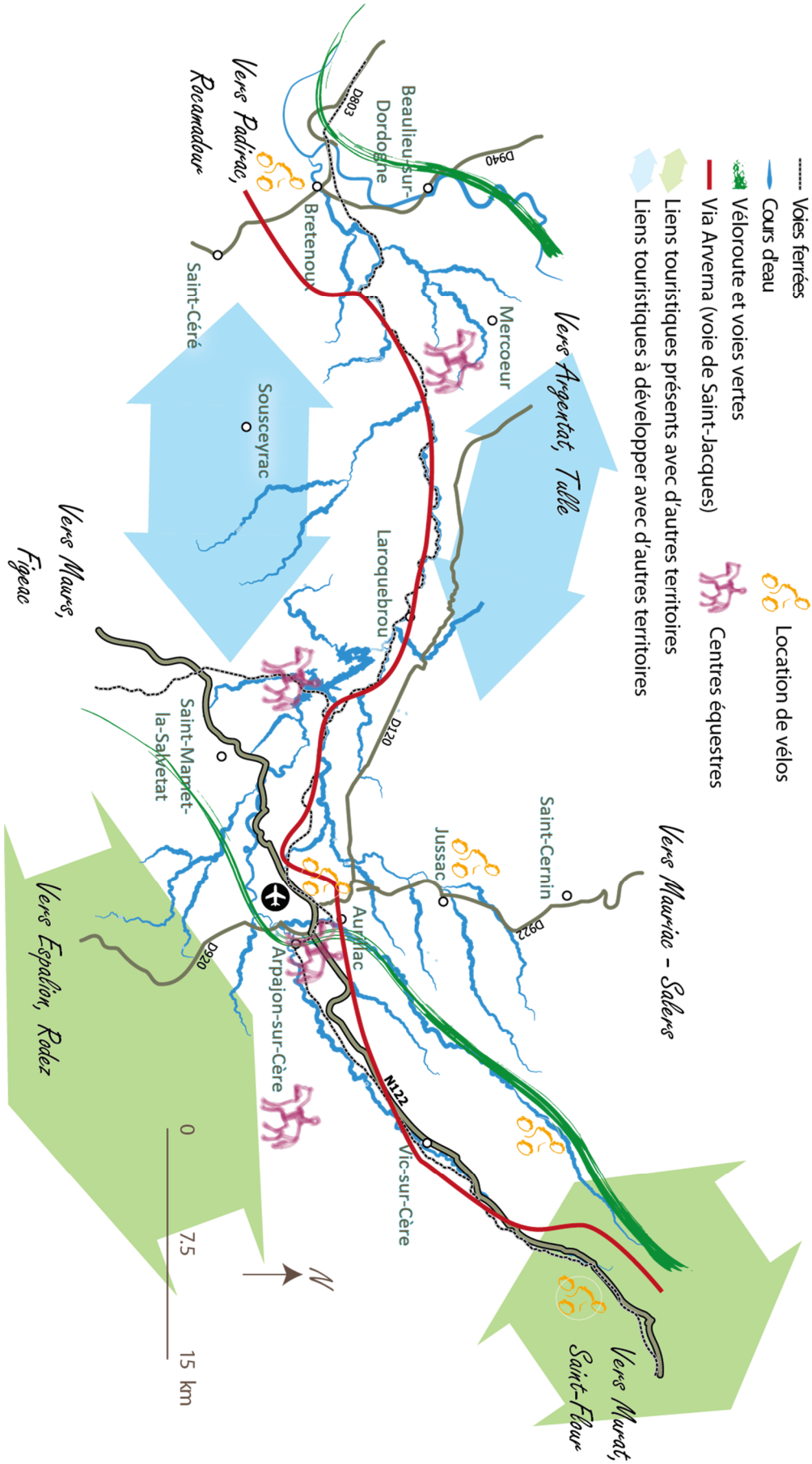

Figure 16 : Carte de synthèse des enjeux liés à la valorisation touristique et à l'accessibilité sur le bassin de la Cère. Source des données : BD CARTHAGE 2011, BD TOPO IGN-F 2015. Réalisée par Amandine Prévost – EPIDOR, 2016.

2.4.5. Fédérer les acteurs autour de projets ambitieux

La cohésion des acteurs autour de ces enjeux est fondamentale pour qu'un ou des projet(s) territorial-(aux) puisse(nt) voir le jour.

La communication entre les acteurs institutionnels ne se fait actuellement que sur très peu de projets. La mise en place d'un système d'information géographique commun sur le bassin de la Cère pourrait être une possibilité de réponse.

Outre les SCoT, qui permettent l'échange entre les différents acteurs du territoire, les projets territoriaux peuvent être un moyen de faire connaitre des problématiques spécifiques à certains usages, grâce aux outils de concertation comme les comités de pilotages ou ateliers.

3. Proposition d'une stratégie à l'échelle du bassin de la Cère

3.1. Donner du sens au diagnostic

3.1.1. Une prise en compte des projets des différents acteurs

Sur le bassin de la Cère, différents projets sont déjà en cours afin de développer le territoire. Des entretiens ont été réalisés avec les offices de tourisme, associations, ainsi qu'avec les communautés de communes (hormis la commune nouvelle de Sousceyrac et la CC du Canton de Mercœur qui n'ont pas répondu à mes sollicitations – ces EPCI ne représentent cependant que 4% de la population du bassin versant). Certains projets en cours ou en réflexion proposés par des acteurs peuvent entrer dans une démarche stratégique de valorisation des milieux naturels à l'échelle du bassin.

3.1.1.1. Le lac de Saint-Etienne-Cantalès au cœur du territoire

La CC Entre 2 lacs, la CC Cère et Rance en Châtaigneraie et la CABA se sont associées afin de construire un projet ambitieux autour du lac de Saint-Etienne-Cantalès (Photo 8). En effet, plusieurs comités de pilotages ont été réalisés afin de cadrer un projet de sentier autour du lac de Saint-Etienne-Cantalès, mettant ainsi en valeur les paysages et permettant de fédérer les acteurs politiques et les habitants. Dans un futur proche, les agriculteurs et les prestataires touristiques seront associés.

Photo 8 : Le lac de Saint-Etienne-Cantalès vu de la commune de Saint-Etienne-Cantalès (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016).

3.1.1.2. Une voie verte dans la haute vallée de la Cère

Photo 9 : La vallée de la Cère à Polminhac (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016).

Lors de l'entretien avec les acteurs de la CC Cère et Goul en Carladès, un projet de voie verte a été évoqué. En effet, la CC Cère et Goul en Carladès prévoit de réaliser une voie verte entre Vic-sur-Cère et Polminhac. Cela permettrait de gagner en itinérance douce sur le territoire. Ce projet serait également une amélioration du cadre de vie en respectant l'environnement de la haute vallée de la Cère (Photo 9).

3.1.1.3. Vallée de la Jordanne : Mandailles, une station de pleine nature

Photo 10 : Vue de Mandailles-Saint-Julien (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016).

Le village de Mandailles-Saint-Julien (Photo 10) tend à développer son attractivité touristique. Il est d'ores et déjà situé dans la vallée de la Jordanne qui est un cadre magnifique, et est le lieu d'une maison de site du Puy-Mary, grand site de France. La CABA porte le projet d'en faire une station de pleine nature, où une multitude d'activités de pleine nature seront proposées ainsi que des départs de randonnées et de sorties.

3.1.1.4. Des boucles pour découvrir les gorges de la Cère

Photo 11 : Les gorges de la Cère au Rocher du peintre, commune de Camps-Saint-Mathurin (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016).

Les gorges de la Cère (Photo 11), longtemps redoutées, ont été habitées par des verriers, par des ouvriers et traversées tout d'abord par des marchands puis par la voie de chemin de fer Brive-Aurillac. La découverte de ces gorges va être rendue plus accessible par un projet de « l'association des gorges de la Cère ». Des boucles de randonnées vont être aménagées sur chaque commune des gorges, afin de les découvrir plus facilement par des balades moins longues que le GR 652 qui les traverse.

3.1.1.5. L'ouverture du territoire : l'itinérance par la Via Arverna

La Via Arverna est un projet d'itinérance partant de Clermont-Ferrand (Puy de Dôme) jusqu'à Cahors (Lot). C'est une voie de Saint-Jacques-de-Compostelle annexe à la Via Pondiensis qui part quant à elle du Puy-en-Velay. Des animations sont mises en places sur la voie comme « les journées de Saint-Jacques » où une partie est proposée avec un guide. Sur le bassin de la

Cère, elle passe dans la vallée de la haute Cère, à Aurillac, au nord du lac de Saint-Etienne-Cantalès, à Laroquebrou puis passe dans les gorges de la Cère avec une variante au GR 652.

3.1.1.6. Un pôle de pleine nature entre Cère et Dordogne

Photo 12 : Gagnac-sur-Cère, un potentiel touristique peu exploité (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016).

La partie lotoise et corrézienne du bassin est comprise dans un « pôle de pleine nature » en structuration, dans le cadre d'un appel à projet pôle de pleine nature dans le massif central. L'objectif est de structurer un réseau d'activités diversifiées de pleine nature. Cette démarche lie à la fois la Dordogne où de nombreuses activités sont présentes, et la Cère comme terre de découverte et de potentiel à valoriser en respectant la spécificité de son environnement (Photo 12).

3.1.2. S'appuyer sur l'identité historique et culturelle

La culture fait partie des spécificités du territoire et fait donc partie de son « identité ». Un stagiaire en Master 1 de Géographie à l'Université de Limoges, Teddy Martinez, a étudié au sein d'EPIDOR de mai à juillet 2016 les anciens usages de la Cère et son identité historique. Son travail a permis d'identifier des éléments culturels spécifiques à la Cère, que cette étude étoffe grâce à la rencontre avec des acteurs culturels du territoire.

3.1.2.1. La culture occitane de la Cère

La langue occitane, encore parlée par quelques anciens et étudiée grâce à l'Institut d'études occitane d'Aurillac, laisse aujourd'hui une trace culturelle indéniable.

Le bassin de la Cère formait la limite Est du dialecte « Languedocien », qui partait du Plomb du Cantal jusqu'en Dordogne, et descendait au sud jusqu'à Toulouse et Montpellier. Ce dialecte était quasiment le même tout au long de la Cère et de la Dordogne, ce qui induit certainement des liens historiques entre ces territoires.

Les migrations, des contes et des poèmes en retracent certaines en racontant la vie des ancêtres du bassin de la Cère. Des histoires et témoignages décrivent l'agriculture, avec les ouvriers agricoles venant entre autres du Querçy pour aider au foin dans la montagne.

L'eau est une thématique mystique souvent reprise dans les légendes occitanes, avec des cascades mystérieuses et des sources aux multiples effets.

3.1.2.2. L'agriculture et la gastronomie du bassin de la Cère

Dans l'imaginaire collectif des locaux, l'agriculture dans les Monts du Cantal a toujours été de l'élevage bovin, et, sur les plateaux plus riches, des cultures diverses et des céréales. L'élevage bovin est en effet aujourd'hui largement majoritaire, avec son produit gastronomique phare : le cantal. Il existe également sur le bassin de la Cère d'autres savoir-faire gastronomiques tels que les salaisons et charcuteries réputées de Laroquebrou, ou bien les vins de Glanes (46) autrefois bien connus.

3.1.2.3. Les anciens usages de la Cère

L'étude menée par Teddy Martinez dans le cadre de son travail à EPIDOR montre plusieurs anciens usages de l'eau sur le bassin de la Cère.

Les verriers se sont installés dans les gorges de la Cère du XVe au XIXe siècle, se servant du sable produit par la rivière. Eusèbe Bombal et le journal de Jean Colomb sont des ouvrages de référence sur la vie de ces verriers. Le flottage du bois pour alimenter les verreries était donc une pratique courante.

Les moulins étaient également très nombreux sur le bassin de la Cère. Ils étaient utilisés pour diverses actions selon le type : moudre la farine, écraser les noix, actionner des scieries ou des pompes.

3.1.2.4. Les événements culturels actuels du territoire

La culture vivante est actuellement promue sur le bassin versant de la Cère par des festivals, et notamment le festival international du théâtre de rue d'Aurillac. Il existe également un festival international de boogie-woogie à Laroquebrou. La scène et les arts en règle générale font partie de la culture et de l'identité du territoire, puisqu'Aurillac est depuis longtemps attractive pour de très nombreuses compagnies de théâtre de haut niveau. Cette passion entre l'art et le bassin de la Cère ne se retrouve pas seulement à Aurillac : des compagnies de danse ont également l'habitude de séjourner dans certains gîtes (information recueillie par une habitante du territoire, sur la partie Lot).

3.1.3. Partager des orientations communes

La concertation et l'accord sur des principes d'orientations stratégiques sont déterminants pour mettre en place une stratégie territoriale.

Cette étude a permis de formuler grâce au diagnostic des axes de stratégie pour le territoire. Le partage avec les acteurs locaux s'est fait en deux parties : une partie d'entretiens avec divers acteurs et une partie de présentation et d'échange avec les communautés de communes. Les entretiens ont servi à affiner le diagnostic et à mieux cerner les problématiques du territoire (exemple d'un entretien type en annexe 7). Un diagnostic par site et des orientations proposées ont été partagées avec les cinq présidents de communautés

de communes rencontrés (voir le diaporama en annexe 9). Ces réunions ont permis de valider les orientations et de modifier certains points.

L'ambition de porter des projets touristiques est partagée par tous, même par les communes comme celle de Laroquebrou, mais la difficulté de financement est un frein à la mise en place d'actions pour le territoire. Un projet de territoire sous la forme d'un « contrat territorial », outil que propose l'AEAG, permettrait un rassemblement des communautés de communes et d'autres acteurs et apporterait ainsi des financements pour certaines réalisations.

Les axes ainsi définis exposent une proposition d'objectifs et d'actions qui peuvent être accomplies dans le cadre d'un projet de territoire (les fiches actions sommaires sont visibles en annexe 10).

3.2. Axe I - Apporter de la cohérence : s'appuyer sur l'existant, fédérer les intérêts des acteurs, structurer et faire vivre des réseaux locaux

3.2.1. Rappel du contexte et objectifs

Le bassin de la Cère n'a pas de structure de gestion de l'eau en son ensemble. Le SMPVD ne gère que la partie lotoise du bassin versant de la Cère. La mise en place de la compétence GEMAPI amènera les collectivités à réfléchir à l'organisation de la gestion de l'eau.

Ce projet territorial vise donc à apporter une cohérence entre les acteurs de l'amont et de l'aval ainsi qu'entre les différentes thématiques liées à l'eau, c'est-à-dire les usages de l'eau, l'attractivité territoriale et la préservation de l'environnement.

Objectifs :

- Avoir des documents et des données de référence partagés par les acteurs sur le territoire
- Intégrer au mieux les objectifs des différents acteurs
- Apporter un appui technique répondant aux problématiques (notamment agricoles)

3.2.2. Déclinaison des 9 actions

- Avoir des documents et des données de référence partagés par les acteurs sur le territoire

1) Finaliser le SAGE Dordogne-Amont

2) Poursuivre les enquêtes de conformité de l'ANC
3) Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et à l'artisanat.
4) Réaliser des suivis de qualité de l'eau
5) Mettre en place un système d'information et de partage des données

- Intégrer au mieux les objectifs des différents acteurs

6) Mettre en place un outil de gestion concertée hors SAGE
7) Mettre en place des formations et des outils de sensibilisation

- Apporter un appui technique répondant aux problématiques du territoire

8) Mise en place d'une animation territoriale agro-environnementale
9) Mise en place d'une animation territoriale rivière et milieux aquatiques

3.3. Axe II - Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux

3.3.1. Rappel du contexte et objectifs

Le bassin de la Cère possède un environnement relativement préservé, et vise donc un développement renvoyant une image de qualité sur son territoire. Ce projet territorial vise donc à préserver et améliorer la qualité tant dans les activités économiques que dans son environnement, ses infrastructures et son accueil. Les enjeux liés à l'eau ont été décrits précédemment : eau potable, baignade, activités nautiques, vie aquatique et environnement. Cette qualité permettra de concilier les enjeux.

Objectifs :

- Diminuer les pollutions diffuses
- Améliorer la qualité de l'offre touristique
- Préserver les zones aux enjeux environnementaux
- Préserver la qualité de vie

3.3.2. Déclinaison des 17 actions

- Diminuer les pollutions diffuses

1) Aide à l'investissement de matériel de stockage d'effluent
2) Réaliser des suivis personnalisés d'exploitation
3) Limiter l'accès au cours d'eau du bétail
4) Aide à l'investissement et à l'étude de plantation de haies
5) Aide à l'acquisition de matériel d'entretien de berges et de haies
6) Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
7) Mettre en place des pratiques pérennes
8) Réaliser des aménagements sur les systèmes d'assainissements

- Améliorer la qualité de l'offre touristique

9) Mettre en place des démarches afin d'obtenir les labels pavillon bleu sur les plages
10) Communiquer et encourager les prestataires à candidater aux éco-labels de tourisme
11) Mettre en place un système de découverte sur le modèle des « Greeters » [1]

- Préserver les zones aux enjeux environnementaux

12) Communiquer sur la biodiversité et les milieux aquatiques
13) Préserver les zones humides
14) Mise en conformité des ouvrages pour la continuité écologique

- Préserver la qualité de vie

15) Mise en place d'une alerte face aux inondations
16) Préserver les zones d'expansion de crues

[1] Les « Greeters » sont des locaux bénévoles qui font découvrir aux touristes leur territoire par exemple par la gastronomie, au cours d'une balade ou une activité particulière. Les thématiques sont variées et sont librement proposées par les personnes volontaires (cf. Greeters Mulhouse Alsace). Le bassin de la Cère regorge de personnes passionnées rencontrées lors de ce stage et a donc un gros potentiel pour entreprendre cette action.

17) Maîtriser l'étalement urbain et limiter le mitage

3.4. Axe III - Faire émerger des pôles de développement en accord avec l'identité du territoire

3.4.1. Rappel du contexte et objectifs

La volonté politique locale est de promouvoir son territoire et de valoriser ses atouts. Cette attractivité sera donc un axe stratégique dans cette proposition de stratégie, par l'émergence de pôles de développement responsables, en accord avec l'image de marque du territoire promu par l'axe II.

Objectifs :

- Faire des atouts du territoire une attractivité
- Avoir une offre touristique de qualité sur l'ensemble du territoire
- Gagner en visibilité
- Valoriser les activités liées à l'eau
- Structurer le territoire par l'itinérance douce

3.4.2. Déclinaison des 9 actions

- Faire des atouts du territoire une attractivité

1) Créer un ou plusieurs pôles « vitrine » du territoire.

- Avoir une offre touristique de qualité sur l'ensemble du territoire

2) Encourager la diversification des agriculteurs
3) Encourager la création d'hébergements et de restauration

- Gagner en visibilité

4) Définir une destination Bassin de la Cère
5) Réaliser des actions de communication

❖ Valoriser les activités liées à l'eau

6) Mettre en place des activités nautiques et de pleine nature

❖ Structurer le territoire par l'itinérance douce

7) Soutenir le projet de la Via Arverna
8) Faire vivre les comités de pilotages du sentier autour du lac de Saint-Etienne-Cantalès
9) Créer de nouvelles voies douces pour rendre le territoire plus visible

3.5. Mise en œuvre et perspectives

Cette étude pourrait se poursuivre selon les étapes suivantes pour la mise en route d'un contrat :

Sept. 2016

➢ Un premier temps de discussion en interne avec EPIDOR afin d'identifier les liens avec la stratégie de l'établissement à l'échelle du bassin de la Dordogne.

Oct. à déc. 2106

➢ Un second temps de partage avec les acteurs concernés :

- 1 réunion de restitution aux élus de la communauté d'agglomération puis des communautés de communes
- 1 réunion de concertation avec les usagers, les techniciens et autres acteurs de l'eau afin de préciser le contenu du projet et sa gouvernance.

1er trimestre 2017

➢ Un troisième temps pour le montage financier du projet

2ème trimestre 2017

➢ Un temps de délibération

3ème trimestre 2017

➢ La signature du contrat

Début 2018

➢ Début de la mise en œuvre sur 5 ans du contrat :

- Animation, concertation, suivi, évaluation.

Ce projet territorial s'appuyant sur la volonté des élus locaux peut être mis en œuvre par le biais d'un contrat sur le modèle des « contrats territoriaux » que propose l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à l'échelle de bassins ou sous-bassins versants. Cependant, toutes les actions proposées dans cette stratégie ne sont pas finançables par l'AEAG, mais peuvent intéresser différents partenaires autres, telles que les chambres de commerce et de l'industrie ou des acteurs privés. Certaines de ces actions peuvent également être mises en place dans le cadre d'appel à projets ou de demandes directes de financement.

Conclusions

Ce rapport a permis d'élaborer un document pouvant guider les acteurs et les décideurs à une gestion intégrée des milieux aquatiques.

En effet, outre une présentation du cadre de la gestion de l'eau sur le bassin, cette étude a permis d'aborder l'ensemble des thématiques environnementales et socio-économiques. Le diagnostic met en évidence les atouts et les faiblesses liés à l'eau et formalise les principaux enjeux : développer les activités agricoles et touristiques, garantir la qualité de l'eau, préserver l'environnement et la qualité de vie et améliorer l'accessibilité et la visibilité du territoire. Nous nous sommes assurés de sa pertinence par les entretiens menés, qui ont effectivement servi à partager la connaissance des problématiques relevées, à préciser le diagnostic et à prendre en compte la volonté des acteurs pour porter des actions.

Malgré l'important effort de synthèse réalisé sur un grand nombre d'informations acquises durant les entretiens, et au contraire le manque de certaines données, cette étude aboutit à proposer des pistes d'actions concrètes conciliant la volonté des élus et les différents usages. Ces pistes d'actions n'intègrent pas toutes les propositions d'action faites par l'agence de l'eau, mais comprennent des propositions additionnelles qui pourraient intéresser d'autres partenaires. Les axes stratégiques proposés ont pu être validés sur le principe par cinq présidents de communautés de communes.

La mise en œuvre du projet de cette étude dépendra évidemment de l'engouement local pour un projet de territoire, et pour une stratégie réfléchissant à la gestion des milieux aquatiques, à leur valorisation et à leur protection.

Elle pose néanmoins question sur la gouvernance et l'opérationnalité à l'échelle d'action de tout le bassin hydrographique. Pour poursuivre également cette étude qui s'efforce de cerner les problématiques réelles du bassin de la Cère, il pourrait être intéressant de réfléchir à la compatibilité des actions proposées avec la nouvelle compétence de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Remarques personnelles

Ce stage a été très formateur, tant dans l'organisation de projet que ce travail a demandé, que dans l'étude d'un territoire et de ses multiples facettes. Je regrette cependant qu'il n'ait pas été possible de réaliser des comités de pilotages ou de réunions permettant de réunir les différents acteurs autour d'une table (ou autre) afin d'échanger directement leurs points de vue. Cette méthode aurait permis d'engager une action plus concrète. Ensuite, les questionnaires d'entretiens été construits afin de guider sur des questions spécifiques liées à la mission de chaque acteur, puis à leur vision du territoire. Cette deuxième partie étant très subjective, il a parfois été difficile de cerner la position des personnes rencontrées face à ce projet. J'espère néanmoins que ce rapport ainsi que les cartes réalisées seront utiles et permettront d'aider au mieux la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Cère.

Références bibliographiques

Ouvrages, documents, articles

AEAG. *Diagnostic terrain des bassins versants à moules perlières, affluents de la Cère*. 2015.

AEAG. *Etat initial du SDAGE Adour-Garonne*. 2013.

AEAG. *Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne 2016-2021, documents d'accompagnement*. SDAGE 2016-2021. 2016. 186 p.

AEAG. *Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne 2016-2021, un nouvel élan pour l'eau*. 2016. 296 p.

AFSSA. *Évaluation des risques liés à la présence de cyanobactéries et leurs toxines dans les eaux destinées à l'alimentation, à la baignade et autres activités récréatives*. 2006. 236 p.

BERTRAND Nathalie, WALLET Frédéric. Aide à la décision pour le développement territorial : de nouveaux enjeux pour la recherche. *Sciences Eaux & Territoires.* Numéro 13. 2014. p. 2-3.

CABA. *Etude agro-environnementale sur l'Aire d'Alimentation du Captage d'eau superficielle du Moulin de Jallès (Lacapelle Viescamp)*. 2015. 35 p.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CANTAL. *Diagnostic des pollutions diffuses d'origine agricole, bassin versant de la Cère*. 2015.

EAUCEA. *Etude de hiérarchisation des enjeux sur le bassin versant de la Cère amont, Enjeux et conditions de réussite pour l'atteinte du bon état des masses d'eau*. 2015.

EPIDOR, Géonat. *Profil de baignade d'Espinet, commune de Saint-Gérons*. 2012. 77 p.

EPIDOR, Géonat. *Profil de baignade de Rénac, commune de Saint-Gérons*. 2012. 74 p.

EPIDOR, Géonat. *Profil de baignades du Puech des Ouilles, commune de Lacapelle-Viescamp*. 2012. 73 p.

EPIDOR. *Atlas de la Cère, le bassin versant de la Cère, cartes clés, analyses et commentaires*. 2000. 72 p.

EPIDOR. *Bilan 1999-2006 Contrat de Rivière Cère*. Janvier 2007. 28 p.

EPIDOR. *Charte de la Vallée de la Dordogne*. Papeteries de Condat. 1992. 95 p.

EPIDOR. *Conseil d'administration 3 décembre 2015 - Rapport d'activité*. Mauriac, 2015. 38 p.

EPIDOR. *Document d'objectifs 2015-2020, Natura 2000 « FR 7300900 », Vallée de la Cère et ses affluents*. Tome 1 document de synthèse. 2015. 251 p.

EPIDOR. *Etat initial du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, Dordogne-Amont des sources à Limeuil*. 2016. 269 p.

EPIDOR. *Guide des zones humides du bassin de la Cère*. Castelnaud-la-Chapelle. 2008. 32 p.

EPIDOR. *Plan d'Actions pour la Prévention des Inondation sur le bassin de la Dordogne*. 2014. 214 p.

FDP15. *Etat des lieux des cours d'eau cantaliens pendant la sécheresse 2003*. Aurillac, 2003. 11 p.

FDP15. *Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles du Cantal*. 2012.

GHIOTTI Stéphane. Les territoires de l'eau et la décentralisation, la gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence. *Développement durable et territoires.* Dossier 6 : Les territoires de l'eau. 2006. DOI : 10.4000/developpementdurable.1742

PUSTELNIK Guy. Les établissements publics territoriaux de bassin, pivots de l'action territoriale pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants : Premiers retours d'expérience. *Revue des sciences de l'eau*. Université du Québec - INRS-Eau, Terre et Environnement. Volume 21, numéro 2. 2008. p. 199-218. DOI : 10.7202/018466ar

Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie. 2015.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Corrèze. 2016.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Cantal. 2015.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du lot. 2015.

Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques du cantal. 2013. 272 p.

Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes. 2010.

Webographie

AEAG. Système d'information sur l'eau (SIE). Disponible sur <http://adour-garonne.eaufrance.fr/carto> consulté pour la dernière fois le 25 août 2016.

ARS. *Les cyanobactéries dans les plans d'eau*. Disponible sur <http://www.ars.sante.fr/les-cyanobacteries-dans-les-pl.104241.0.html> consulté pour la dernière fois le 25 août 2016.

ARS. Qualité des eaux de baignade. Disponible sur <http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/homeMap.do#a> consulté pour la dernière fois le 25 août 2016.

BD ERU. Portail d'information sur l'assainissement communal. Disponible sur <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> consulté pour la dernière fois le 25 août 2016.

Centre d'information sur l'eau. *Les acteurs et les partenaires de la gestion de l'eau*. Disponible sur <http://www.cieau.com/le-service-public/les-acteurs-de-l-eau> mis en ligne le 12 décembre 2014, consulté pour la dernière fois le 25 août 2016.

Eaux vives. La Carto'EVO. Disponible sur <http://www.eauxvives.org/fr/carto/index/objet:topos> consulté pour la dernière fois le 25 août 2016.

Greeters Mulhouse Alsace. *C'est quoi un Greeters ?.* Disponible sur : <http://www.greeters-mulhouse.com/c-est-quoi-un-greeter.html> consulté pour la dernière fois le 29 août 2016.

INPN. Liste des sites Natura 2000. Disponible sur <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites> consulté pour la dernière fois le 24 août 2016.

Legifrance. Décret n° 2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau**.** Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/8/20/DEVL1426654D/jo/texte> consulté pour la dernière fois le 25 août 2016.

Legifrance. Article L213-12. Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006833096&dateTexte=&categorieLien=cid> consulté pour la dernière fois le 30 août 2016.

Legifrance. Article L214-17 du code de l'environnement. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006833151&cidTexte=LEGITEXT000006074220> consulté pour la dernière fois le 30 août 2016.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. *Instruction du Gouvernement du 21 octobre 2015 relative à l'attribution de la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)*. Disponible sur

<http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/10/cir_40157.pdf> consulté pour la dernière fois le 25 août 2016.

Observatoire de l'eau de Maine-et-Loire. *Les indices biologiques*. Disponible sur <http://www.eau-anjou.fr/thematiques/leau-en-anjou/cours-deau-et-milieux-aquatiques/la-qualite-des-cours-deau/les-indices-biologiques/> consulté pour la dernière fois le 25 août 2016.

SANDRE, fiche cours d'eau « La Cère (P1--0290) ». Disponible sur <http://services.sandre.eaufrance.fr/Courdo/Fiche/client/fiche_courdo.php?CdSandre=P1--0290> consulté pour la dernière fois le 02 août 2016.

Table des figures

Figure 1 : Organisation d'EPIDOR en 2016. 5
Figure 2 : Carte de localisation du bassin de la Cère. 8
Figure 3 : Carte administrative du bassin de la Cère en 2016. 9
Figure 4 : Schéma des acteurs de la gestion de l'eau sur le bassin de la Cère. 12
Figure 5 : Carte de la densité de population sur le bassin de la Cère au 1er janvier 2016. 15
Figure 6 : Graphique des types de surfaces agricoles en pourcentage sur le bassin de la Cère en 2012. 17
Figure 8 : Carte des entités paysagères du bassin de la Cère. 20
Figure 9 : Carte des espaces naturels sur le bassin de la Cère. 22
Figure 10 : Carte de l'état global de l'eau en 2015 sur le bassin de la Cère. 23
Figure 11 : Graphique du nombre de cellules de Cyanobactéries entre 2005 et 2010 au Puech des Ouilles.. 24
Figure 12 : Carte de synthèse de l'assainissement domestique sur le bassin de la Cère. 25
Figure 13 : Carte de synthèse des enjeux économiques sur le bassin de la Cère. 28
Figure 14 : Carte de synthèse des enjeux de qualité de l'eau sur le bassin de la Cère. 29
Figure 15 : Carte de synthèse des enjeux liés au cadre de vie sur le bassin de la Cère. 31
Figure 16 : Carte de synthèse des enjeux liés à la valorisation touristique et à l'accessibilité sur le bassin de la Cère. 33

Table des tableaux

Tableau 1 : Occupation du sol (en poucentage) sur le bassin de la Cère. 10
Tableau 2 : Evolution des exploitations agricoles sur le bassin de la Cère entre 1988 et 2010. 16
Tableau 3 : Fréquentation des offices de tourisme sur le bassin de la Cère, en 2015. 18
Tableau 4 : Synthèse des activités aquatiques du territoire relayées par les collectivités. 19

Table des photos

Photo 1 : Haute vallée de la Cère (cliché : Hervé Santucq, 2015). 6
Photo 2 : La Cère à Bretenoux (cliché : Amandine Prévost - EPIDOR, 2016). 7
Photo 3 : Pisciculture de la Fialicie, sur le ruisseau d'Orgues, commune d'Altillac en Corrèze (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016). 11
Photo 4 : Barrage de Saint-Etienne-Cantalès vu du belvédère (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016). 11
Photo 5 : Calopteryx virgo mâle (A) et femelle (B) au Marais du Cassan et de Prentegarde (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016). 21

Photo 6 : Pacifastacus leniusculus dans la Cère à l'aval de Laroquebrou (cliché : Amandine Prévost - EPIDOR, 2016). *21*
Photo 7 : Passerelle du Puech des Ouilles inondé (cliché : Amandine Prévost - EPIDOR, le 23 juin 2016). *26*
Photo 8 : Le lac de Saint-Etienne-Cantalès vu de la commune de Saint-Etienne-Cantalès (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016). *34*
Photo 9 : La vallée de la Cère à Polminhac (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016). *35*
Photo 10 : Vue de Mandailles-Saint-Julien (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016). *35*
Photo 11 : Les gorges de la Cère au Rocher du peintre, commune de Camps-Saint-Mathurin (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016). *35*
Photo 12 : Gagnac-sur-Cère, un potentiel touristique peu exploité (cliché : Amandine Prévost – EPIDOR, 2016).36

Table des matières

Remerciements **1**

Sigles et abréviations **2**

Sommaire **4**

Présentation de la structure d'accueil **5**

Introduction **6**

1. Un projet de territoire en lien avec les milieux aquatiques : contexte et méthodologie .. **8**

1.1.Le bassin de la Cère (Cantal, Corrèze, Lot) **8**
1.1.1. Localisation et découpage du territoire 8
1.1.2. Une occupation du sol rurale 10

1.2. L'eau, une ressource nécessaire et une gestion peu structurée **10**
1.2.1. Une ressource pour de multiples usages 10
1.2.1.1. « L'eau loisir » *10*
1.2.1.2. L'alimentation en eau potable (AEP) *11*
1.2.1.3. La pêche et la pisciculture *11*
1.2.1.4. L'hydroélectricité *11*
1.2.2. La gestion de l'eau à différentes échelles 12
1.2.3. Un avenir proche : les fusions des EPCI et la compétence GEMAPI 13

1.3. Comment entreprendre un projet territorial sur le bassin de la Cère ? **14**
1.3.1. Rappel historique : Les contrats de rivière Cère 1997-2006 14
1.3.2. Une méthodologie de travail en trois phases 14

2. Diagnostic territorial du bassin de la Cère **15**

2.1. Caractéristiques socio-économiques **15**
2.1.1. Une répartition et une évolution démographique contrastée 15
2.1.2. L'agriculture : un atout à soutenir et une pollution à maîtriser 16
2.1.3. L'artisanat et l'industrie 17
2.1.4. Le tourisme : des sites d'intérêts et une destination à créer 18

2.2. Caractéristiques naturelles du bassin de la Cère **20**
2.2.1. Une diversité de paysages 20
2.2.2. Une biodiversité remarquable 20
2.2.3. Les mesures de protection 22

2.3. La ressource en eau **23**

2.3.1. L'état des masses d'eau au sens de la directive « cadre sur l'eau » 23
2.3.2. La qualité des eaux de baignade 24
2.3.3. L'état de l'assainissement 25
2.3.4. La gestion quantitative 26

2.4. Les enjeux découlant du diagnostic sur le bassin de la Cère 27
2.4.1. Maintenir et développer les activités économiques : agriculture, industrie-artisanat, tourisme 27
2.4.2. Garantir la qualité de l'eau : AEP, baignade, activités nautiques, pêche et biodiversité 29
2.4.3. Préserver le cadre de vie et l'environnement 30
2.4.4. Améliorer accessibilité et visibilité : itinérance et valorisation des voies de communication « douces » 32
2.4.5. Fédérer les acteurs autour de projets ambitieux 34

3. Proposition d'une stratégie à l'échelle du bassin de la Cère 34

3.1. Donner du sens au diagnostic 34
3.1.1. Une prise en compte des projets des différents acteurs 34
3.1.1.1. Le lac de Saint-Etienne-Cantalès au cœur du territoire 34
3.1.1.2. Une voie verte dans la haute vallée de la Cère 35
3.1.1.3. Vallée de la Jordanne : Mandailles, une station de pleine nature 35
3.1.1.4. Des boucles pour découvrir les gorges de la Cère 35
3.1.1.5. L'ouverture du territoire : l'itinérance par la Via Arverna 35
3.1.1.6. Un pôle de pleine nature entre Cère et Dordogne 36
3.1.2. S'appuyer sur l'identité historique et culturelle 36
3.1.2.1. La culture occitane de la Cère 36
3.1.2.2. L'agriculture et la gastronomie du bassin de la Cère 37
3.1.2.3. Les anciens usages de la Cère 37
3.1.2.4. Les événements culturels actuels du territoire 37
3.1.3. Partager des orientations communes 37

3.2. Axe I - Apporter de la cohérence : s'appuyer sur l'existant, fédérer les intérêts des acteurs, structurer et faire vivre des réseaux locaux 38
3.2.1. Rappel du contexte et objectifs 38
3.2.2. Déclinaison des 9 actions 38

3.3. Axe II - Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux 39
3.3.1. Rappel du contexte et objectifs 39
3.3.2. Déclinaison des 17 actions 40

3.4. Axe III - Faire émerger des pôles de développement en accord avec l'identité du territoire 41
3.4.1. Rappel du contexte et objectifs 41
3.4.2. Déclinaison des 8 actions 41

3.5. Mise en œuvre et perspectives 42

Conclusions 43

***Remarques personnelles* 44**

Références bibliographiques 44

Ouvrages, documents, articles 44

Webographie 46

Table des figures 47

Table des tableaux 47

Table des photos **47**

Table des matières..... **48**

Table des annexes **50**

Table des annexes

Annexe 1 : Carte du lac de Saint-Etienne-Cantalès.
Annexe 2 : Liste des acteurs du territoire en lien avec la thématique aquatique sur le bassin de la Cère.
Annexe 3 : Carte des fusions des communautés de communes prévues au 1er janvier 2017 sur le bassin versant de la Cère.
Annexe 4 : Carte de l'évolution de la population entre 1990 et 2010 sur le périmètre du SAGE Dordogne-Amont (SAGE Dordogne-Amont).
Annexe 5 : Tableau de l'état des cours d'eau et leurs paramètres déclassants sur le bassin de la Cère.
Annexe 6 : Graphiques des données relevées par l'ARS pour les trois plages du lac de Saint-Etienne-Cantalès.
Annexe 7 : Présentation d'un diagnostic de ferme de la Cant'ADEAR sur le bassin de la Cère.
Annexe 8 : Entretien avec la fédération de pêche du Cantal mené durant l'étude.
Annexe 9 : Diaporama présenté aux communautés de communes.
Annexe 10 : Fiches des actions proposées par le projet territorial.

Annexes

Annexe 1 : Plan du lac de Saint-Etienne-Cantalès.

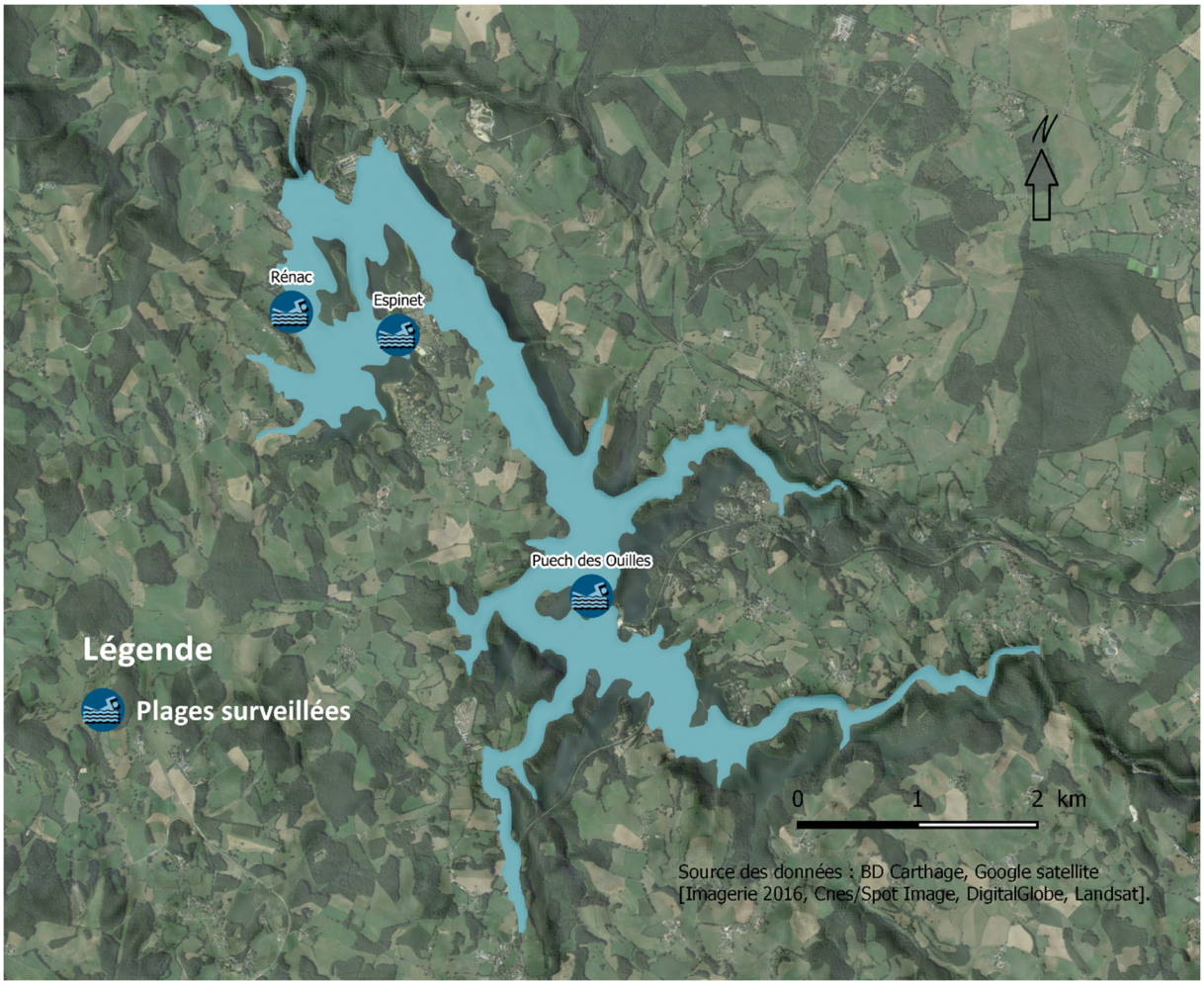

Annexe 2 : Liste des acteurs du territoire en lien avec la thématique aquatique sur le bassin de la Cère.

Echelle	Structure/acteurs
Bassin Adour-Garonne	Agence de l'eau Adour Garonne
Bassin de la Dordogne	EPIDOR (EPTB Dordogne)
Région	Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (Conservatoire des espaces naturels auvergne)
Région	DREAL
Partie de la région	PNR des Volcans d'Auvergne
Département	Mission d'Assistance à la de Gestion de l'Eau (Conseil général)
Département	Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection

	des Milieux Aquatiques
Département	Direction Départementale des Territoires
Département	Chambres d'agriculture
Département	Cant'ADEAR
Intercommunalité	CABA
Intercommunalité	CC Cère et Goul en Carladès
Intercommunalité	CC entre Deux Lacs
Intercommunalité	CC Cère et Rance en Châtaignerais
Intercommunalité	CC du Pays de Souseyrac
Intercommunalité	CC du Canton de Mercoeur
Intercommunalité	CC Cère et Dordogne
Intercommunalité	CC du Pays de Montsalvy
Intercommunalité	SIVU Auze-Ouest-Cantal
Intercommunalité	SI des Eaux de la Fontbelle
Intercommunalité	CPIE Haute Auvergne
Intercommunalité	Office du tourisme Vallée Dordogne
Intercommunalité	Office du tourisme Châtaigneraie cantalienne
Intercommunalité	Office du tourisme du Pays d'Aurillac
Intercommunalité	Office du tourisme du Carladès
Commune	Altillac
Commune	Arpajon-sur-Cère
Commune	Aurillac
Commune	Biars-sur-Cère
Commune	Bretenoux
Commune	Cahus
Commune	Camps-Saint-Mathurin-Léobazel
Commune	Carlat
Commune	Crandelles
Commune	Estal
Commune	Gagnac-sur-Cère
Commune	Giou-de-Mamou
Commune	Girac
Commune	Girgols
Commune	Glanes
Commune	Glénat
Commune	Goulles
Commune	Jussac
Commune	La Chapelle-Saint-Géraud
Commune	La Ségalassière
Commune	Labrousse
Commune	Lacapelle-Viescamp
Commune	Lafeuillade-en-Vézie
Commune	Laroquebrou
Commune	Laroquevieille
Commune	Lascelle
Commune	Laval-de-Cère

Commune	Le Rouget
Commune	Mandailles-Saint-Julien
Commune	Marcolès
Commune	Marmanhac
Commune	Mercoeur
Commune	Montvert
Commune	Naucelles
Commune	Nieudan
Commune	Omps
Commune	Polminhac
Commune	Prunet
Commune	Reilhac
Commune	Reygade
Commune	Roannes-Saint-Mary
Commune	Roumégoux
Commune	Saint-Cernin
Commune	Saint-Cirgues-de-Jordanne
Commune	Saint-Clément
Commune	Saint-Étienne-Cantalès
Commune	Saint-Étienne-de-Carlat
Commune	Saint-Gérons
Commune	Saint-Jacques-des-Blats
Commune	Saint-Julien-le-Pèlerin
Commune	Saint-Mamet-la-Salvetat
Commune	Saint-Paul-des-Landes
Commune	Saint-Projet-de-Salers
Commune	Saint-Santin-Cantalès
Commune	Saint-Saury
Commune	Saint-Simon
Commune	Sansac-de-Marmiesse
Commune	Sexcles
Commune	Siran
Commune	Sousceyrac
Commune	Teissières-de-Cornet
Commune	Teyssieu
Commune	Thiézac
Commune	Velzic
Commune	Vézac
Commune	Vic-sur-Cère
Commune	Yolet
Commune	Ytrac
Diverse	Acteurs privés
Diverse	Riverains
Diverse	Agriculteurs
Diverse	Artisans
Diverse	EDF

Diverse	Industries
Diverse	Prestataires touristiques

Annexe 3 : Carte des fusions des communautés de communes prévues au 1er janvier 2017 sur le bassin versant de la Cère.

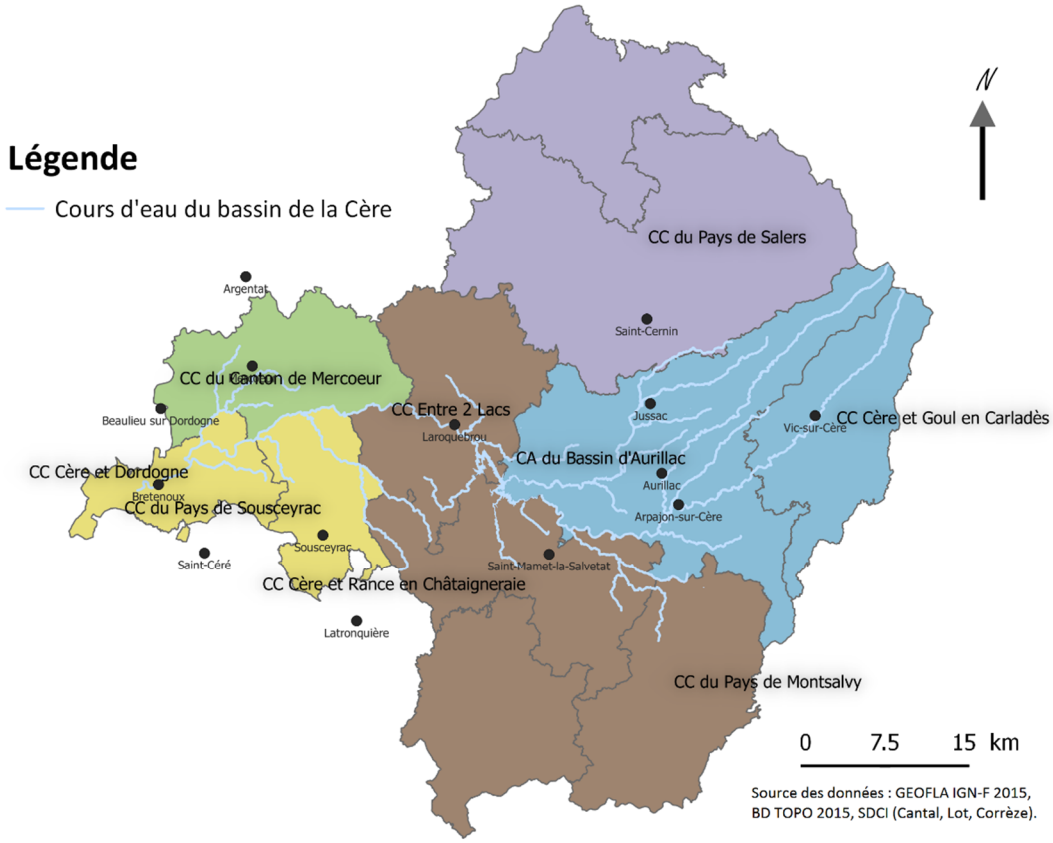

Annexe 4 : Carte de l'évolution de la population entre 1990 et 2010 sur le périmètre du SAGE Dordogne-Amont (SAGE Dordogne-Amont).

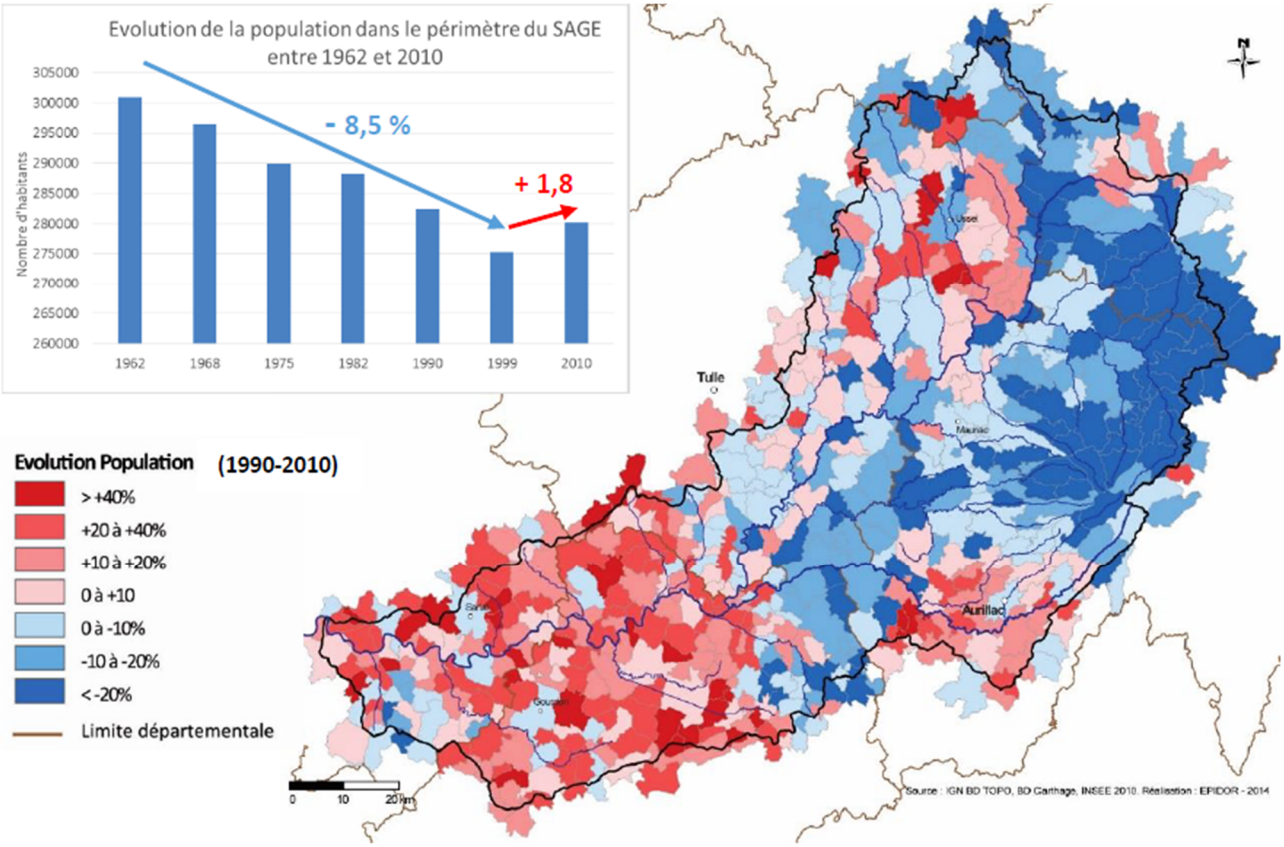

Annexe 5 : Tableau de l'état des cours d'eau et leurs paramètres déclassants sur le bassin de la Cère.

Etat des masses d'eau du BV de la Cère réalisé par l'AEAG.

Remarque : l'état indiqué en italique est modélisé.

Nom de la masse d'eau	Mesuré 2015	Etat DCE 2007	Etat DCE 2013	Etat DCE 2015	Paramètres déclassants
La Cère de sa source au confluent de la Jordanne	**mesuré**	Bon	Moyen	Moyen	O2, IBMR
Ruisseau de Mamou	**mesuré**	Bon	Moyen	Bon	O2
La Jordanne du confluent du Pouget (inclus) au confluent de la Cère	**mesuré**	Médiocre	Médiocre	Moyen	N, IBD / P, IBMR, O2
La Jordanne de sa source au confluent du Pouget		*Très bon*	*Très bon*	*Bon*	
L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)	**mesuré**	Moyen	Moyen	Moyen	O2, IBMR, IBD

Ruisseau de Cautrunes		*Très bon*	*Très bon*	*Bon*	
L'Authre du confluent du Cautrunes au barrage de Saint-étienne-Cantalès	**mesuré**	Bon	Moyen	Moyen	P, IBD
Ruisseau de Quitiviers		*Bon*	*Moyen*	*Moyen*	
Ruisseau de Veyrières		*Bon*	*Bon*	*Bon*	
Ruisseau de Reilhaguet		*Bon*	*Moyen*	*Moyen*	
La Cère du confluent de la Jordanne au barrage de Saint-étienne-Cantalès	**mesuré**	Moyen	Moyen	Moyen	IBD, IBMR, Zn
Ruisseau de Lentat (Granges)		*Bon*	*Moyen*	*Moyen*	
Le Roannes (Roques) de sa source au confluent de la Cère	**mesuré**	*Bon*	*Moyen*	Moyen	
Ruisseau du Palat		*Bon*	*Moyen*	*Moyen*	
Ruisseau de Mourcairol		*Bon*	*Moyen*	*Moyen*	
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès	**mesuré**		Médiocre	Médiocre	
Ruisseau de Gavanel	**mesuré**	Mauvais	Moyen	Moyen	Phosphore, IBD
Ruisseau d'Angles		*Bon*	*Moyen*	*Moyen*	
Ruisseau du Pontal		*Bon*	*Bon*	*Bon*	
La Cère du barrage de Saint-étienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels	**mesuré**	*Moyen*	Moyen	Bon	
Ruisseau d'Auze		*Bon*	*Moyen*	*Moyen*	
Ruisseau de Branugues		*Bon*	*Bon*	*Bon*	
L'Escalmels du confluent de la Ressègue au confluent de la Cère		*Bon*	*Bon*	*Bon*	
L'Escalmels de sa source au confluent de la Ressègue (incluse)	**mesuré**	*Bon*	*Bon*	Bon	
Ruisseau de la Ressègue		*Très bon*	*Très bon*	*Bon*	
L'Orgues de sa source au confluent de la Cère	**mesuré**	*Bon*	*Bon*	Bon	
Ruisseau de Deyroux		*Bon*	*Bon*	*Bon*	
Ruisseau de Roquecourbine		*Bon*	*Bon*	*Bon*	
La Cère du confluent de l'Escalmels au confluent de la Dordogne	**mesuré**	Moyen	Moyen	Moyen	IBD, IBMR, Zn
Ruisseau de Candes		*Bon*	*Bon*	*Bon*	
Le Négreval		*Très bon*	*Très bon*	*Bon*	

Annexe 6 : Graphiques des données relevées par l'ARS pour les trois plages du lac de Saint-Etienne-Cantalès.

Evolution de la qualité des eaux de baignade
Rénac

I – Evolution des paramètres microbiologiques

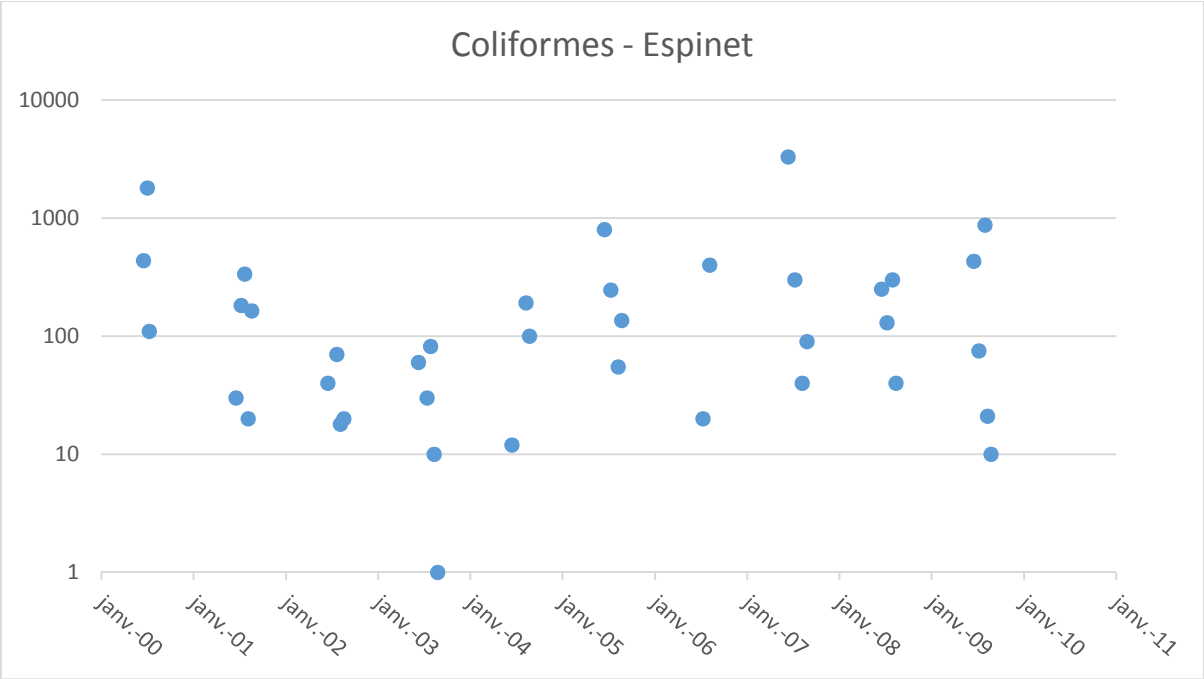

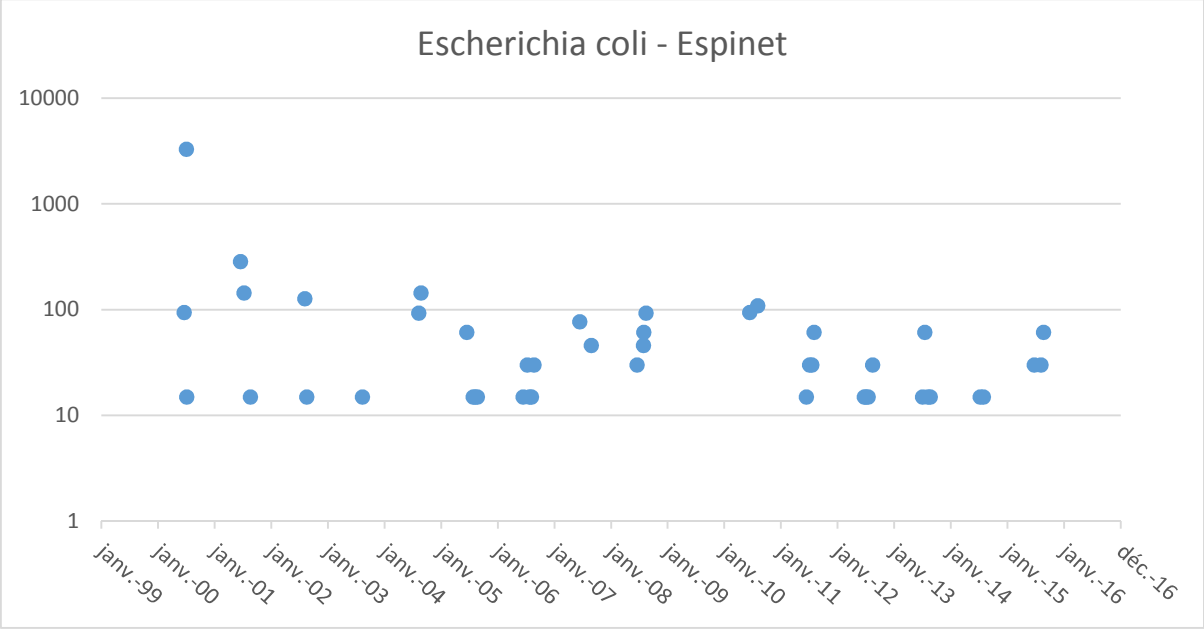

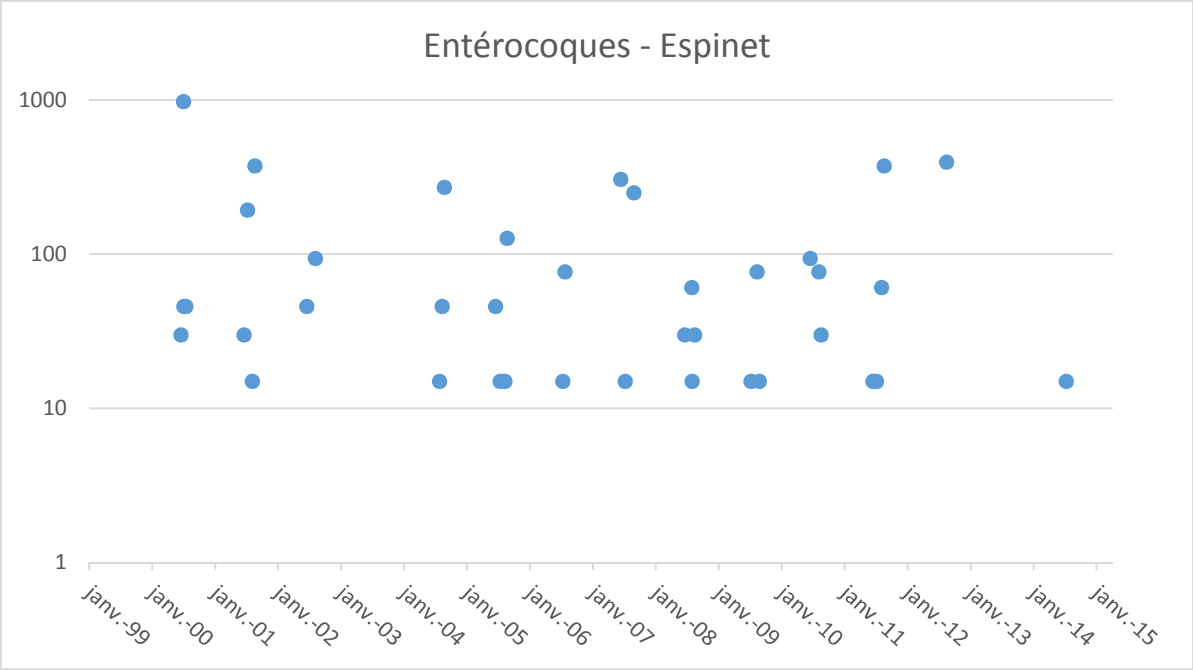

II – Cyanobactéries

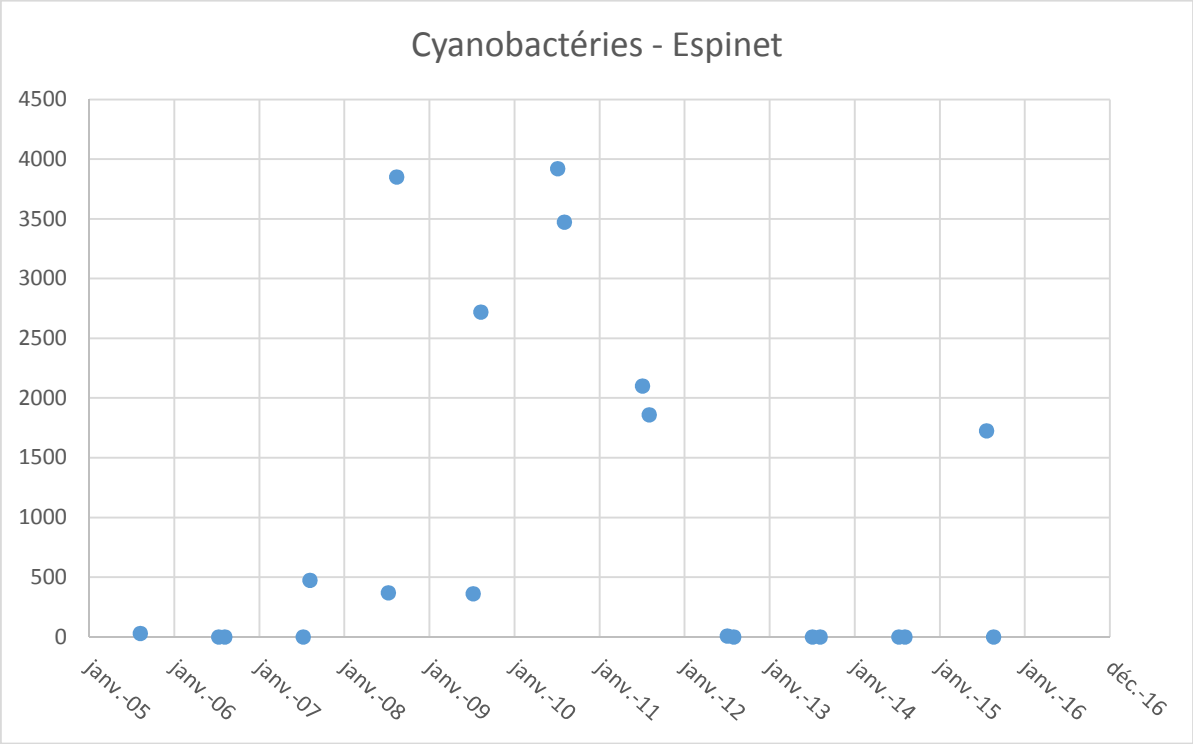

Evolution de la qualité des eaux de baignade

Puech des Ouilles

I – Evolution des paramètres microbiologiques

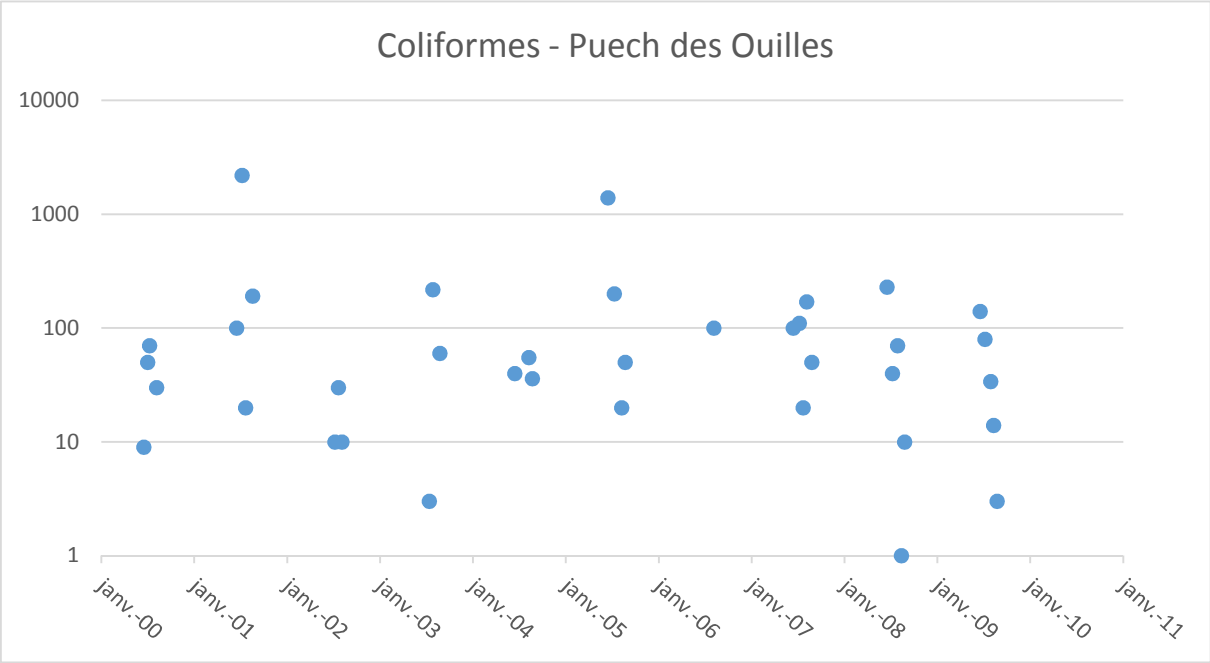

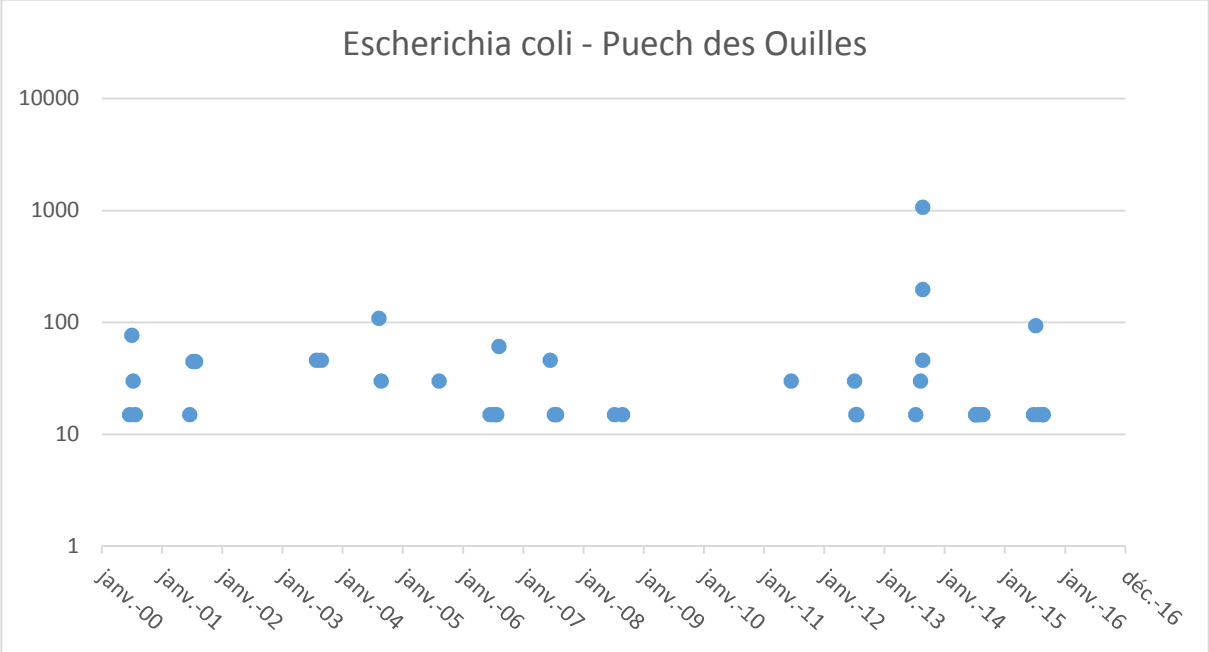

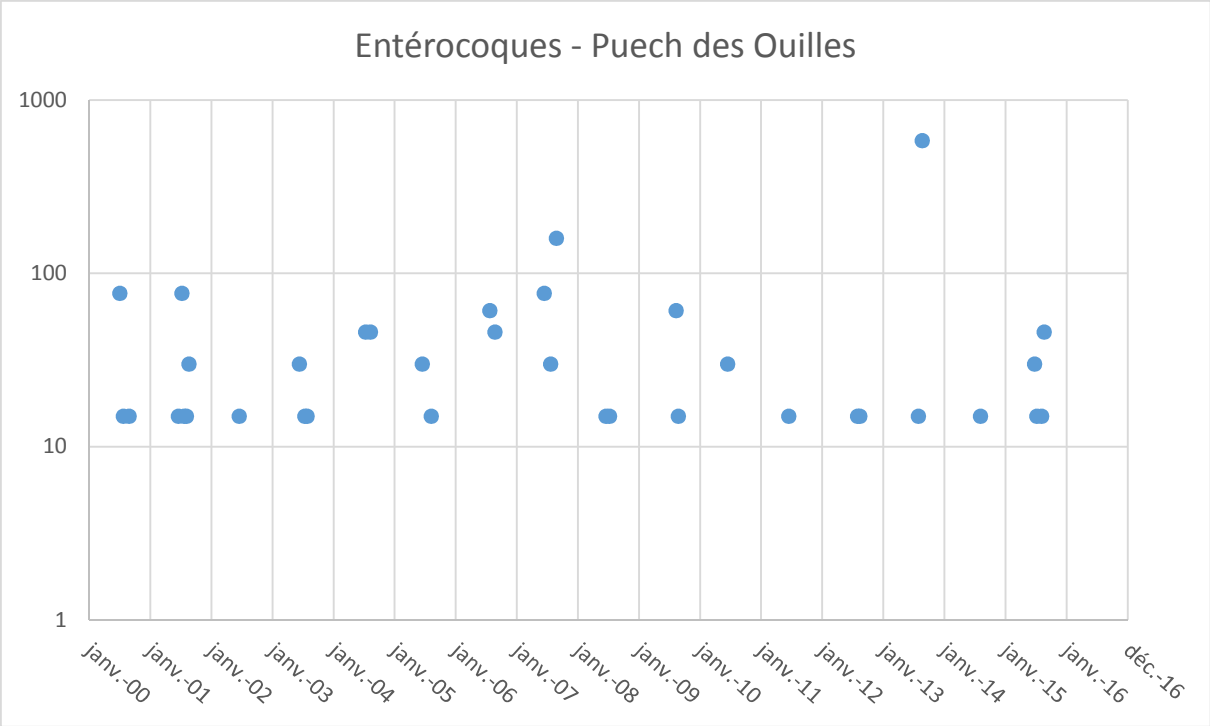

II – Cyanobactéries

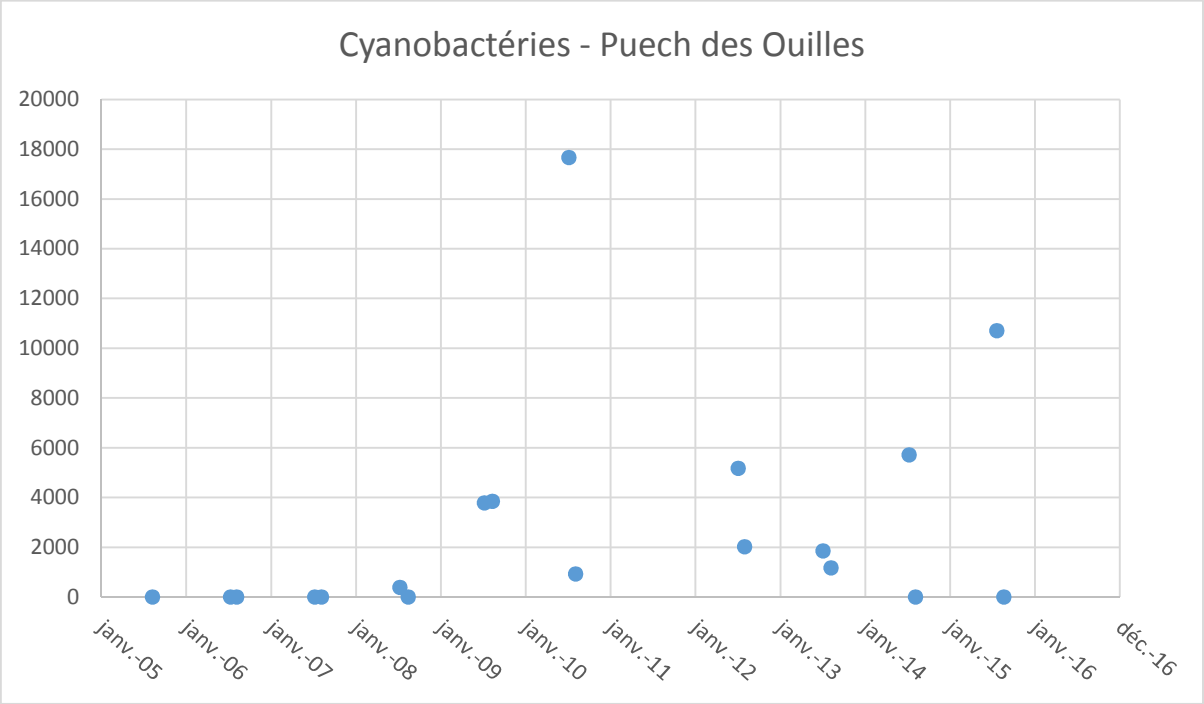

III – Caractéristiques physico-chimiques

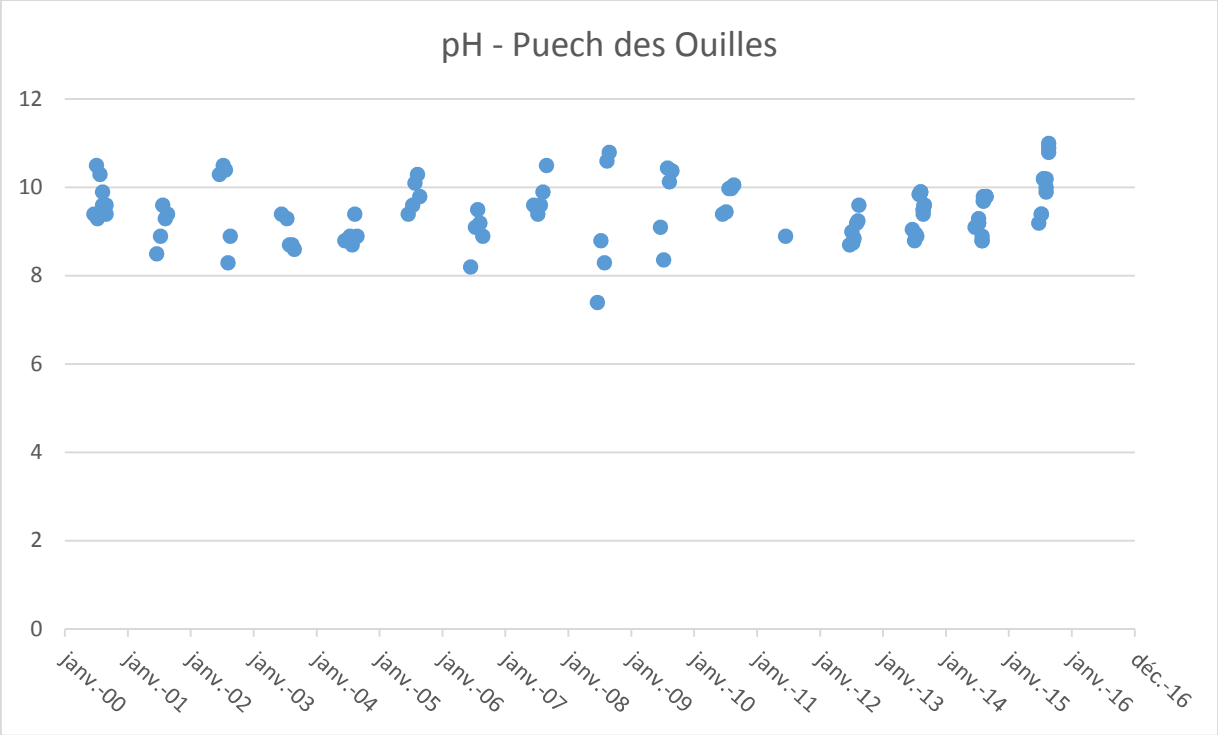

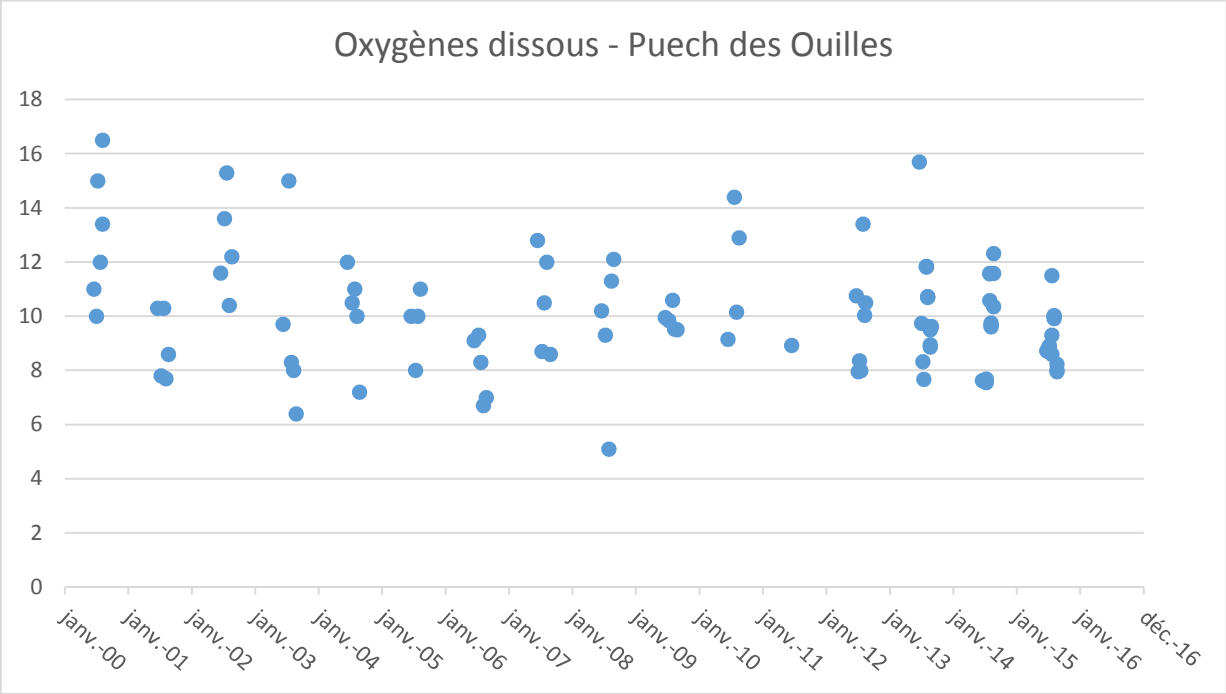

Evolution de la qualité des eaux de baignade
Espinet

I – Evolution des paramètres microbiologiques

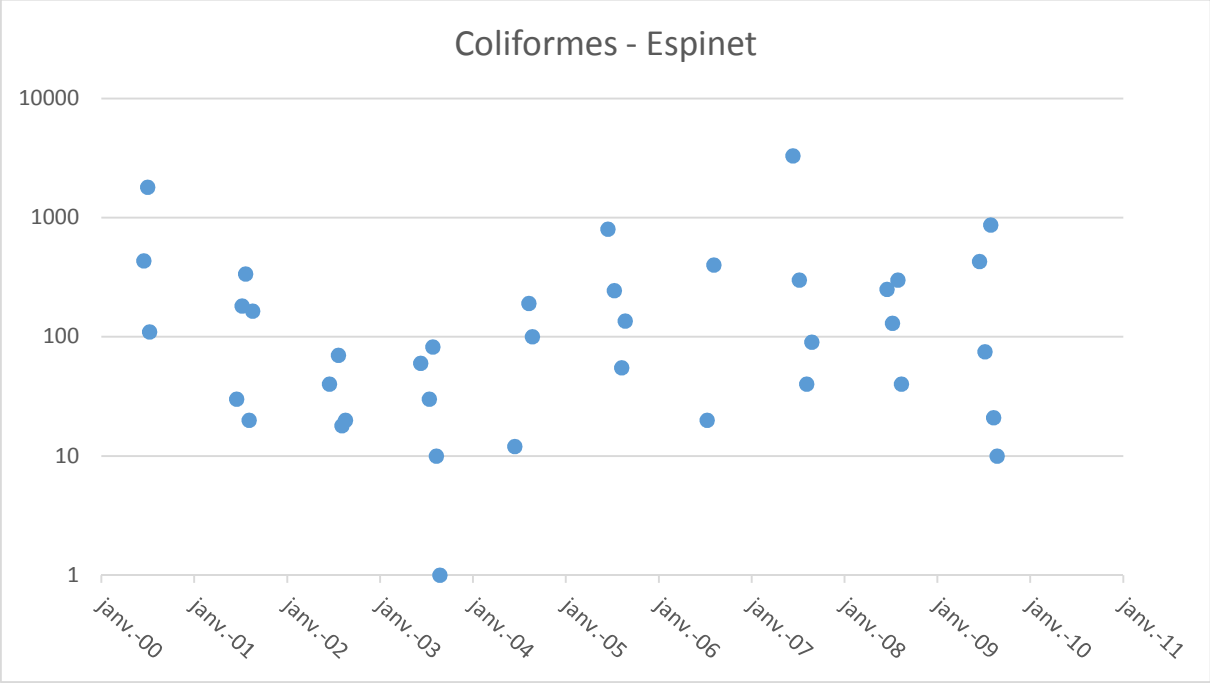

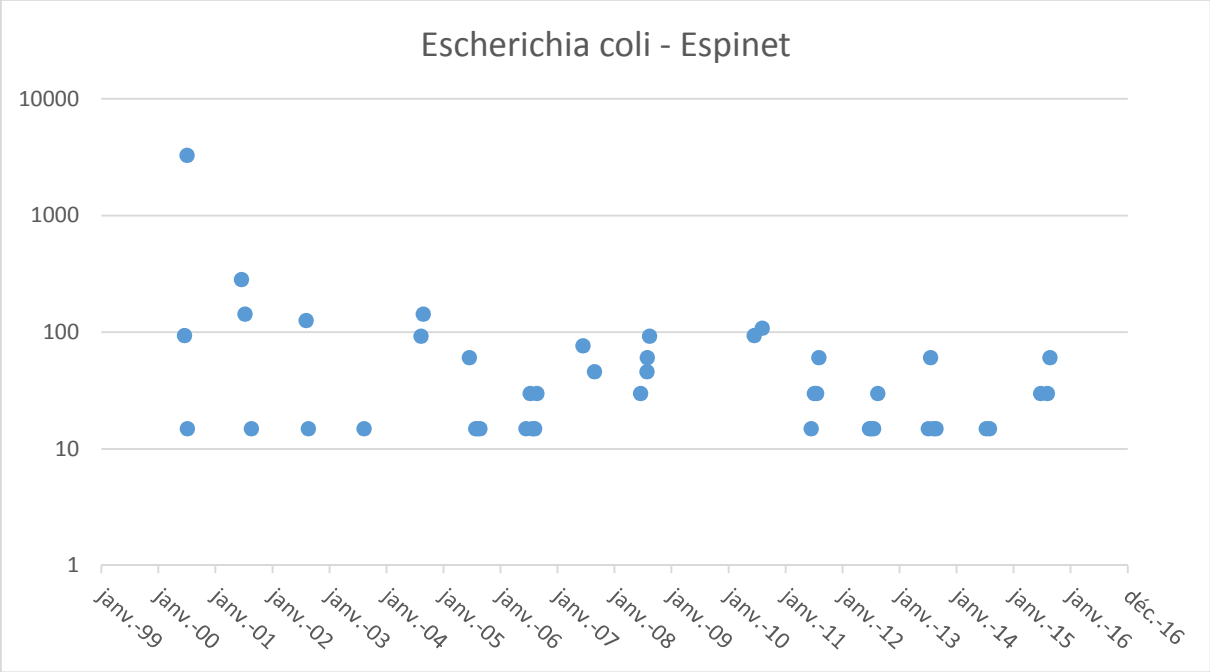

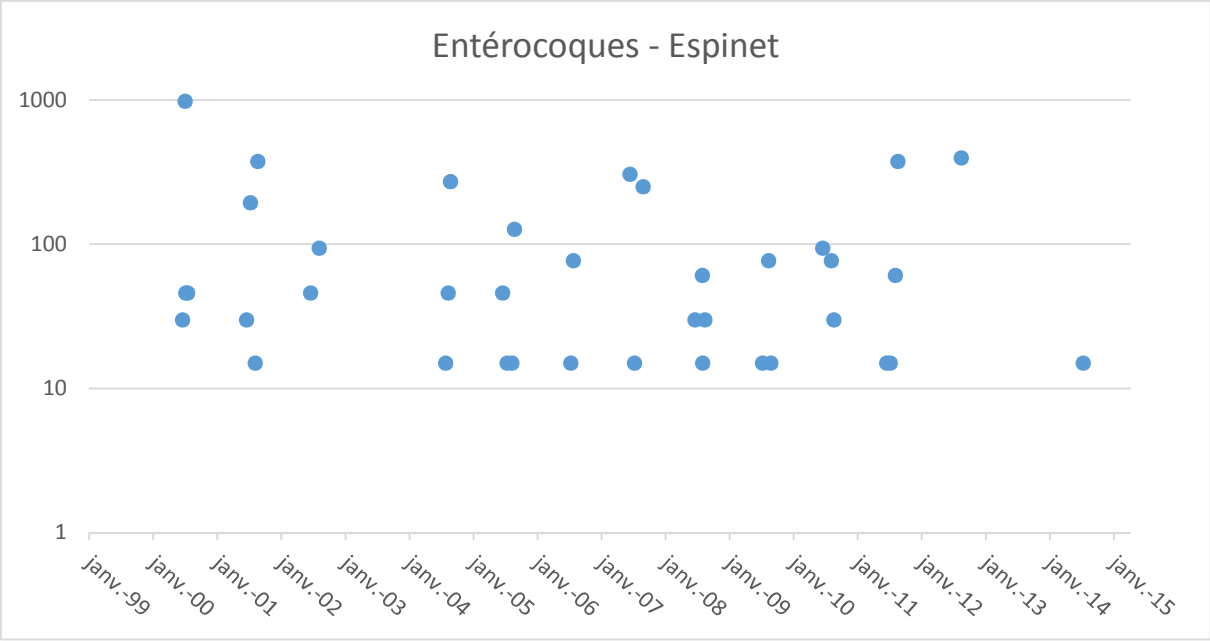

II – Cyanobactéries

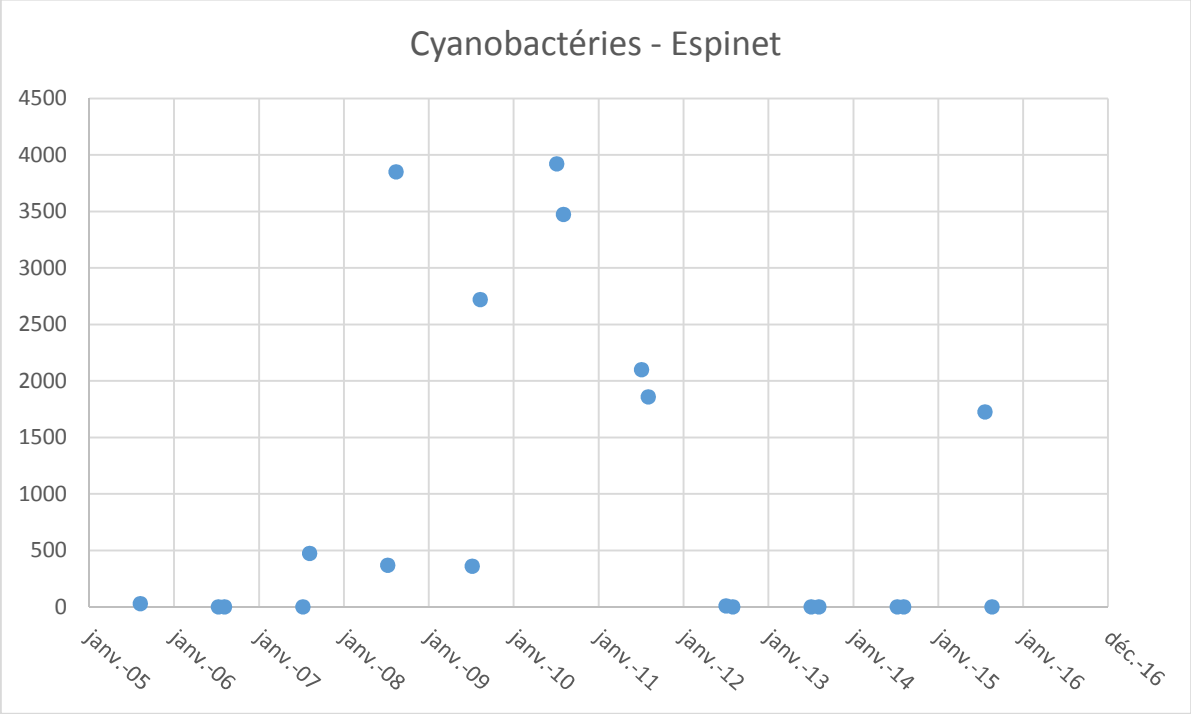

Annexe 7 : Présentation d'un diagnostic de ferme de la Cant'ADEAR sur le bassin de la Cère.

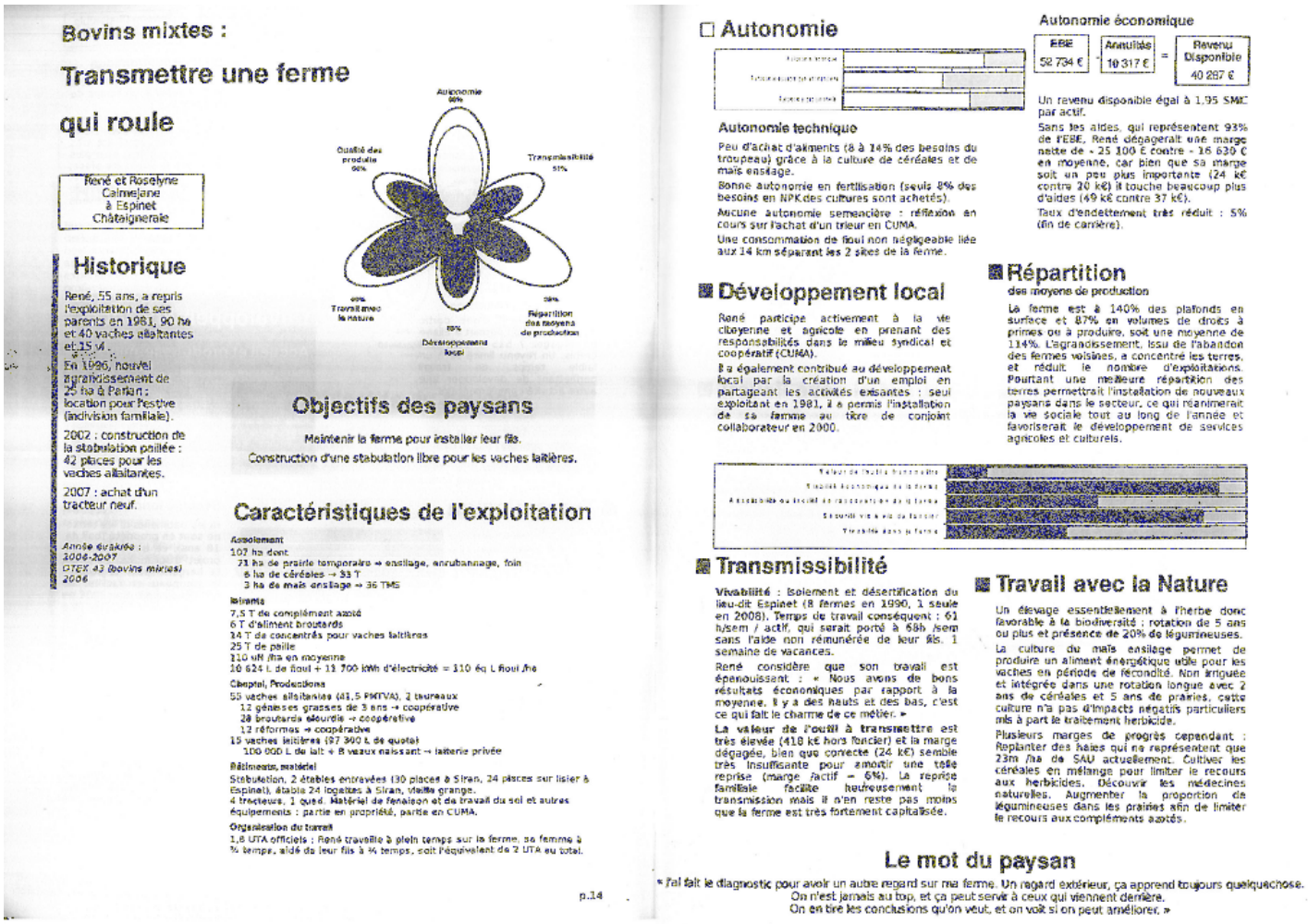

Bovins mixtes :

Transmettre une ferme qui roule

René et Roselyne Calmejane à Espinet Châtaigneraie

Historique

René, 55 ans, a repris l'exploitation de ses parents en 1981, 90 ha et 40 vaches allaitantes et 15 vl.

En 1996, nouvel agrandissement de 25 ha à Parlan : location pour l'estive (indivision familiale).

2002 : construction de la stabulation paillée : 42 places pour les vaches allaitantes.

2007 : achat d'un tracteur neuf.

Année étudiée : 2006-2007
OTEX 43 (bovins mixtes)
2006

Autonomie 60%
Qualité des produits 60%
Transmissibilité 51%
49% Travail avec la nature
50% Répartition des moyens de production
Développement local

Objectifs des paysans

Maintenir la ferme pour installer leur fils.
Construction d'une stabulation libre pour les vaches laitières.

Caractéristiques de l'exploitation

Assolement
107 ha dont
21 ha de prairie temporaire → ensilage, enrubannage, foin
6 ha de céréales → 33 T
3 ha de maïs ensilage → 36 TMS

Intrants
7,5 T de complément azoté
6 T d'aliment broutards
14 T de concentrés pour vaches laitières
25 T de paille
110 uN /ha en moyenne
10 624 L de fioul + 11 700 kWh d'électricité = 110 éq L fioul /ha

Cheptel, Productions
55 vaches allaitantes (41,5 PMTVA), 2 taureaux
12 génisses grasses de 3 ans → coopérative
28 broutards désaoûtés → coopérative
12 réformes → coopérative
15 vaches laitières (97 300 L de quota)
100 000 L de lait + 8 veaux naissant → laiterie privée

Bâtiments, matériel
Stabulation, 2 étables entravées (30 places à Siran, 24 places sur lisier à Espinet), étable 24 logettes à Siran, vieille grange.
4 tracteurs, 1 quad. Matériel de fenaison et de travail du sol et autres équipements : partie en propriété, partie en CUMA.

Organisation du travail
1,8 UTA officiels : René travaille à plein temps sur la ferme, sa femme à ¾ temps, aidé de leur fils à ¾ temps, soit l'équivalent de 2 UTA au total.

p.14

Autonomie

Autonomie technique

Peu d'achat d'aliments (8 à 14% des besoins du troupeau) grâce à la culture de céréales et de maïs ensilage.

Bonne autonomie en fertilisation (seuls 8% des besoins en NPK des cultures sont achetés).

Aucune autonomie semencière : réflexion en cours sur l'achat d'un trieur en CUMA.

Une consommation de fioul non négligeable liée aux 14 km séparant les 2 sièges de la ferme.

Autonomie économique

EBE	-	Annuités	=	Revenu Disponible
52 734 €		10 317 €		40 287 €

Un revenu disponible égal à 1,95 SMIC par actif.

Sans les aides, qui représentent 93% de l'EBE, René dégagerait une marge nette de - 25 100 € contre - 16 630 € en moyenne, car bien que sa marge soit un peu plus importante (24 k€ contre 20 k€) il touche beaucoup plus d'aides (49 k€ contre 37 k€).

Taux d'endettement très réduit : 5% (fin de carrière).

Développement local

René participe activement à la vie citoyenne et agricole en prenant des responsabilités dans le milieu syndical et coopératif (CUMA).

Il a également contribué au développement local par la création d'un emploi en partageant les activités existantes : seul exploitant en 1981, il a permis l'installation de sa femme au titre de conjoint collaborateur en 2000.

Répartition

des moyens de production

La ferme est à 140% des plafonds en surface et 87% en volumes de droits à primes ou à produire, soit une moyenne de 114%. L'agrandissement, issu de l'abandon des fermes voisines, a concentré les terres, et réduit le nombre d'exploitations. Pourtant une meilleure répartition des terres permettrait l'installation de nouveaux paysans dans le secteur, ce qui réanimerait la vie sociale tout au long de l'année et favoriserait le développement de services agricoles et culturels.

Transmissibilité

Vivabilité : Isolement et désertification du lieu-dit Espinet (8 fermes en 1990, 1 seule en 2008). Temps de travail conséquent : 61 h/sem / actif, qui serait porté à 68h /sem sans l'aide non rémunérée de leur fils. 1 semaine de vacances.

René considère que son travail est épanouissant : « Nous avons de bons résultats économiques par rapport à la moyenne. Il y a des hauts et des bas, c'est ce qui fait le charme de ce métier. »

La valeur de l'outil à transmettre est très élevée (418 k€ hors foncier) et la marge dégagée, bien que correcte (24 k€) semble très insuffisante pour amortir une telle reprise (marge /actif = 6%). La reprise familiale facilite heureusement la transmission mais il n'en reste pas moins que la ferme est très fortement capitalisée.

Travail avec la Nature

Un élevage essentiellement à l'herbe donc favorable à la biodiversité : rotation de 5 ans ou plus et présence de 20% de légumineuses.

La culture du maïs ensilage permet de produire un aliment énergétique utile pour les vaches en période de fécondité. Non irriguée et intégrée dans une rotation longue avec 2 ans de céréales et 5 ans de prairies, cette culture n'a pas d'impacts négatifs particuliers mis à part le traitement herbicide.

Plusieurs marges de progrès cependant : Replanter des haies qui ne représentent que 23m /ha de SAU actuellement. Cultiver les céréales en mélange pour limiter le recours aux herbicides. Découvrir les médecines naturelles. Augmenter la proportion de légumineuses dans les prairies afin de limiter le recours aux compléments azotés.

Le mot du paysan

« J'ai fait le diagnostic pour avoir un autre regard sur ma ferme. Un regard extérieur, ça apprend toujours quelquechose. On n'est jamais au top, et ça peut servir à ceux qui viennent derrière. On en tire les conclusions qu'on veut, et on voit si on peut améliorer. »

Annexe 8 : Entretien avec la fédération de pêche du Cantal mené durant l'étude.

PROJET DE TERRITOIRE SUR LE BASSIN DE LA CERE

QUESTIONNAIRE D'ENTRETIEN – FEDERATION DE PECHE DU CANTAL

Date :
Nom de la structure :
Adresse de la structure :

Téléphone :

Nom et prénom de la personne interrogée :

Fonction de la personne interrogée :

Informations générales

1/ Pouvez-vous me décrire brièvement votre structure, son origine, ses missions ?

2/ Quel est votre territoire d'intervention ?

Demande de données d'expertise

Appréhender l'offre de pêche

3/ Quels types de pêche de loisirs sont pratiqués sur le bassin (plans d'eau, lacs, cours d'eau) ? Les lieux les plus appréciés/fréquentés ?

4/ Quels sont les types de pêcheurs sur le bassin ? Que recherchent-ils ?

D'où viennent-t-ils ? Y-a-t-il des liens particuliers avec d'autres territoires ?

5/ Qui sont les vendeurs de matériel de pêche ?

6/ Qui sont les propriétaires des lieux de pêche sur le bassin ?

7/ Pouvez-vous chiffrer les retombées économiques liées à la pêche sur le bassin ?

(Impacts direct, indirect, catalytique, induit)

La pêche loisir

8/ Il existe des parcours de pêche à la mouche (Vic-sur-Cère, à Aurillac, à Jussac), et des parcours de carpe de nuit sur le lac de Saint-Etienne Cantalès. Quel est le fonctionnement de ces parcours ?

Qui sont les propriétaires de ces aménagements, qui les anime et qui les gère ?

9/ Mettez-vous en place des animations liées à la pêche ?

☐ Moniteurs/Cours de pêche

☐ Animation découverte

☐ Autre :

10/ Avez-vous en tête d'autres initiatives, ou propriétaires de plan d'eau de loisirs, mettant en valeur le loisir de pêche ? **Si oui**, par qui sont-elles menées ?
11/ Des choix stratégiques de mise en valeurs ont-ils été choisis pour ces loisirs ?

☐ Accessibilité

☐ Protection du milieu

☐ Education

☐ Innovation

☐ : …

Sont-ils des choix répandus ou importants sur le territoire ?

12/ Avez-vous des moyens de communications pour promouvoir le loisir pêche ?

Si oui, lesquels ?

Tourisme pêche

13/ Avez-vous une base de données des prestataires touristiques liés à la pêche ?

14/ Comment travaillez-vous avec l'Union Régionale Auvergne Limousin ?

15/ Existe-t-il des hébergements labellisés « pêche » ?
Si oui, lesquels ? Par qui sont-ils gérés ? Quels sont les liens avec votre structure ?

Produits halieutiques

16/ Quels sont les pisciculteurs locaux ? Que produisent-ils et que vendent-ils ?

17/ Connaissez-vous leurs réseaux de vente, et/ou leurs actions/initiatives ?

18/ Savez-vous d'où proviennent les poissons des restaurants locaux ?

Observation des milieux aquatiques

L'étude des seuils

19/ Dans le cadre de cette étude, quels cours d'eau vont-ils être prospectés ?

20/ Quelles différences y-a-t-il exactement entre ce recensement et le Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement ? L'étude du Cemagref ?

21/ L'usage des seuils va-t-elle être étudié ? Y-aura-t-il une dimension historique ? **Personnes ressources.**

Quantité d'eau

22/ De par vos observations et des études réalisées, savez-vous quels sont les points de prélèvements problématiques ? D'autres problématiques en termes de quantité, et leurs causes ?

Relance : Existe-t-il une version actualisée du Bilan opérationnel de la gestion de l'étiage de 2003 ?

23/ Quels impacts sont-ils liés à la quantité d'eau ?

Espèces invasives

24/ D'après les PDPG, diverses espèces invasives sont présentes sur le bassin. Où se trouvent les points problématiques liés à ce sujet ?

25/ Avez-vous la connaissance d'autres espèces qui pourraient devenir envahissante et occasionner des impacts néfastes ? Quelle est leur emprise aujourd'hui ?

Zones sensibles

26/ Quelles sont les zones particulièrement sensibles, pouvant présenter des enjeux sur le bassin de la Cère ?

Relance : Les zones à frayères.

Le projet territorial

Vision du territoire

27/ Pouvez-vous me citer les atouts de ce territoire ?

Quels sont ceux que vous souhaiteriez valoriser dans le cadre d'un projet territorial sur le bassin de a Cère ?

Relance : sites remarquables.

28/ Au contraire, quelles sont les contraintes sur le territoire ?

A votre avis, quels éléments sont à améliorer dans un contrat territorial ?

29/ Que pensez-vous d'une démarche de développement territorial à l'échelle du bassin de la Cère ?

30/ Pensez-vous que l'échelle du bassin versant est cohérente ?

31/ Vous sentez-vous responsable du territoire et seriez-vous prêt à porter des actions ?

32/ Avec quels autres acteurs pensez-vous que des actions pourraient être menées ?

Vision des enjeux

33/ Quels sont, selon vous, le type d'éléments sur lequel il faudrait agir en priorité ?

Vision sur les thématiques

34/Quels enjeux vous évoquent les thématiques suivantes par rapport au territoire du bassin versant :

35/Auriez-vous des personnes ressources à conseiller ? Des documents/données à fournir ?

Annexe 9 : Diaporama présenté aux communautés de communes.

2

Contexte du diagnostic : organisation politique

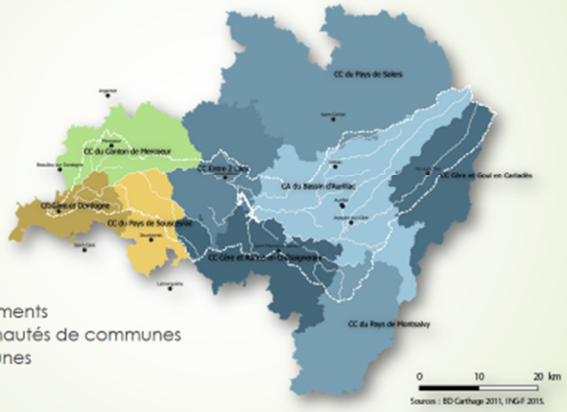

- **3** régions
- **3** départements
- **9** communautés de communes
- **66** communes

3

Présentation du diagnostic

- Rappel des différentes thématiques étudiées :
  - *Population et urbanisme*
  - *Paysages*
  - *Milieux naturels*
  - *Usages de l'eau*
  - *Activités économiques*
  - *Qualité de l'eau*
- Aujourd'hui :
  - Présentation d'une synthèse par atouts/faiblesses
  - Définition d'objectifs grâce à un diagnostic par sites

4

Résultat : Synthèse des atouts du territoire

- Des paysages diversifiés et espèces patrimoniales
- Une identité culturelle et architecturale
- La présence de pôles touristiques déjà en place
- Une agriculture active qui façonne le paysage
- Un développement industriel maitrisé
- Un potentiel de découvertes
- Une volonté locale de valorisation des milieux aquatiques

5

Résultat : Synthèse des atouts du territoire

6

Résultat : Synthèse des faiblesses du territoire

- La mauvaise accessibilité du territoire
- La qualité de l'eau à l'amont de Saint-Etienne-Cantalès est dégradée
- Le Lac connaît un risque d'eutrophisation
- Il existe différentes pollutions diffuses, dont agricoles
- Des pressions liées aux rejets domestiques et industriels

7

Etat des masses d'eau

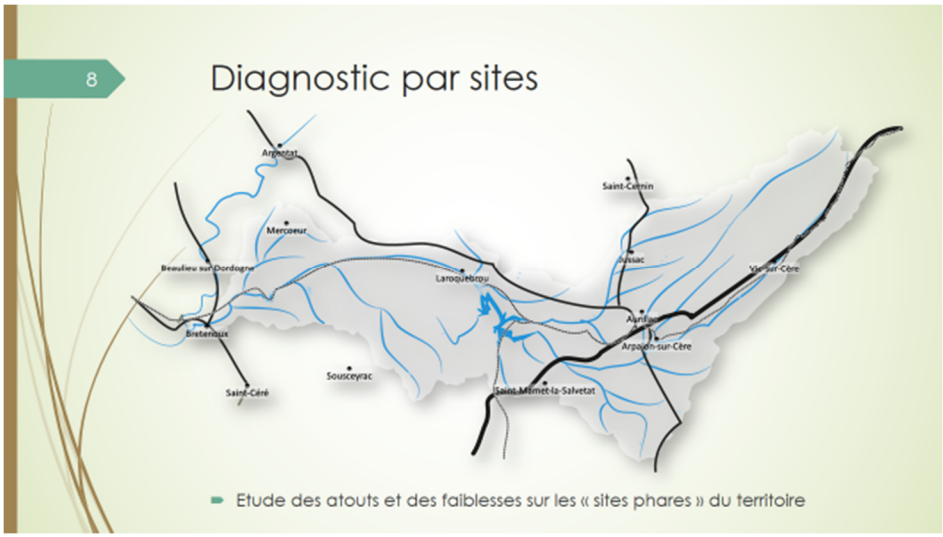
8
Diagnostic par sites
Argentat
Mercoeur
Beaulieu sur Dordogne
Bretenoux
Saint-Céré
Sousceyrac
Laroquebrou
Saint-Cernin
Aurillac
Arpajon-sur-Cère
Vic-sur-Cère
Saint-Mamet-la-Salvetat
Etude des atouts et des faiblesses sur les « sites phares » du territoire

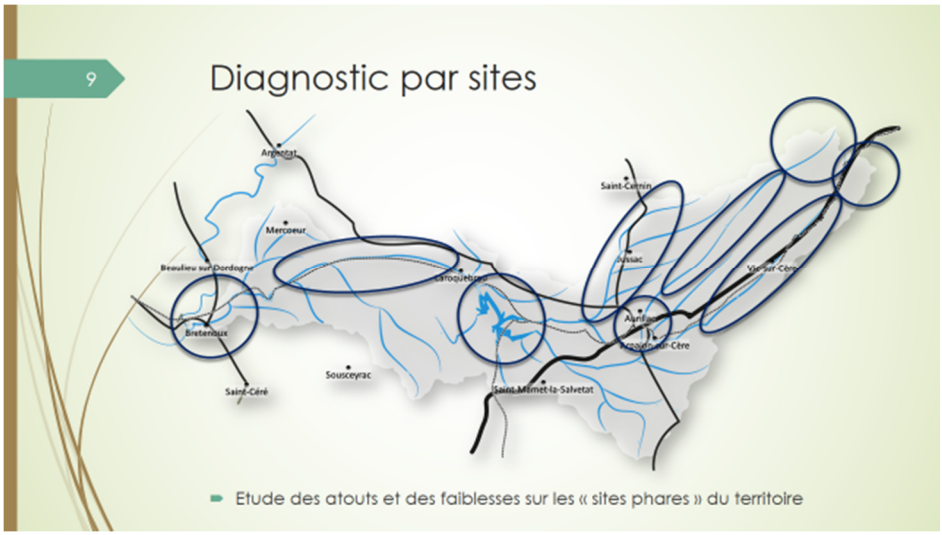
9
Diagnostic par sites
Argentat
Mercoeur
Beaulieu sur Dordogne
Bretenoux
Saint-Céré
Sousceyrac
Laroquebrou
Saint-Cernin
Aurillac
Arpajon-sur-Cère
Vic-sur-Cère
Saint-Mamet-la-Salvetat
Etude des atouts et des faiblesses sur les « sites phares » du territoire

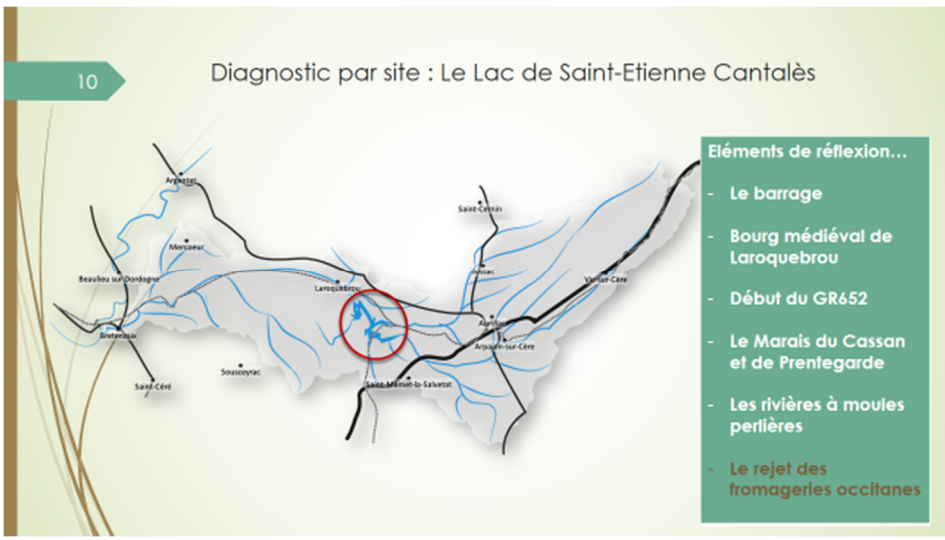
10
Diagnostic par site : Le Lac de Saint-Etienne Cantalès
Argentat
Mercoeur
Beaulieu sur Dordogne
Bretenoux
Saint-Céré
Sousceyrac
Laroquebrou
Saint-Cernin
Aurillac
Arpajon-sur-Cère
Vic-sur-Cère
Saint-Mamet-la-Salvetat
Eléments de réflexion…
- Le barrage
- Bourg médiéval de Laroquebrou
- Début du GR652
- Le Marais du Cassan et de Prentegarde
- Les rivières à moules perlières
- Le rejet des fromageries occitanes

11 Diagnostic par site : Le Lac de Saint-Etienne Cantalès

Atouts
Patrimoine paysager remarquable
Proximité d'Aurillac
Une attractivité pêche internationale
Une offre de loisirs nautiques (deux club nautiques présents sur le lac)
Une offre de baignade d'excellente qualité
La proximité avec deux zones Natura 2000
Un site dynamique

12 Diagnostic par site : Le Lac de Saint-Etienne Cantalès

Faiblesses
Une qualité déclassée par le phosphore et un risque de développement de cyanobactéries
Des points noirs dans l'assainissement non collectif
Accès et divagation du bétail dans les cours d'eau
Mauvaise récupération des eaux pluviales dans les bâtiments agricoles
Problématique d'usage de de produits phytosanitaires (jardin et agriculture)
Une industrie rejette une grosse quantité de phosphore à l'amont du Lac

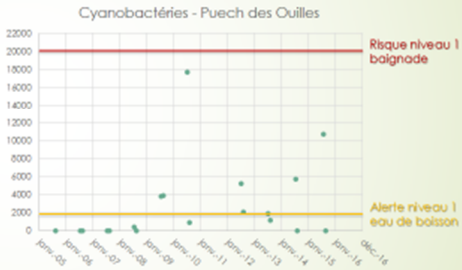

13 Diagnostic par site : Le Lioran

Eléments de réflexion…

- **Vallée de la Cère**
- **Le Puy Mary**
- **Le Plomb du Cantal**

14

Diagnostic par site : Le Lioran

Atouts
Une concentration d'activités (Bureau de guides, location VTT…)
De nombreux sommets à fort intérêt
Station de ski reconnue
Le lieu des sources de la Cère
PNR des Volcans d'Auvergne
Ligne ferroviaire

Faiblesses
Avenir de la ligne ferroviaire
Problèmes d'accès et de stationnement
Aucune visibilité des sources
Gestion du petit cycle de l'eau

15

Diagnostic par site : Le Puy Mary

Eléments de réflexion…

- **Le col du perthus**
- **Vallée de la Jordanne**
- **Les Vallées en étoile**

16

Diagnostic par site : Le Puy Mary

Atouts
Une concentration d'activités (Bureau de guides, randonnées, location VTT…)
Grand site classé de haute notoriété
Les sources de la Jordanne
Mandailles Saint-Julien, une station de pleine nature
De nombreux sommets à fort intérêt
Présence d'une faune et d'une flore patrimoniale

Faiblesses
Problèmes importants d'assainissement non collectif
Réhabilitation des stations d'épuration de Mandailles
Accès et divagation du bétail dans les cours d'eau amont
Problèmes d'accès et de stationnement

17

Diagnostic par site : La Vallée de l'Authre

Eléments de réflexion…

- **Tournemire**
- **Captage du Moulin de Jalès**
- **Base VTT de Jussac**
- **UCPA Vallée des Légendes**

18

Diagnostic par site : La Vallée de l'Authre

Atouts
Une rivière poissonneuse et appréciée des pêcheurs
Patrimoine bâti
L'agriculture façonne le paysage
Un cadre de vie recherché

Faiblesses
Problème de continuité écologique
Accès et divagation du bétail dans les cours d'eau amont
Problématique d'utilisation de produits phytosanitaires à l'aval
Problématique d'étiage

19

Diagnostic par site : La Jordanne et le Lac des Graves

Eléments de réflexion…

- **Aurillac**
- **Le Puy Mary**
- **La Vallée de la Cère**

20 Diagnostic par site : La Jordanne et le Lac des Graves

Atouts
Concentration d'offre de loisirs pleine nature : Via ferrata, Canyoning, Accrobranche
Les Gorges de la Jordanne
Une rivière typique du massif cantalien, avec un écoulement toujours naturel
Hébergement diversifié et de qualité
Site d'intérêt patrimonial

Faiblesses
Problèmes d'assainissement non collectif
Problèmes de prélèvement d'eau par captage d'eau potable à Velzic
Qualité de l'eau déclassée par le phosphore
Problématique d'accès au cours d'eau du bétail

21 Diagnostic par site : La vallée de la Haute Cère

Eléments de réflexion…

- Châteaux
- Site de Carlat
- Productions piscicoles
- Visite de fermes
- Hébergements insolites
- Lien avec l'Aveyron et avec le Lot

22 Diagnostic par site : La vallée de la Haute Cère

Atouts
De nombreux sites géologiques d'intérêt
Une offre importante d'hébergements de location
Sites d'intérêt patrimonial pour la faune et la flore
La Cère comme ressource de pêche
Le patrimoine historique du Carladès

Faiblesses
Problèmes d'assainissement collectif et/ou non collectif à confirmer
Problématique d'accès au cours d'eau du bétail

23

Diagnostic par site : Aurillac

Eléments de réflexion…

- Le Puy Courny
- La Jordanne
- La Cère
- Diverses activités de pleine nature
- Lac de Saint-Etienne-Cantalès

24

Diagnostic par site : Aurillac

Atouts
Le cadre de vie
Le centre historique et ses commerces
Les Musées
Le Festival du Théâtre du rue
Bonne accessibilité de la Jordanne pour la pêche
Existence de zones d'expansion de crues

Faiblesses
Une ville qui manque d'accessibilité
Problématique d'utilisation de produits phytosanitaires (jardin et agriculture)
Faible culture du risque d'inondation
Rivière peu valorisée dans certains secteurs de la ville
Les zones d'expansion de crue ne sont pas garanties

25

Diagnostic par site : Les Gorges de la Cère

Eléments de réflexion…

- La Xaintrie
- Les Tours de Merle
- Les verriers des Gorges de la Cère
- Lien avec la Dordogne (Grands sites : Padirac, Rocamadour…)
- Laroquebrou : zone de transport intermodale

26 Diagnostic par site : Les Gorges de la Cère

Atouts
Le GR652 et la Via Arverna
Le rocher du peintre et de nombreux points d'intérêt
Patrimoine bâti
Des activités à proximité (pêche, baignade, équitation, parcours aventure)

Faiblesses
Difficultés d'aménagement vélo/équestre dans les gorges
Pas de route qui longe la Cère
Mauvais fonctionnement de la voie ferrée
Manque d'hébergements

27 Diagnostic par site : Le secteur aval de la Cère

Eléments de réflexion…

- **Lien avec la Dordogne (Grands sites : Padirac, Rocamadour…)**
- **Gorges de la Cère**
- **Lac de Tolerme**

28 Diagnostic par site : Le secteur aval de la Cère

Atouts
Industries
Pôle de pleine nature en réflexion
Activités nautiques
Lien vers la Dordogne

Faiblesses
Peu d'offre touristique (hébergement, activités)

29

→ Une cohérence à rechercher

Atouts
La présence de nombreux acteurs
Un énorme potentiel de projets de développement
Une dynamique autour du lac regroupant les acteurs

Faiblesses
Manque d'une stratégie plus large entre les usagers de l'eau

30

Le cas de l'itinérance

Atouts liés à l'itinérance
De nombreuses boucles de petites randonnées
La présence de deux GR sur le territoire
La Via arverna qui traverse tout le bassin pour l'itinérance pédestre
Un véloroute d'intérêt national parcourt l'amont du bassin

Faiblesses liées à l'itinérance
Peu d'offre d'itinérance douce liant le bassin à d'autre territoire
Mauvais fonctionnement général de la voie de chemin de fer
Pas de lien entre les itinéraires équestres à l'amont et à l'aval
Pas d'itinéraire vélo menant vers la Dordogne
Hébergement non structuré autour des itinérances

31

→ Proposition d'objectifs

- Préserver et améliorer la qualité actuelle, à tous les niveaux : agriculture, tourisme, paysage, environnement, industrie, artisanat, savoir-faire
- Apporter de la cohérence : s'appuyer sur l'existant, fédérer les intérêts des acteurs, structurer et faire vivre des réseaux locaux
- Faire émerger des pôles de développement en accord avec l'image du territoire

Annexe 10 : Fiches des actions proposées par le projet territorial.

<table>
<tr><td>Action n°1.1.</td><td>Finaliser le SAGE Dodogne-Amont</td></tr>
<tr><td colspan="2">Axe I - Apporter de la cohérence : s’appuyer sur l’existant, fédérer les intérêts des acteurs, structurer et faire vivre des réseaux locaux</td></tr>
<tr><td>Contexte : Cette action entre dans l’objectif d’avoir des documents et des données de référence partagés par les acteurs sur le territoire. Le SAGE Dordogne-Amont est un document de planification qui s’impose aux documents de rangs inférieurs (SCoT, PLUi…)</td><td>Description :
- Continuer l’animation du SAGE avec 1 temps plein
Environ 50 000 € par an</td></tr>
<tr><td colspan="2">Localisation :
Cette action concerne tout le territoire du SAGE Dordogne-Amont, des sources de la Dordogne à Limeuil.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Commentaire : la validation de l’Etat initial s’est effectué le 28 juin 2016, le diagnostic des tendances et scénarios est en cours.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Maître d’ouvrage : EPIDOR</td></tr>
</table>

Action n°1.2.	Poursuivre les enquêtes de conformité de l'ANC

***Axe I** - Apporter de la cohérence : s'appuyer sur l'existant, fédérer les intérêts des acteurs, structurer et faire vivre des réseaux locaux*

Contexte : Cette action entre dans l'objectif d'avoir des documents et des données de référence partagés par les acteurs sur le territoire. Un manque de connaissance des points noirs dans l'assainissement non collectif a été relevé, une étude complémentaire est donc nécessaire.

Description :

- Recensement des rejets non conformes
- Evaluation de la quantité des rejets
- Evaluation de la faisabilité d'une mise en conformité

Localisation préconisée :

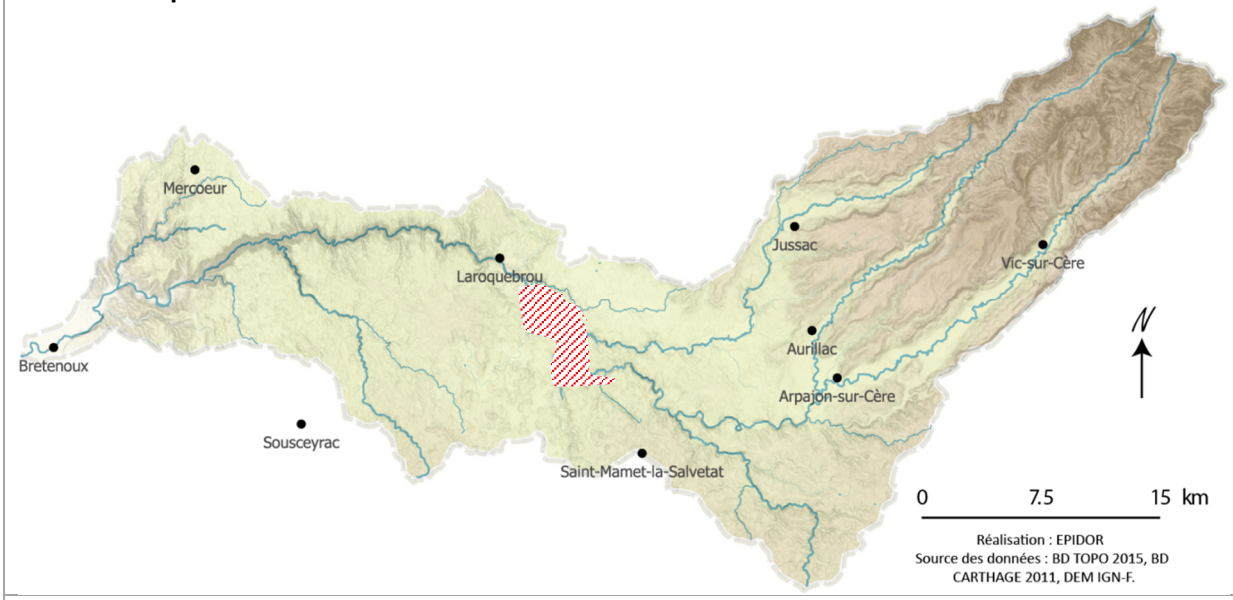

Commentaire : le secteur prioritaire à étudier est un rayon de 200 mètres autour du lac de Saint-Etienne-Cantalès qui est un enjeu touristique important et qui connaît un risque d'eutrophisation.

Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités

Action n°1.3.	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et à l'artisanat

***Axe I** - Apporter de la cohérence : s'appuyer sur l'existant, fédérer les intérêts des acteurs, structurer et faire vivre des réseaux locaux*

Contexte : Cette action entre dans l'objectif d'avoir des documents et des données de référence partagés par les acteurs sur le territoire. Les impacts des industries et de l'artisanat sont peu connus sur le territoire du bassin de la Cère. Une étude sur ce sujet est donc à réaliser.

Description :
- Mieux connaître la répartition de l'artisanat
- Identifier les grosses problématiques de pollution ou de quantité
- Proposer des actions afin de réduire les impacts

Localisation préconisée :

Commentaire : les zones les plus industrielles du bassin sont à étudier en priorité, et particulièrement sur la zone aval du bassin.

Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités

Action n°1.4.	Réaliser des suivis de qualité de l'eau

***Axe I** - Apporter de la cohérence : s'appuyer sur l'existant, fédérer les intérêts des acteurs, structurer et faire vivre des réseaux locaux*

Contexte : Cette action entre dans l'objectif d'avoir des documents et des données de référence partagés par les acteurs sur le territoire. Le suivi de la qualité de l'eau est essentiel pour préserver les enjeux d'eau potable, de baignade et de qualité de l'environnement.

Description :
- Réaliser un rapport annuel de qualité de l'eau
- Réaliser des suivis faunistiques et floristiques

Localisation préconisée : les zones Natura 2000, les ZNIEFF, ainsi que les zones où les enjeux pour la qualité de l'eau sont importants : bassin de l'Authre, vallées Cère amont et Jordanne, lac de Saint-Etienne-Cantalès.

Commentaire : -
Maîtres d'ouvrage pressentis : Départements, associations, collectivités

Action n°1.5.	*Mettre en place un système d'information et de partage des données*
Axe I *- Apporter de la cohérence : s'appuyer sur l'existant, fédérer les intérêts des acteurs, structurer et faire vivre des réseaux locaux*	
Contexte : Cette action entre dans l'objectif d'avoir des données de référence partagées par les acteurs sur le territoire. La mise en place d'un système de partage de données est donc proposée afin de faciliter les échanges entre les acteurs des trois départements ainsi que la compréhension des problématiques.	**Description** : - Créer une plateforme d'échange rassemblant toutes les études/ diagnostics liés à l'eau sur le territoire, ainsi que les données géographiques.
Localisation préconisée : 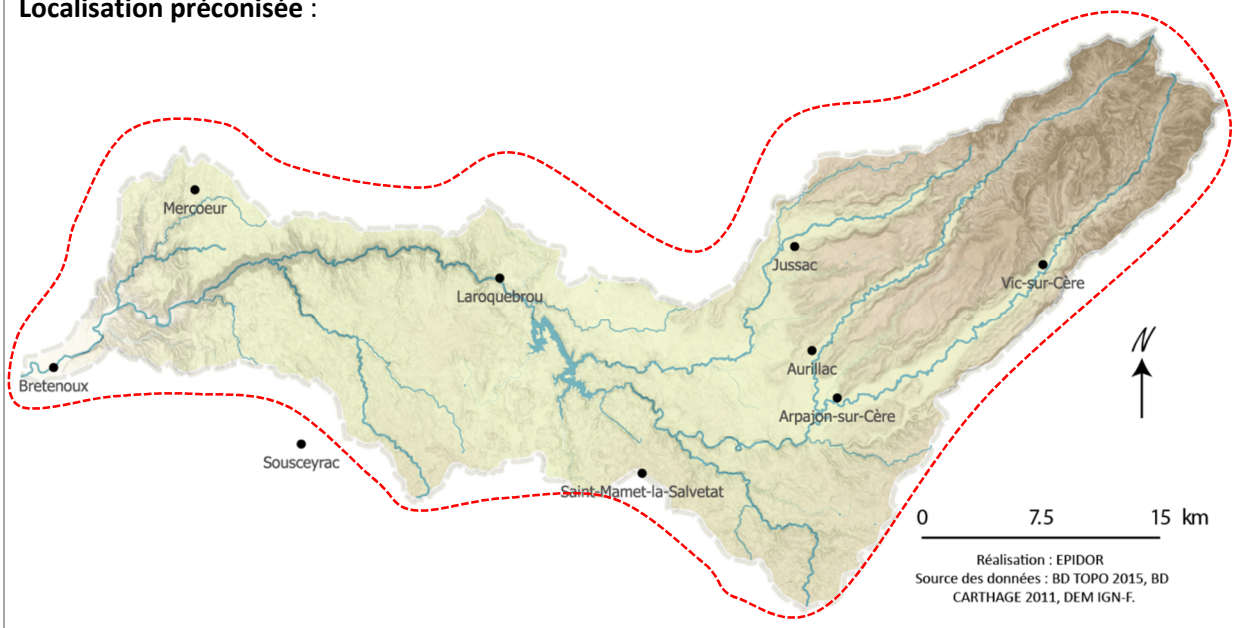	
Commentaire : cette plateforme peut être associée à un site internet dédié au contrat ou à un Web mapping.	
Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités	

Action n°1.6.	Mettre en place un outil de gestion concertée hors SAGE
***Axe I** - Apporter de la cohérence : s'appuyer sur l'existant, fédérer les intérêts des acteurs, structurer et faire vivre des réseaux locaux*	
Contexte : Cette action a pour but d'intégrer au mieux les objectifs des différents acteurs. Un outil de gestion concertée, comme un contrat territorial, permettrait d'associer les acteurs afin de mettre en place une stratégie territoriale en lien avec les milieux aquatiques.	**Description** : - Animation d'un contrat, comités de pilotages, suivi des actions, évaluation. Un emploi à mi-temps, environ 30 000 € par an
Localisation préconisée : 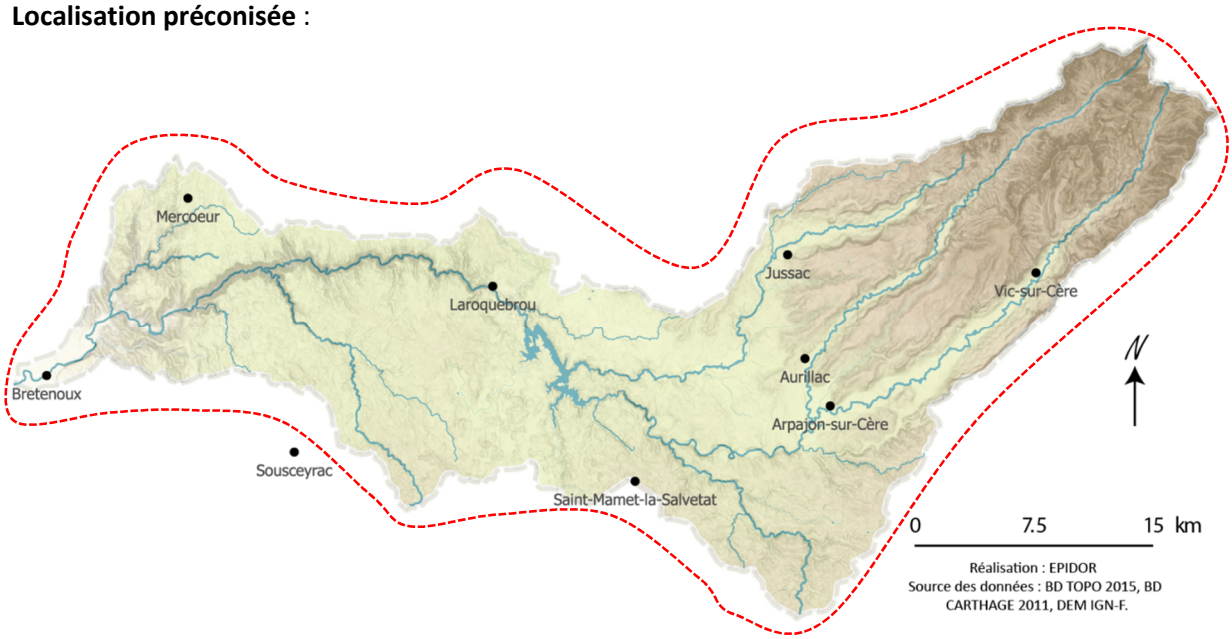 	
Commentaire : compte tenu des propositions de développement territorial, le périmètre préconisé de cette action est le bassin versant dans son ensemble.	
Maîtres d'ouvrage pressentis : CABA, autres CC, PNR des Volcans d'Auvergne, SMPVD, CPIE Haute-Auvergne.	

Action n°1.7.	Mettre en place des formations et des outils de sensibilisation
***Axe I** - Apporter de la cohérence : s'appuyer sur l'existant, fédérer les intérêts des acteurs, structurer et faire vivre des réseaux locaux*	
Contexte : Cette action a pour but d'intégrer au mieux les objectifs des différents acteurs. Des journées de formation et de sensibilisation sur les thématiques sensibles (zones humides, gestion des effluents, aménagements touristiques responsables…)	**Description** : - Mettre en place des formations, opérations de conseil ou animations à destination des acteurs concernés
Localisation préconisée : actions sur différentes zones, globalement sur tout le bassin	
Commentaire : cette action fera appel à différents partenaires spécialisés. La sensibilisation pour réduire les pollutions diffuses peut être financée à 50 % par l'AEAG.	
Maîtres d'ouvrage pressentis : Conservatoire des espaces naturels, chambre d'agriculture, Cant'adear, CDT, ATD…	

Action n°1.8.	Mise en place d'une animation territoriale agro-environnementale

***Axe I** - Apporter de la cohérence : s'appuyer sur l'existant, fédérer les intérêts des acteurs, structurer et faire vivre des réseaux locaux*

Contexte : Cette action entre dans l'objectif d'apporter un appui technique répondant aux problématiques du territoire. Les pollutions diffuses liées à l'agriculture nécessitent la mise en place d'une action territoriale spécifique afin d'accompagner sur ces questions techniques.

Description :

- Appui d'un technicien agricole

1 poste à mi-temps, environ 30 000 € par an

Localisation préconisée :

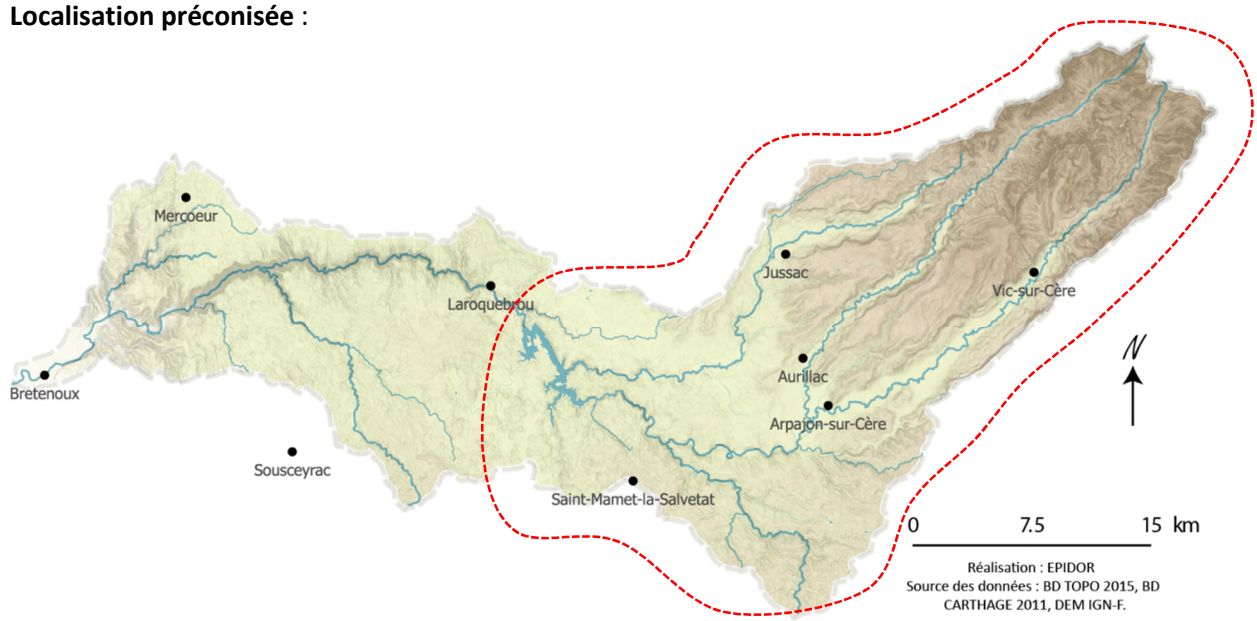

Commentaire : les enjeux identifiés pour les pollutions diffuses agricoles se situent majoritairement à l'amont du barrage de Saint-Etienne-Cantalès.

Maîtres d'ouvrage pressentis : Chambre d'agriculture du Cantal (CA15), Cant'adear.

Action n°1.9.	Mise en place d'une animation territoriale rivière et milieux aquatiques

***Axe I** - Apporter de la cohérence : s'appuyer sur l'existant, fédérer les intérêts des acteurs, structurer et faire vivre des réseaux locaux*

Contexte : Cette action entre dans l'objectif d'apporter un appui technique répondant aux problématiques du territoire. Les rivières et milieux aquatiques sont des ressources non négligeables qui nécessitent un appui technique.

Description :

- Recrutement d'un technicien de rivière.

Un poste à mi-temps, environ 30 000 € par an

Localisation préconisée : tout le bassin versant

Commentaire : la GEMAPI amènera les EPCI à avoir des compétences en matière de gestion de l'eau, cette action pourrait alors être portée par l'un d'entre eux. Cette action peut être financée

Maîtres d'ouvrage pressentis : CABA, autres CC, collectivités.

Action n°2.1.	Aide à l'investissement de matériel de stockage d'effluent et d'épandage
***Axe II** - Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : Cette action a pour but de diminuer les pollutions diffuses liées aux épandages et à la fertilisation, déterminées par la chambre d'agriculture du cantal.	**Description** : - Acquisition de matériel d'épandage et de stockage des effluents (au cas par cas) Priorité maximale identifiée par la CA15 pour le matériel d'épandage = 265 000€ par an

Localisation préconisée :

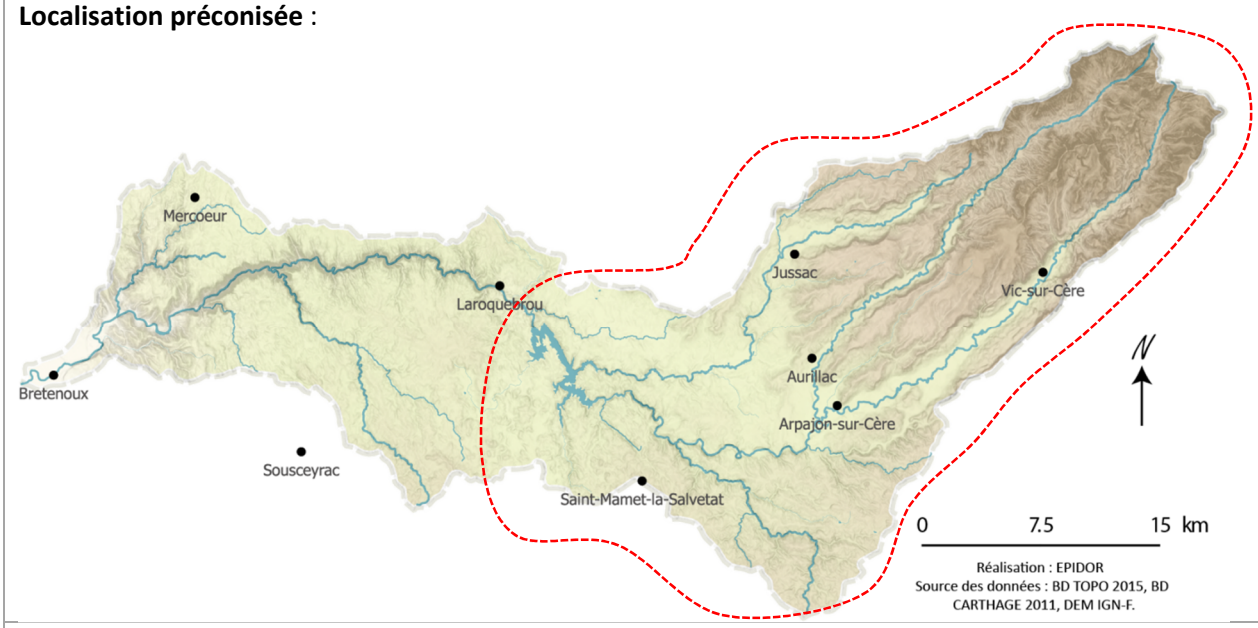

Commentaire : la Cère à l'amont du barrage de Saint-Etienne-Cantalès est prioritaire car il connaît un risque d'eutrophisation. Les financements sont possibles à 30 % par la CUMA

Maîtres d'ouvrage pressentis : agriculteurs, CUMA.

Action n°2.2.	Réaliser des suivis personnalisés d'exploitation
Axe II *- Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : Cette action a pour but de diminuer les pollutions diffuses agricoles déterminées par la chambre d'agriculture du cantal.	**Description** : - Réaliser un plan d'épandage (mesure individuelle) Coût unitaire = 515€ (CA15) - Réaliser un suivi agronomique Coût unitaire = 1570 € (CA15) - Réaliser un bilan d'exploitation

Localisation préconisée :

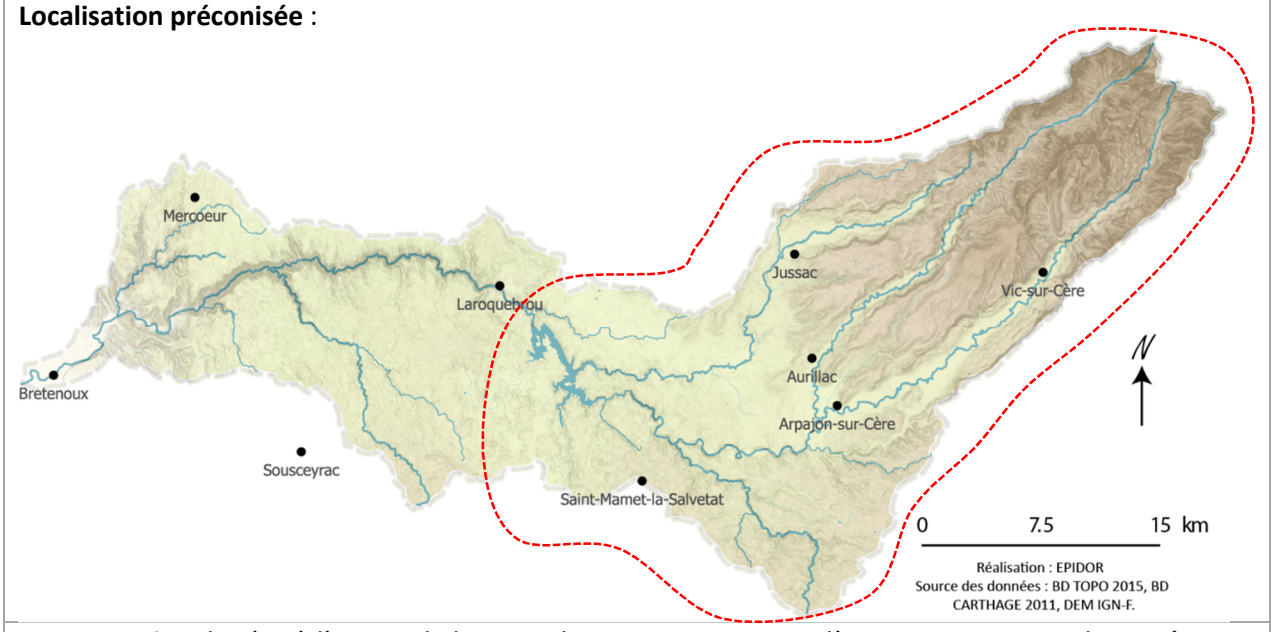

Commentaire : la Cère à l'amont du barrage de Saint-Etienne-Cantalès est prioritaire car il connaît un risque d'eutrophisation. L'action est financée à 50 % par l'agence de l'eau

Maîtres d'ouvrage pressentis : agriculteurs

Action n°2.3.	Limiter l'accès au cours d'eau du bétail
Axe II *- Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : Cette action a pour but de réduire les pollutions diffuses (elle permet de réduire les apports de matière organiques et de matières en suspension dans l'eau, de réduire l'érosion des berges et d'éviter la dégradation des zones humides).	**Description** : - Travaux et études préalables pour supprimer des accès (aménagement de dispositifs d'abreuvement sécurisés, mise en défens des cours d'eau par une clôture fixe ou mobile, réalisation si besoin de travaux de réhabilitation de berge) Priorité maximales selon la CA15 = 112 200 € par an

Localisation préconisée :

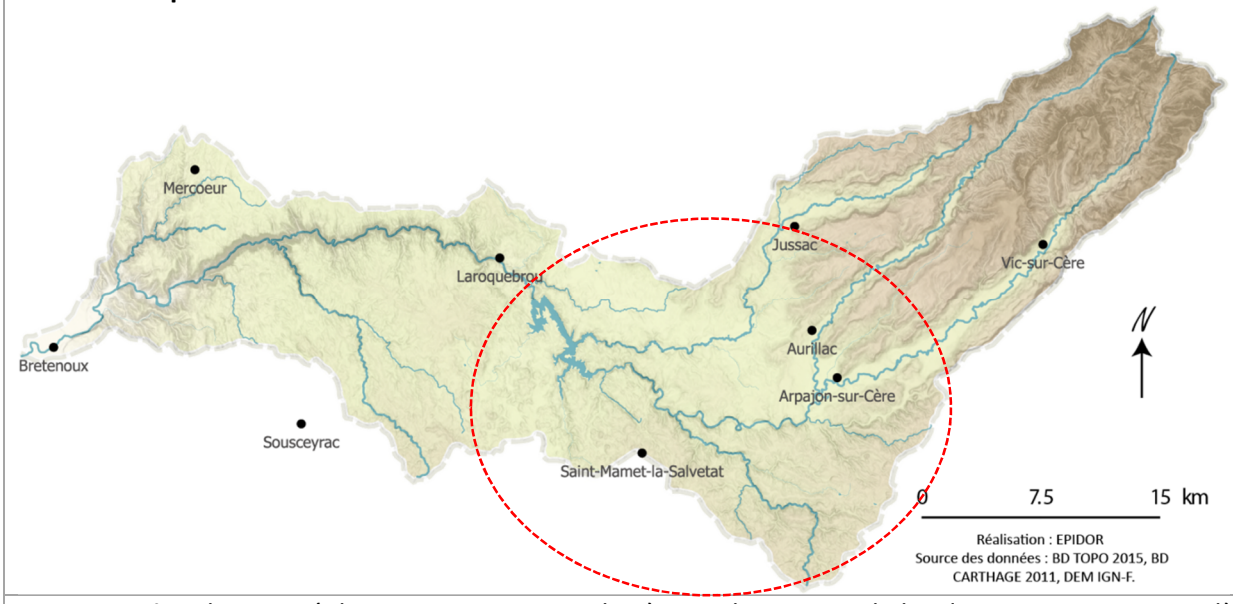

Commentaire : la priorité de cette action est sur la Cère aval et autour du lac de Saint-Etienne-Cantalès (CA15). Elle est financée à 60 % par l'agence de l'eau.

Maîtres d'ouvrage pressentis : agriculteurs, propriétaires, collectivités.

Action n°2.4.	Aide à l'investissement et à l'étude de plantation de haies
***Axe II** - Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : Cette action a pour but de diminuer les pollutions diffuses en évitant l'apport de matière organique et d'érosion dans les cours d'eau.	**Description** : - Etude préalable - Travaux (fournitures et travaux d'implantation, mise en défens) 850 € par exploitations - Travaux (fournitures et travaux d'implantation, mise en défens) Fourniture = 2.5 €/ml

Localisation préconisée :

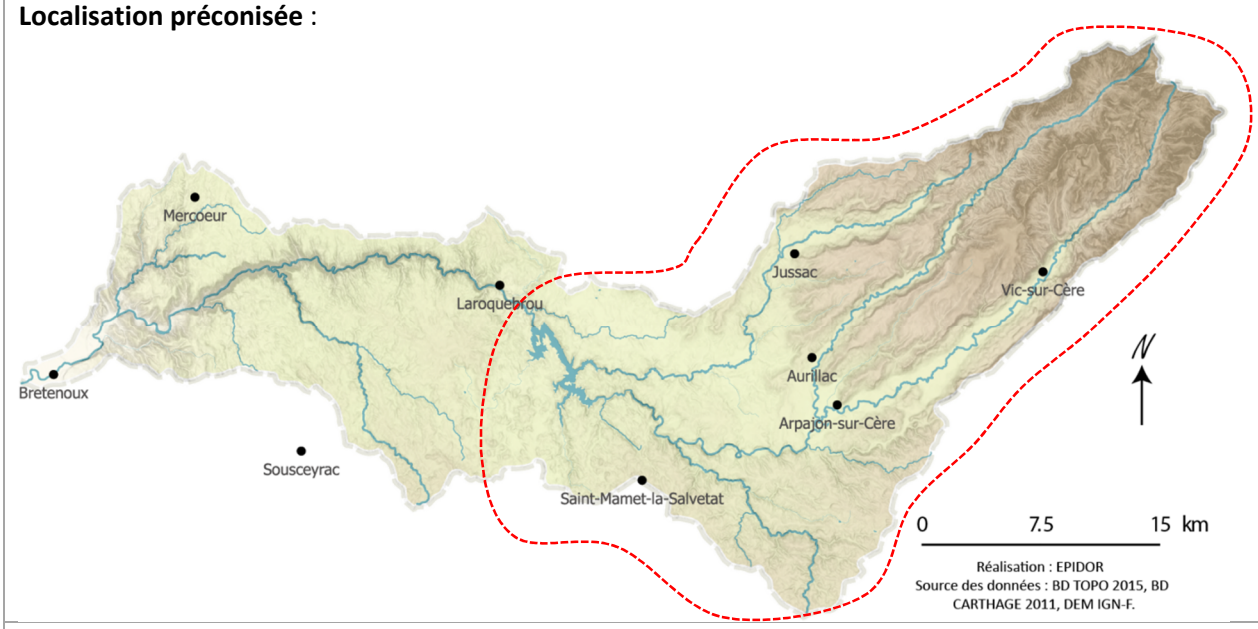

Commentaire : la Cère à l'amont du barrage de Saint-Etienne-Cantalès est prioritaire car il connaît un risque d'eutrophisation. Elle est financée à 60 % par l'agence de l'eau

Maîtres d'ouvrage pressentis : agriculteurs, collectifs d'agriculteurs. Aide de la Mission Haie + CATZH.

Action n°2.5.	Aide à l'acquisition de matériel d'entretien de berges et de haies

***Axe II** - Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*

Contexte : Cette action vise à mettre en défens les berges, à supprimer définitivement l'entretien chimique des linéaires d'écoulement, par l'apport de solutions facilitant l'entretien de ces espaces dans le respect des milieux. Elle permet don de diminuer les pollutions diffuses notamment de pesticides.

Description :

- Financement de matériels type broyeurs, lamiers, cisailles…)

Coût de la priorité maximale selon la CA 15 = 56 400 € par an.

Localisation préconisée :

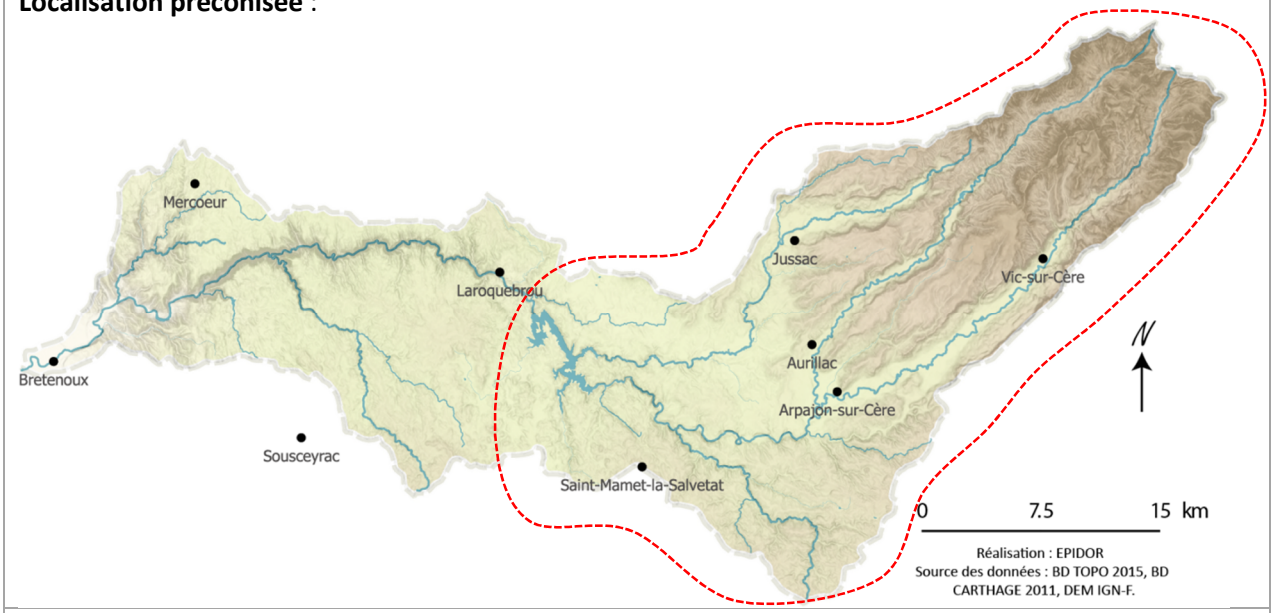

Commentaire : financé à 30 % par la CUMA.

Maîtres d'ouvrage pressentis : agriculteurs, CUMA.

Action n°2.6.	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
Axe II *- Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : Cette action permet de réduire ou supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires et de maintenir les pratiques déjà modérées, ce qui en dans l'objectif de diminuer les pollutions diffuses.	**Description** : - Achat de matériel de substitution au désherbage chimique - Mise en conformité des pratiques de stockage et de lavage.

Localisation préconisée :

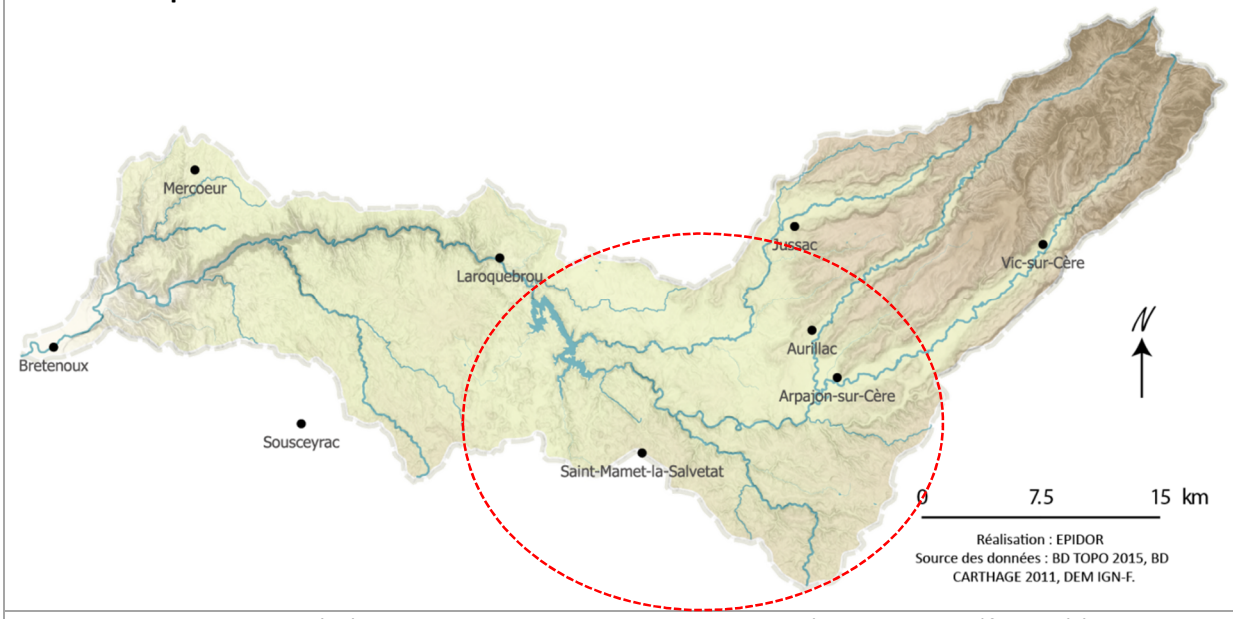

Commentaire : possibilité d'une souscription de MAEC pour dans l'AAC grenelle (financé à 100 % par l'agence de l'eau).

Maîtres d'ouvrage pressentis : agriculteurs, CUMA, CA15, Cant'adear

Action n°2.7.	Mettre en place des pratiques pérennes
Axe II *- Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : Cette action a pour but de diminuer les pollutions diffuses tout en maintenant une agriculture responsable.	**Description** : - Sensibiliser et former aux pratiques alternatives et à la valeur ajoutée d'une production de qualité (visites de ferme…).

Localisation préconisée :

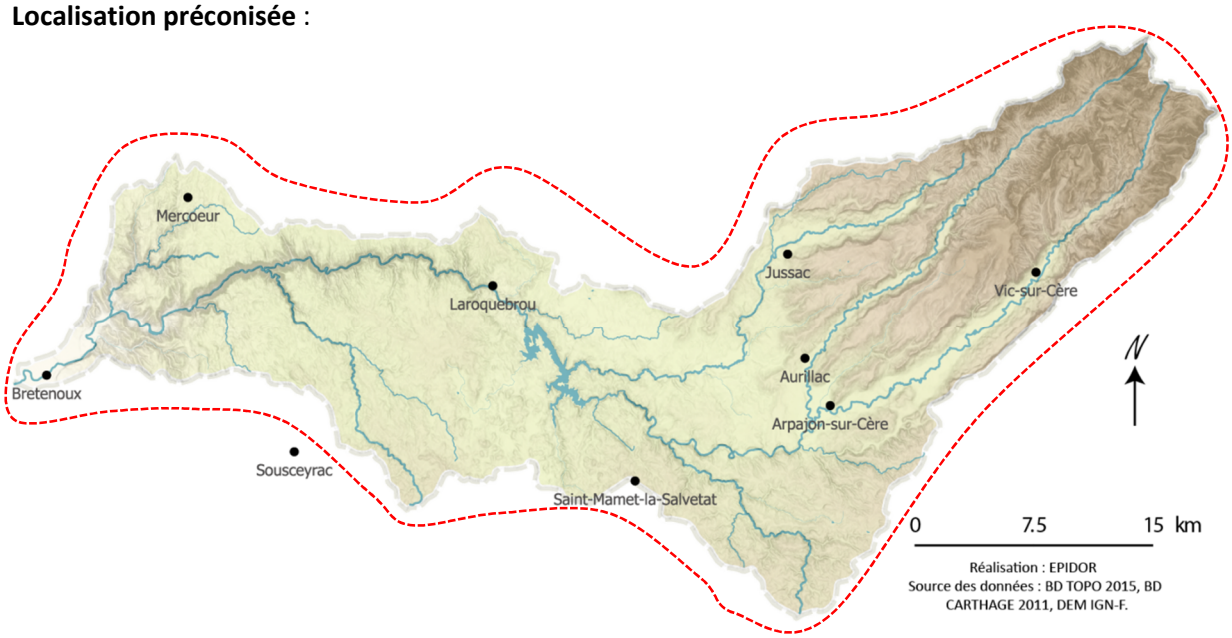

Commentaire : action financée à 50 % par l'AEAG.

Maîtres d'ouvrage pressentis : Cant'adear, CA15, CPIE Haute-Auvergne.

Action n°2.8.	Réaliser des aménagements sur les systèmes d'assainissements
Axe II *- Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : Cette action permet de diminuer les pollutions diffuses liées à l'assainissement collectif.	**Description** : - Mettre en conformité les STEP non conformes. - Mettre en conformité les points noirs de l'assainissement non collectifs, en priorité autour du lac de Saint-Etienne-Cantalès. - Réaliser des aménagements sur les équipements d'épurations industriels (notamment les lagunes de l'industrie LFO)
Localisation préconisée : sur tout le territoire, les dispositifs demandant une mise en conformité.	
Commentaire : cette action peut être financée au moins en partie par l'AEAG dans le cadre d'un contrat territorial.	
Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités, propriétaires, industries	

Action n°2.9.	Mettre en place des démarches afin d'obtenir les labels pavillon bleu sur les plages
Axe II *- Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : Cette action entre dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'offre touristique, et ainsi d'augmenter l'attractivité du territoire en préservant ses atouts.	**Description** : - Mettre en place des objectifs et une démarche « Pavillon bleu » sur les trois plages du lac de retenue. - Créer une candidature - Respecter le cahier des charges et les objectifs
Localisation préconisée :	
Commentaire : les actions réalisée afin d'améliorer la qualité de l'eau peuvent être aidées, selon le cas.	
Maîtres d'ouvrage pressentis : communes, collectivités	

Action n°2.10.	Communiquer et encourager les prestataires à candidater aux éco-labels de tourisme

***Axe II** - Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*

Contexte : Cette action entre dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'offre touristique, et de créer une image de marque du bassin de la Cère.

Description :

- Promouvoir les labels responsables (exemple : Nattitude)
- Faire la communication des certains partenaires labellisés modèles
- Mettre en place des outils facilitant la démarche.

Localisation préconisée :

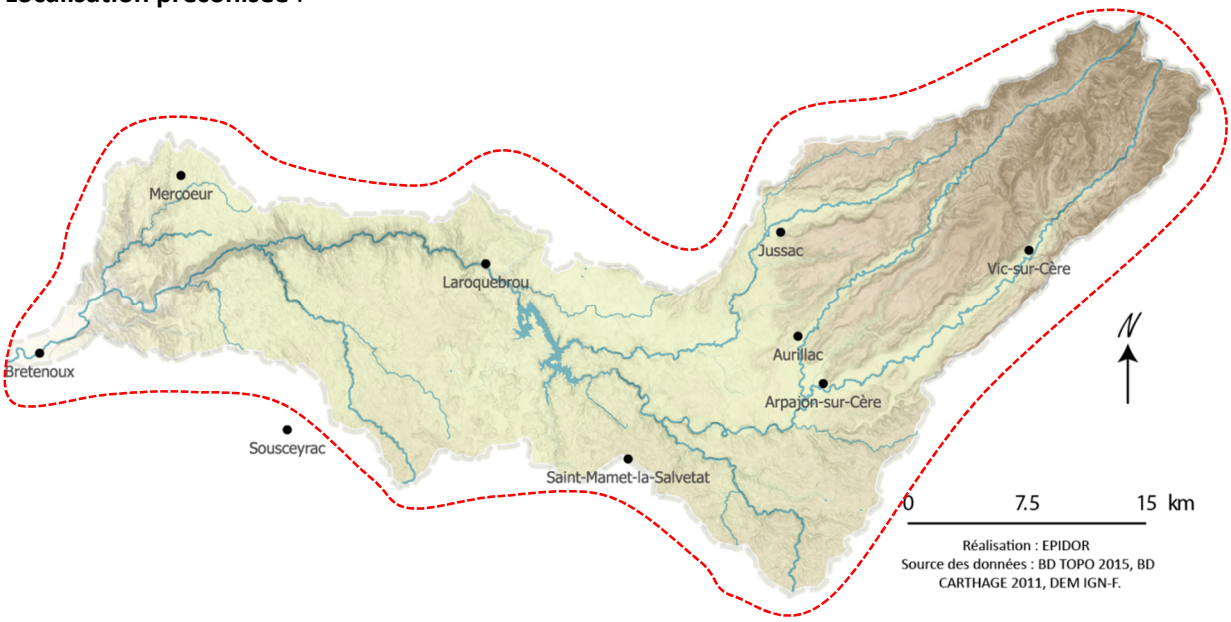

Commentaire : il existe déjà des hébergements labellisés, mais face à la demande, il est nécessaire d'encourager la démarche de candidature.

Maîtres d'ouvrage pressentis : Offices de tourisme, Cantal Destination, prestataires touristiques

Action n°2.11.	Mettre en place un système de découverte sur le modèle des « Greeters »
Axe II *- Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : Cette action entre dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'offre touristique, et ainsi d'augmenter l'attractivité du territoire en préservant ses atouts.	**Description** : - Lancer une plateforme proposant de découvrir le territoire grâce aux « Greeters »

Localisation préconisée :

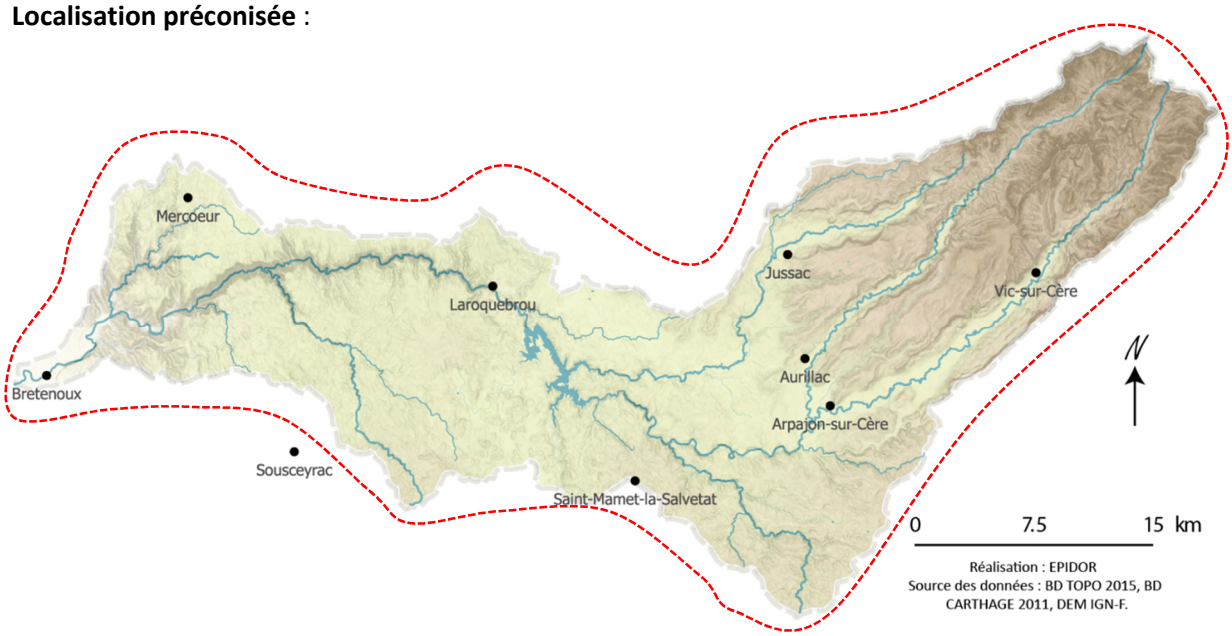

Commentaire : le bassin de la Cère a un potentiel énorme pour cette démarche. La thématique aquatique pourrait être très représentée en proposant diverses activités nautiques, pêche, balade

Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités, offices de tourisme, Cantal Destination

Action n°2.12.	Communiquer sur la biodiversité et les milieux aquatiques
Axe II *- Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : Cette action vise à préserver les zones aux enjeux environnementaux.	**Description** : - Engager des actions de communications, animations, formations, conseil

Localisation préconisée : tout le bassin versant.

Commentaire : certaines actions liées aux zones humides notamment peuvent être financées par l'AEAG

Maîtres d'ouvrage pressentis : associations, collectivités

Action n°2.13.	Préserver les zones humides
Axe II *- Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : cette action vise à préserver les zones humides qui sont fragiles et dégradées sur le bassin versant. Elles sont utiles à la biodiversité et pour limiter le risque d'inondation	**Description** : - Réaliser des plans de gestion
Localisation préconisée : se référer à l'inventaire des zones à dominantes humides.	
Commentaire : une aide peut être apportée par la CATZH	
Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités, propriétaires	

Action n°2.14.	Mise en conformité des ouvrages pour la continuité écologique
Axe II *- Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : cette action vise à préserver la ressource piscicole et permettra dans certains cas un meilleur fonctionnement sédimentaire des rivières.	**Description** : - Aménager ou supprimer les obstacles à l'écoulement
Localisation préconisée : en priorité les cours d'eau classés en liste 2.	
Commentaire : cette action peut être financée à 100 % par l'AEAG	
Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités, propriétaires	

Action n°2.15.	Mise en place d'une alerte face aux inondations
***Axe II** - Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : cette action cherche à préserver la qualité de vie sur le bassin de la Cère, et à prévenir le risque d'inondation	**Description** : - Mettre en place un système d'alerte pour l'agglomération d'Aurillac
Localisation préconisée : agglomération d'Aurillac	
Commentaire : -	
Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivité	

Action n°2.16.	Préserver les zones d'expansion de crues
***Axe II** - Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : Cette action vise à prévenir le risque d'inondation.	**Description** : - Interdire l'étalement urbain dans les zones d'expansion crus - Inscrire les zones d'expansion crus dans les documents d'urbanisme
Localisation préconisée :	
Commentaire : cette action peut entrer dans le cadre de l'exercice de la GEMAPI	
Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités	

Action n°2.17.	Maîtriser l'étalement urbain et limiter le mitage
Axe II *- Préserver et améliorer la qualité actuelle du territoire, à tous les niveaux*	
Contexte : Cette action cherche à préserver le cadre paysager du bassin de la Cère.	**Description** : - Limiter la création de lotissement pavillonnaire - Limiter le mitage dans le document de l'urbanisme
Localisation préconisée : préserver en priorité les entrées de ville (Laroquebrou, Bretenoux) et les zones d'intérêt paysager	
Commentaire : -	
Maîtres d'ouvrage pressentis : communes	

Action n°3.1.	Créer un ou plusieurs pôles « vitrine » du territoire
Axe III *- Faire émerger des pôles de développement en accord avec l'identité du territoire*	
Contexte : cette action cherche à faire des atouts du territoire une attractivité	**Description** : - créer un centre rassemblant les spécificités du territoire afin d'en faire un espace de découverte accueillant (animations, dégustations)
Localisation préconisée : Laroquebrou semble être un lieu intermodal pratique et au carrefour des trois départements.	
Commentaire :	
Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités	

Action n°3.2.	Encourager la diversification des agriculteurs
Axe III *- Faire émerger des pôles de développement en accord avec l'identité du territoire*	
Contexte : Cette action entre dans l'optique d'avoir une offre touristique de qualité sur l'ensemble du territoire. L'agriculture est également à protéger, et la diversification peut être une aide à cette activité.	**Description** : - Encourager les agriculteurs à diversifier leurs activités, notamment dans l'agro-tourisme
Localisation préconisée : tout le territoire, en particulier dans le Ségala et la Xaintrie où les hébergements sont les moins nombreux.	
Commentaire : -	
Maîtres d'ouvrage pressentis : agriculteurs	

Action n°3.3.	Encourager la création d'hébergements et de restauration
Axe III *- Faire émerger des pôles de développement en accord avec l'identité du territoire*	
Contexte : Cette action entre dans l'optique d'avoir une offre touristique de qualité sur l'ensemble du territoire, répondant à une demande touristique locale.	**Description** : - Mettre en place des politiques d'encouragement pour la création de restaurants et d'hébergements
Localisation préconisée : tout le bassin versant, en particulier à l'aval d'Aurillac.	
Commentaire : -	
Maîtres d'ouvrage pressentis : Chambre du commerce et de l'industrie, Départements	

Action n°3.4.	Définir une destination Bassin de la Cère
Axe III *- Faire émerger des pôles de développement en accord avec l'identité du territoire*	
Contexte : Cette action vise à faire gagner au territoire de la visibilité. Créer une destination « Bassin de la Cère » permettrait de cibler les points à appuyer pour engager une démarche rendant le territoire attractif.	**Description** : - Rédiger un document partagé avec les élus afin de définir la « Destination Cère » - Rechercher des partenariats
Localisation préconisée : tout le bassin de la Cère	
Commentaire : -	
Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités, offices de tourisme ou alliance d'offices de tourisme	

Action n°3.5.	Réaliser des actions de communication
Axe III *- Faire émerger des pôles de développement en accord avec l'identité du territoire*	
Contexte : Cette action permet au territoire de gagner en visibilité.	**Description** : - Promouvoir le territoire par diverses actions de communication (articles, supports visuels…)
Localisation préconisée : tout le territoire	
Commentaire : -	
Maîtres d'ouvrage pressentis : Région, CDT, offices de tourisme, collectivités	

Action n°3.6.	Mettre en place des activités nautiques et de pleine nature
Axe III *- Faire émerger des pôles de développement en accord avec l'identité du territoire*	
Contexte : Cette action permet de valoriser les activités liées à l'eau sur le territoire.	**Description** : - Organiser des activités de canoé-kayak sur les tronçons les plus sûrs - Développer d'autres activités liéEs : canyoning, via ferrata, marche aquatique…)
Localisation préconisée : dans la vallée de la Jordanne, les gorges de la Cère et autour du lac de Saint-Etienne Cantalès	
Commentaire : -	
Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités, privés	

Action n°3.7.	Soutenir de le projet de la Via Arverna
Axe III *- Faire émerger des pôles de développement en accord avec l'identité du territoire*	
Contexte : Cette action vise à structurer le territoire par l'itinérance douce pour permettre un lien vers d'autres territoires.	**Description** : - Apporter une aide à la remontée des données - Animer la voie localement
Localisation préconisée : tout le long de la Via Arverna	
Commentaire : -	
Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités, offices de tourisme	

Action n°3.8.	Faire vivre les comités de pilotages du sentier autour du lac de Saint-Etienne-Cantalès
Axe III *- Faire émerger des pôles de développement en accord avec l'identité du territoire*	
Contexte : Cette action cherche à structurer le territoire par l'itinérance douce pour permettre un lien vers d'autres territoires. Le projet de sentier autour du lac rassemble actuellement trois CC, et permet de développer mes projets de chacun. Il faut donc continuer à faire vivre ce projet afin d'aboutir à un résultat, et le pérenniser.	**Description** : - Continuer la concertation autour de ce projet - Faire vivre ce projet sur le long terme (entretien du sentier)
Localisation préconisée : autour du lac de Saint-Etienne-Cantalès	
Commentaire : -	
Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités, particuliers, associations	

Action n°3.9.	Créer de nouvelles voies douces pour rendre le territoire plus visible
Axe III *- Faire émerger des pôles de développement en accord avec l'identité du territoire*	
Contexte : Cette action a pour objectif de structurer le territoire par l'itinérance douce pour permettre un lien vers d'autres territoires.	**Description** : - Structurer des voies douces VTT et équestres entre l'amont et l'aval du territoire ainsi que leurs structures d'accueils.
Localisation préconisée : connexion des sentiers amont avec les sentiers aval	
Commentaire : -	
Maîtres d'ouvrage pressentis : collectivités, privés	

Résumé

Ce mémoire est l'aboutissement d'un stage de six mois réalisé pour EPIDOR, établissement public territorial du bassin de la Dordogne. La mission attribuée était d'élaborer un projet territorial en lien avec les milieux aquatiques sur le bassin versant de la Cère (Cantal, Corrèze, Lot). L'élaboration d'une stratégie a tout d'abord nécessité un état des lieux, puis un diagnostic de territoire appuyé par la rencontre d'acteurs locaux.

Le diagnostic territorial a identifié les problématiques liées à l'eau sur ce territoire partagé entre trois grandes régions. Les enjeux territoriaux sont multiples : développement des activités, préservation du cadre de vie, garantie d'une qualité d'eau, visibilité du territoire et cohésion des acteurs. Cette étude s'est attachée à retrouver l'identité du bassin de la Cère, et une stratégie globale a donc été conçue pour répondre à aux enjeux liés à l'eau sur le bassin versant. Trois axes généraux ont ainsi été partagés avec la communauté d'agglomération et les communautés de communes, qui ont découlé sur des pistes d'actions plus concrètes.